

AMÉLIORER LES CDN: UN GUIDE POUR LE RENFORCEMENT DES PLANS NATIONAUX POUR LE CLIMAT D'ICI 2020



WORLD
RESOURCES
INSTITUTE



WRI.ORG | NDCS.UNDP.ORG

À PROPOS DES AUTEURS

Taryn Fransen est Associée principale de recherche au sein du Programme mondial pour le climat de l'Institut des ressources mondiales.

Contact: taryn.fransen@wri.org

Ichiro Sato est Chargé de recherche principal au sein du Programme pour le climat et du Centre pour des finances durables de l'Institut des ressources mondiales.

Contact: ichiro.sato@wri.org

Kelly Levin est Chargée de recherche principale au sein du Programme mondial pour le climat de l'Institut des ressources mondiales.

Contact: kelly.levin@wri.org

David Waskow est le Directeur de l'Initiative internationale pour le climat à l'Institut des ressources mondiales.

Contact: david.waskow@wri.org

David Rich est Chargé de recherche principal au sein du Programme mondial pour le climat de l'Institut des ressources mondiales.

Contact: david.rich@wri.org

Sadya Ndoko est Consultante technique au sein du Programme d'appui mondial aux plans nationaux d'adaptation du PNUD.

Contact: sadya.ndoko@undp.org

Julie Teng est Spécialiste technique de l'adaptation aux changements climatiques pour le PNUD.

Contact: julie.teng@undp.org

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier les personnes et les institutions suivantes pour leur examen de la version préliminaire du présent document : Felicity Morrison, Ministère des entreprises, de l'énergie et de la stratégie industrielle, Royaume-Uni ; Ma. Corazon H. Dichosa, Ministère du commerce et de l'industrie, Philippines ; Cyril Loisel, Commission européenne ; Ron Benioff, LEADS Global Partnership ; Nedal Katbeh-Bader, Conseiller ministériel pour le changement climatique, Palestine ; Ella Havnevik Giske, Ministère du climat et de l'environnement, Norvège ; Sabyr Assylbekov, Ministère de l'écologie, Kazakhstan ; Lukasz Latala, Ministère de l'environnement, Pologne ; Ministère des ressources naturelles et de la protection de l'environnement de la République du Bélarus ; Rob Bradley, Partenariat pour les CDN ; Takeshi Kuramochi, New Climate Institute ; Natallia Kliavets, Centre républicain d'hydrométéorologie, Bélarus ; Yamil Bonduki, PNUD ; Michael Comstock, PNUD ; Katharina Davis, PNUD ; Maria Eugenia Di Paola, PNUD ; Rohini Kohli, PNUD ; Ana Maria Nunez, PNUD ; Bahareh Seyedi, PNUD ; Alexandra Soezer, PNUD ; Kimberly Todd, PNUD ; Krib Sitathani, PNUD ; Mary Awad Menassa, PNUD ; Verania Chao, PNUD ; Susanne Olbrisch, PNUD ; Fernando Garcia Barrios, PNUD ; Bernd Hackman, Secrétariat de la CCNUCC ; Niranjali Amerasinghe, Institut des ressources mondiales ; Pankaj Bhatia, Institut des ressources mondiales ; Mathilde Bouye, Institut des ressources mondiales ; Rebecca Carter, Institut des ressources mondiales ; Subrata Chakrabarty, Institut des ressources mondiales ; Yamide Dagnet, Institut des ressources mondiales ; Apurba Mitra, Institut des ressources mondiales ; Eliza Northrop, Institut des ressources mondiales ; Katie Ross, Institut des ressources mondiales ; Neelam Singh, Institut des ressources mondiales ; Ranping Song, Institut des ressources mondiales ; Joe Thwaites, Institut des ressources mondiales ; Jacob Waslander, Institut des ressources mondiales, et Jesse Worker, Institut des ressources mondiales.

En outre, nous remercions sincèrement Billie Kanfer, Carlos Muñoz Piña, Aishwarya Ramani, Emilia Suarez, Caroline Taylor et Romain Warnault pour leur soutien dans le processus de rédaction et de publication.

Le présent rapport a bénéficié du généreux appui financier de l'Agence japonaise de coopération internationale et du Gouvernement allemand. Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'Initiative internationale pour le climat (IKI). Le Ministère fédéral de l'environnement, de la conservation de la nature et de la sûreté nucléaire (BMU) soutient cette initiative en vertu d'une décision adoptée par le Bundestag allemand.



Federal Ministry for the
Environment, Nature Conservation,
Building and Nuclear Safety





TABLE DES MATIÈRES

- 1** Avant-propos
- 3** Note de synthèse
- 11** Introduction
- 21** Établir un processus pour l'amélioration des CDN
- 29** Améliorer la composante « atténuation » au sein d'une CDN
- 45** Améliorer la composante « adaptation » au sein d'une CDN
- 57** Communiquer une CDN améliorée de manière transparente conformément au règlement de l'Accord de Paris
- 65** Conclusions
- 67** Abréviations
- 67** Notes de fin
- 68** Références



AVANT-PROPOS

L'année prochaine, 2020, sera une étape clé. Pour la première fois depuis 2015, les pays présenteront des contributions déterminées au niveau national (CDN) améliorées, qui iront au-delà des plans nationaux actuels pour le climat et nous rapprocheront des objectifs de décarbonisation des économies et d'amélioration de la résilience fixés dans l'Accord de Paris. Aujourd'hui plus que jamais, il est urgent de mener une action ambitieuse pour faire face à la crise climatique mondiale et maintenir la hausse des températures sous contrôle.

Ce premier cycle d'amélioration des CDN survient à une période cruciale. Les effets des changements climatiques se ressentent à travers le monde sous des formes très différentes : fréquence accrue des phénomènes météorologiques extrêmes, perte de biodiversité, montée du niveau des mers et sécheresses prolongées, entre autres.

Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), nous n'avons que jusqu'à 2030 pour réduire les émissions pratiquement de moitié et limiter le réchauffement mondial à 1,5 °C. Pour éviter les effets les plus dévastateurs des changements climatiques et atteindre nos objectifs de développement durable, nous avons besoin de changements de paradigme rapides et audacieux dans l'utilisation de l'énergie et des terres, ainsi que dans des domaines tels que l'industrie et les infrastructures. Ce niveau d'ambition doit guider le processus d'amélioration des CDN en 2020.

Une nouvelle analyse réalisée par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'ONU Climat (CCNUCC) confirme que de nombreux pays sont déterminés à améliorer leur CDN. La présente publication vise à guider les gouvernements dans ce processus. Le processus d'amélioration des CDN est également l'occasion

pour les pays de montrer qu'ils prennent les devants face aux changements climatiques, tout en contribuant au développement, notamment au travers de l'amélioration de la santé, de l'accès à une énergie propre et de la croissance économique, dans le droit fil des objectifs de développement durable (ODD). En améliorant leur CDN, les pays pourraient bénéficier d'une partie des 26 000 milliards USD de retombées économiques estimatives associées à la prise de mesures ambitieuses pour le climat d'ici à 2030.

Mais pour pouvoir réaliser cette ambition, de nombreux pays ont besoin d'un appui financier et technologique ainsi que d'un soutien en matière de renforcement des capacités. Nous sommes prêts à soutenir les pays dans ce processus. Nous faisons écho à l'appel du Secrétaire général de l'ONU, António Guterres, qui encourage les pays à tracer une voie vers l'amélioration de leur CDN et à tendre vers un objectif de « zéro émission nette ». Le présent guide a été conçu pour aider les acteurs qui se demandent comment répondre à cet appel.

Nous invitons les pays à entamer un processus étape par étape qui leur permettra de déterminer quelles sont les meilleures options pour l'amélioration de leur CDN, de tirer des enseignements de l'expérience d'autres pays et de présenter une CDN améliorée l'année prochaine à un moment charnière pour l'Accord de Paris – et pour notre avenir à tous.



Andrew Steer
Président
Institut des ressources
mondiales



Achim Steiner
Administrateur
Programme des
Nations Unies pour
le développement
(PNUD)



NOTE DE SYNTHÈSE

Le présent rapport vise à aider les responsables des gouvernements à définir différentes options pour l'amélioration de leur contribution déterminée au niveau national (CDN) conformément à l'Accord de Paris. Il fournit des orientations en vue de la mise en place d'un processus pour l'amélioration des CDN, le renforcement de leurs éléments d'atténuation et d'adaptation et une communication transparente des CDN. Il aborde en outre les questions de l'alignement des CDN sur les objectifs de développement durable (ODD) et du rôle du financement dans l'amélioration des CDN.

Points clés

- Lors des négociations climatiques de Paris en 2015, les pays ont décidé que l'année 2020 serait une étape clé dans l'action mondiale de lutte contre les changements climatiques. Dans le cadre des cycles quinquennaux d'amélioration des ambitions prévus dans l'Accord de Paris, il est demandé aux pays de présenter leur contribution déterminée au niveau national (CDN) pour 2020.
- Il est plus important que jamais d'actualiser les CDN, et en particulier de rehausser le niveau d'ambition en matière d'atténuation : il ressort clairement des données scientifiques les plus récentes sur le climat que pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, une action immédiate et ambitieuse est indispensable ; les avancées technologiques facilitent de plus en plus la prise de mesures ambitieuses ; et les avantages socioéconomiques associés à une action climatique ambitieuse sont de mieux en mieux documentés et compris.
- Le présent guide propose une structure s'articulant autour de trois axes – l'atténuation, l'adaptation et la communication transparente – pour aider les pays à envisager le processus d'amélioration de leur CDN.
- Pour ce qui est de l'atténuation, ce guide accorde la priorité au rehaussement du niveau d'ambition et à la réduction des émissions en vue de la réalisation des objectifs de température de l'Accord de Paris, sachant que les CDN peuvent également être améliorées pour renforcer la mise en œuvre de différentes manières.
- L'amélioration de la composante « adaptation » dans une CDN dépend fortement des objectifs du pays en la matière et de la relation entre la CDN et les autres processus liés à l'adaptation.
- Une communication claire des CDN renforce la confiance et facilite une mise en œuvre efficace. Les orientations proposées en matière de communication – ou de clarté, de transparence et de compréhension – se fondent sur le programme de travail de l'Accord de Paris adopté en 2018.

Note de synthèse

Contexte

L'Accord de Paris a établi une série de cycles quinquennaux pour relever le niveau d'ambition, notamment à travers des CDN qui devraient être de plus en plus ambitieuses avec le temps. Les pays ont par ailleurs décidé que l'année 2020 serait la prochaine étape clé dans le processus de Paris. Il est demandé aux pays dont la CDN comporte un calendrier jusqu'à 2025 de communiquer d'ici à 2020 une nouvelle CDN (CCNUCC 2015a). Et il est demandé aux pays dont la CDN comporte un calendrier jusqu'à 2030 de communiquer ou d'actualiser cette CDN d'ici à 2020. Dans le présent guide, le processus d'élaboration de nouvelles CDN ou d'actualisation des CDN est désigné par l'expression « amélioration des CDN ».

Il est impératif que le processus d'amélioration des CDN aboutisse à un niveau d'ambition plus élevé en matière d'atténuation. Selon les données scientifiques disponibles, le créneau pour le maintien de la hausse de la température moyenne mondiale bien en deçà des 2 °C ou de 1,5 °C se referme rapidement (GIEC 2018). Il est dès lors primordial que les pays relèvent le niveau d'ambition de leur CDN en matière d'atténuation d'ici à 2020.

L'amélioration des CDN offre également une occasion importante de consolider la planification de l'adaptation et de promouvoir une communication transparente des CDN. L'amélioration de la composante « adaptation » d'une CDN peut permettre d'accroître l'attention et l'importance accordées à l'adaptation et d'établir un équilibre entre celle-ci et l'atténuation, de renforcer les mesures d'adaptation et leur appui, d'apporter des contributions au bilan mondial, et d'améliorer l'apprentissage et la compréhension des besoins et des mesures d'adaptation. Une plus grande transparence peut permettre de clarifier le niveau d'émissions découlant des CDN, de totaliser plus facilement au niveau mondial l'incidence des CDN sur les émissions de gaz à effet de serre (GES), et de déterminer leur couverture des différents secteurs et différents GES ainsi que leurs hypothèses et méthodologies sous-jacentes, entre autres.

Il existe de nombreuses autres raisons d'améliorer les CDN en 2020 :

- Tirer parti des grandes avancées technologiques
- Éviter l'« enfermement » dans une économie à forte intensité de carbone
- Réduire les coûts de la transition vers une économie bas carbone
- S'aligner sur les stratégies de neutralité carbone et les autres stratégies à long terme
- S'appuyer sur l'action des acteurs infranationaux et non étatiques
- Saisir les possibilités de croissance économique et de développement
- Maximiser les synergies avec les objectifs de développement durable (ODD)
- Attirer des financements et des investissements pour le climat
- Renforcer la mise en œuvre
- Assurer une large adhésion des ministères sectoriels et des parties prenantes clés

À propos du présent guide

L'objectif du présent guide est d'aider les pays à concevoir une CDN améliorée qu'ils communiqueront à la CCNUCC en 2020. Il propose un cadre général que les pays peuvent utiliser pour

envisager le processus d'actualisation de leur CDN et les différentes options qui s'offrent à eux en la matière. Son utilisation est entièrement facultative ; les pays sont libres de l'utiliser en tout ou en partie et de l'adapter à leur situation nationale. Ce guide vient compléter – et non remplacer – les dispositions de l'Accord de Paris relatives aux CDN et le programme de travail de l'Accord de Paris.

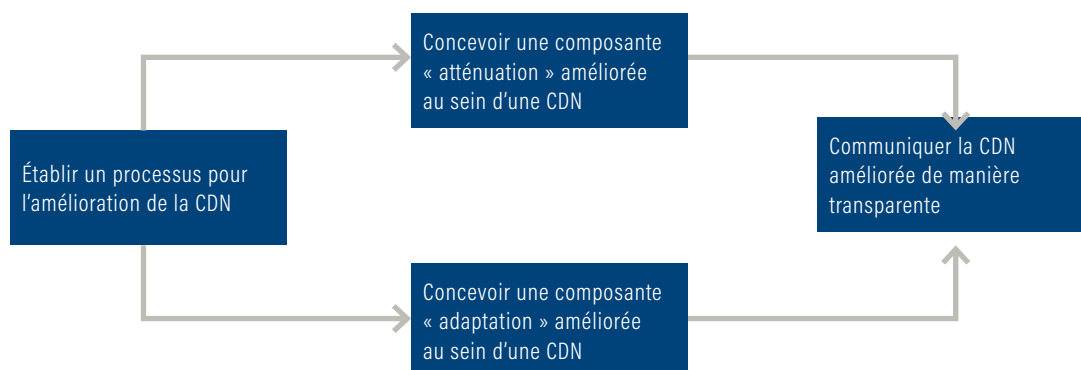
Ce cadre général sera complété par des guides plus détaillés sur des secteurs et thématiques particuliers. Ces autres modules porteront sur la production d'électricité et son utilisation, les transports, l'agriculture, les forêts et l'utilisation des terres, les océans, les polluants climatiques de courte durée de vie, et éventuellement d'autres secteurs.

Résumé du guide

Le guide présente tout d'abord différents aspects à prendre en compte dans la mise en place d'un processus d'amélioration des CDN, puis il oriente les pays à travers les principaux éléments de l'amélioration des CDN : l'atténuation, l'adaptation et la communication transparente (Figure NS-1). Chaque section présente les raisons derrière l'amélioration de l'élément en question et donne des indications sur la manière de dresser le bilan de la situation actuelle et de définir différentes options d'amélioration. La dernière partie comporte des exemples de ressources additionnelles que les pays pourront consulter tout au long de leur processus d'amélioration.

La première étape essentielle est la mise en place d'un processus clair et inclusif pour l'amélioration de la CDN (Figure NS-2). Lors de l'élaboration

Figura NS-1 | Éléments du processus d'amélioration des CDN



Source: Auteurs.

Figura NS-2 | Étapes pour la mise en place d'un processus d'amélioration des CDN



Source: Auteurs.

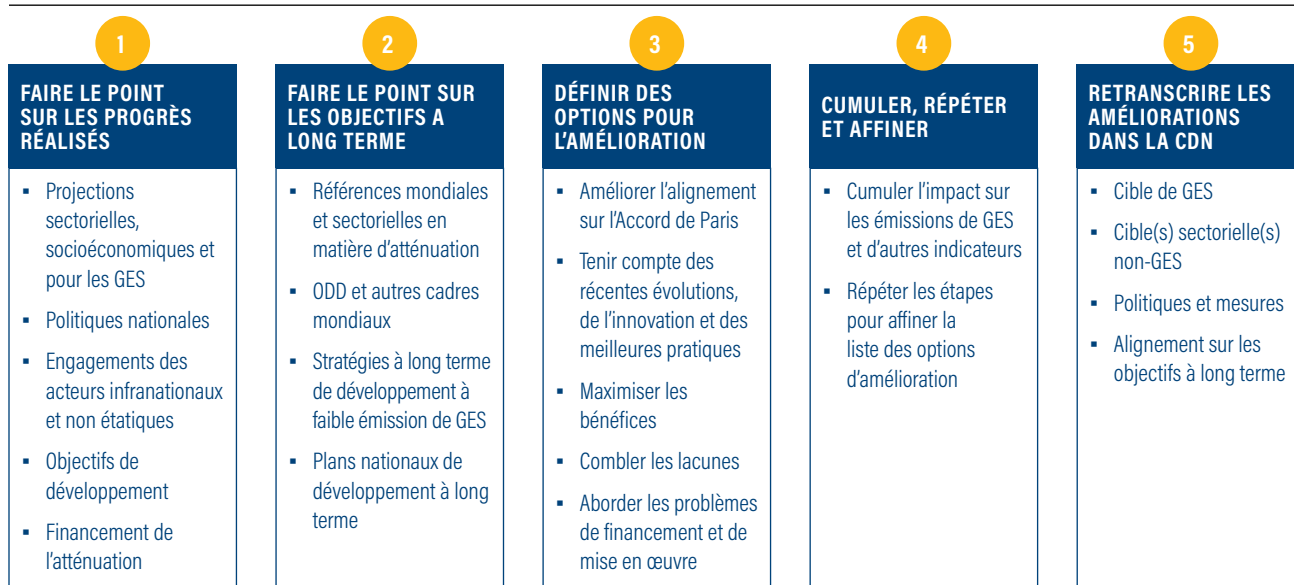
de ce processus, les pays devraient se demander comment assurer la cohérence avec les processus de planification nationaux, obtenir le soutien des collectivités concernées et de ceux qui mettront en œuvre la CDN, prévoir des dispositifs institutionnels pour assurer l'encadrement et la coordination, faire participer les parties prenantes, et élaborer un plan de travail avec des rôles et des responsabilités définis pour la concrétisation de l'amélioration. Pour ce qui est de l'atténuation et de l'adaptation, les pays devraient déterminer comment les mesures climatiques prévues dans les CDN pourraient également contribuer à la réalisation des objectifs nationaux de développement, notamment la mise en œuvre des ODD.

Dans le présent guide, le rehaussement du niveau d'ambition en matière d'atténuation signifie que la CDN améliorée, pour autant qu'elle soit pleinement mise en œuvre, résultera en des émissions cumulées moindres que la CDN initiale pleinement mise en œuvre (Fransen *et al.* 2017). Les pays devraient prendre les mesures décrites ci-dessous en vue de parvenir à un tel résultat.

Les pays peuvent entreprendre les mesures suivantes afin de déterminer différentes options pour l'amélioration de la composante « atténuation » et en tenir compte dans leur CDN (Figure NS-3) :

- Dresser un état de la situation, au vu, notamment, de l'actualisation des inventaires des émissions de GES, des tendances observées pour les principaux indicateurs sectoriels, des modifications apportées aux politiques et mesures nationales, des actions et plans des acteurs non étatiques et infranationaux, et des tendances économiques et technologiques. Les projections nationales d'émissions devraient également être actualisées si possible et si pertinent.
- Faire le point sur les objectifs à long terme et les références afin d'en tenir compte dans l'amélioration des CDN. Il s'agit notamment des références mondiales et sectorielles en matière d'atténuation prévues pour la réalisation des objectifs de température fixés dans l'Accord de Paris, ainsi que des ODD et d'autres cadres et plans mondiaux et nationaux. Examiner les émissions mondiales et les références sectorielles connexes liées aux objectifs de température de l'Accord de Paris et déterminer leur pertinence dans le pays en question.
- Poser les questions de diagnostic suivantes au niveau sectoriel et intersectoriel en vue de recenser et de combler les lacunes dans la CDN et d'améliorer son contenu :

Figura NS-3 | PÉtapes pour améliorer l'atténuation dans les CDN



Fuente: Auteurs.

Améliorer l'alignement sur l'Accord de Paris

- La CDN, tant dans sa globalité que pour les différents secteurs traités, emprunte-t-elle une trajectoire qui s'aligne sur les références définies pour la réalisation des objectifs de température de l'Accord de Paris ?

Tenir compte des récentes évolutions, de l'innovation et des meilleures pratiques

- La manière dont le secteur est traité dans la CDN initiale reflète-t-elle les dernières hypothèses s'agissant des technologies disponibles et de leur coût ?
- La CDN, tant dans sa globalité que pour les différents secteurs traités, reflète-t-elle les politiques, les mesures et les plans pertinents actuellement mis en œuvre et envisagés au niveau national ou qui devraient être envisagés sur la base des meilleures pratiques disponibles ?
- La CDN, tant dans sa globalité que pour les différents secteurs traités, reflète-t-elle les engagements pertinents en faveur de l'action climatique pris par les acteurs non étatiques et infranationaux dans le pays ?

Maximiser les bénéfices

- La CDN, dans son ensemble et dans la manière dont elle traite chaque secteur individuellement, permet-elle de maximiser les synergies et de réduire les conflits potentiels avec les objectifs de développement, y compris les conflits avec la résilience aux changements climatiques ?

Comblar les lacunes

- La CDN couvre-t-elle tous les secteurs, sous-secteurs et gaz pertinents ?

Résoudre les problèmes de financement et de mise en œuvre

- La CDN pourrait-elle mieux refléter les besoins financiers pour sa mise en œuvre et/ou les mesures visant à aligner les flux financiers sur les objectifs climatiques ?
- La CDN tient-elle compte des importantes interactions entre les différents secteurs ?
- La CDN pourrait-elle faciliter la mise en œuvre des mesures d'atténuation et d'adaptation d'une autre manière ?

Dresser la liste des options pour l'amélioration de l'atténuation sur la base des questions de diagnostic.

- Affiner la liste des options pour l'amélioration de l'atténuation sur la base d'une série de critères, tels que le potentiel de réduction des GES, la faisabilité, ainsi que les bénéfices et les coûts. Dans la mesure du possible, totaliser les impacts des améliorations proposées et répéter les étapes précédentes pour affiner et finaliser la liste des améliorations possibles en matière d'atténuation.
- Déterminer comment faire figurer les améliorations dans la CDN révisée – sous la forme d'une cible de GES, d'une cible sectorielle non-GES, de politiques et de mesures, ou d'une combinaison de ces éléments.

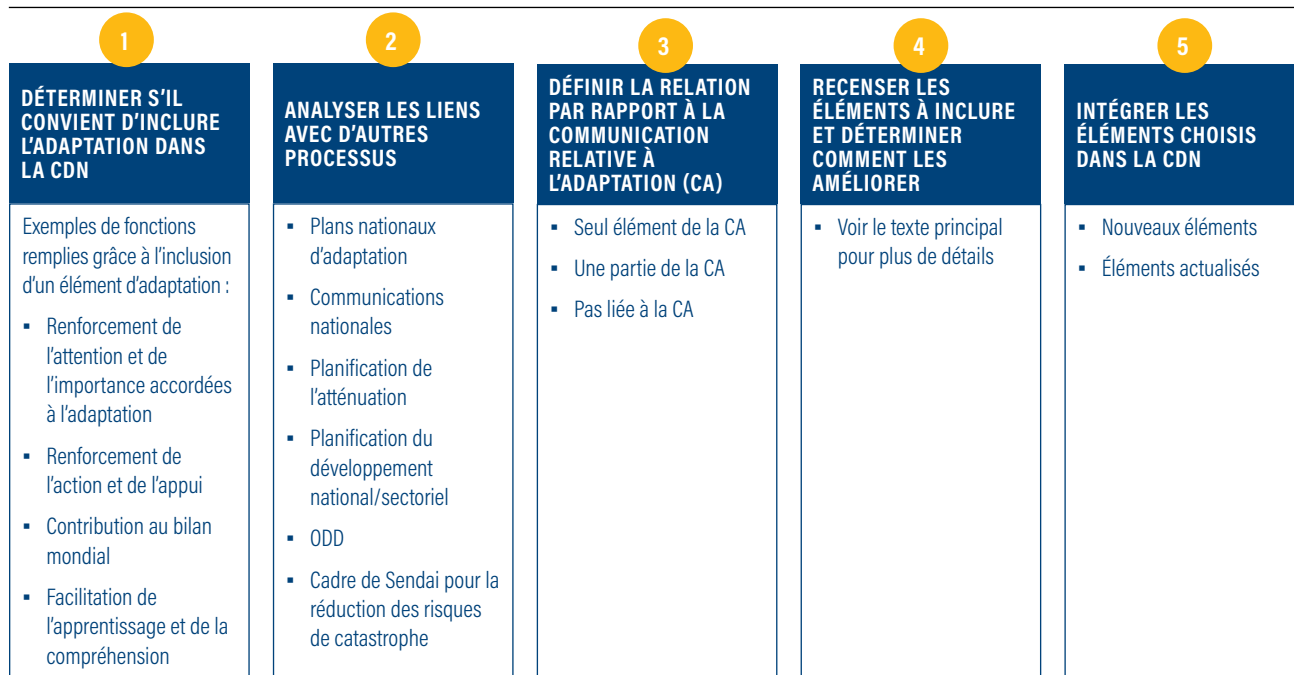
Les étapes suivantes peuvent aider les pays à déterminer la manière dont ils traiteront l'adaptation dans leur CDN améliorée (Figure NS-4) :

- Explorer les raisons d'inclure un élément d'adaptation dans la CDN : une décision de la CCNUCC sur la communication relative à l'adaptation (CCNUCC Décision 9/CMA.1) peut servir de point de départ et présente les objectifs suivants :

- Renforcer l'attention et l'importance accordées à l'adaptation et l'équilibre entre celle-ci et l'atténuation.
- Renforcer l'action et l'appui pour l'adaptation en faveur des pays en développement.
- Contribuer au bilan mondial.
- Améliorer la connaissance et la compréhension des besoins et des mesures d'adaptation.

- Déterminer s'il convient d'inclure un élément d'adaptation dans la CDN : bien que l'intégration de l'adaptation dans la CDN soit facultative, de nombreux pays avaient décidé de le faire dans leur CDN initiale.
- Analyser les liens, les synergies, les compromis et les possibilités d'assurer la cohérence avec d'autres processus nationaux et internationaux, tels que les plans nationaux d'adaptation (PNA), les communications nationales (CN) à la CCNUCC, la planification de l'atténuation, les processus nationaux ou sectoriels de planification du développement, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (ODD) et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030).

Figura NS-4 | Étapes pour améliorer l'adaptation dans la CDN

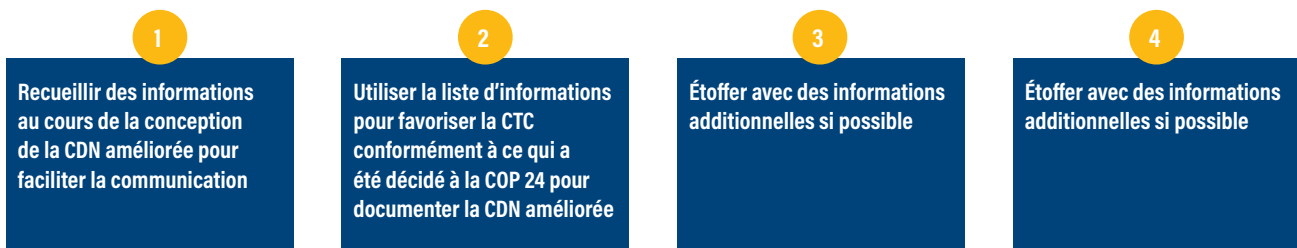


Remarque : ces étapes sont expliquées dans le chapitre « Concevoir un élément d'adaptation amélioré au sein d'une CDN ». Source : auteurs.

- Déterminer si l'élément d'adaptation dans la CDN constitue l'ensemble de la communication du pays relative à l'adaptation, une partie de celle-ci, ou si elle ne s'y retrouve pas du tout. Si l'élément d'adaptation dans la CDN est la communication du pays relative à l'adaptation, il convient de l'indiquer clairement et les données y afférentes devraient être introduites dans le registre de la CCNUCC pour les communications relatives à l'adaptation.
- Sur la base des résultats obtenus lors des étapes précédentes, définir les éléments à inclure et déterminer comment les améliorer : les éléments suivants tirés de la décision 9/CMA.1 de la CCNUCC concernant la communication relative à l'adaptation (CCNUCC 2019) peuvent être pris comme point de départ et associés à des options d'amélioration (voir le texte principal) :
 - La situation nationale, les dispositifs institutionnels et les cadres juridiques
 - Les impacts, les risques et les vulnérabilités
 - Les priorités, stratégies, politiques, plans, objectifs et mesures d'adaptation nationaux
 - Les besoins des pays en développement en matière de mise en œuvre et d'appui et l'apport d'un appui à ces pays
 - La mise en œuvre de mesures et de plans d'adaptation
- Les mesures d'adaptation et/ou les plans de diversification économique, notamment ceux qui ont des retombées bénéfiques dans le domaine de l'atténuation
- Une évaluation de la façon dont les mesures d'adaptation contribuent à d'autres cadres et/ou conventions au niveau international
- Les mesures d'adaptation tenant compte des questions de genre et le savoir traditionnel, les connaissances des peuples autochtones et les systèmes de savoir locaux liés à l'adaptation
- Intégrer les éléments choisis dans la CDN, avec un contenu nouveau et/ou actualisé, en utilisant les données disponibles en fonction des sources d'informations et des processus répertoriés plus haut et en les complétant par d'autres analyses et le résultat de consultations lorsqu'il y a lieu.

Enfin, les pays peuvent améliorer les informations contenues dans leur CDN pour favoriser la clarté, la transparence et la compréhension (CTC) dans la communication de leur CDN, ainsi que pour encourager l'alignement sur les éléments de CTC conformément à ce qui a été décidé lors de la COP 24 (Figure NS-5). Le présent guide explique comment les pays peuvent remplir les exigences en matière d'information approuvées par la CCNUCC, ainsi que fournir des informations additionnelles facilitant davantage la CTC.

Figura NS-5 | Étapes pour favoriser la clarté, la transparence et la compréhension dans une CDN améliorée



Fuente: Autores.



INTRODUCTION

Depuis son adoption en 2015, l'Accord de Paris a surmonté deux obstacles majeurs. Tout d'abord, il est entré en vigueur moins d'un an après son adoption. Ensuite, en 2018, les pays ont adopté le programme de travail de l'Accord de Paris, qui comporte des informations détaillées sur la mise en œuvre de l'Accord.

L'année 2020 marquera la prochaine grande étape de l'Accord de Paris. Afin d'atteindre les ambitieux objectifs à long terme de l'Accord, un cycle de cinq ans a été établi pour relever le niveau d'ambition de l'action pour le climat au fil du temps. Compte tenu de l'urgence de prendre des mesures, les pays ont approuvé les actions suivantes avec une échéance fixée à 2020 : il est demandé aux pays dont la CDN comporte un calendrier jusqu'à 2025 de communiquer une nouvelle CDN, et aux pays dont la CDN comporte un calendrier jusqu'à 2030 de communiquer ou d'actualiser cette CDN (décision 1/CP.21, CCNUCC 2015a). Une décision (décision 1/CP.24) prise à la 24^e Conférence des Parties à Katowice, en Pologne, en 2018, réitère explicitement la demande que les CDN soient communiquées d'ici 2020 (CCNUCC 2018).

Plusieurs facteurs ont poussé les pays à définir 2020 comme la prochaine échéance pour la présentation des CDN. Premièrement, les cibles d'atténuation initiales des pays étaient insuffisantes pour atteindre les objectifs plus vastes de l'Accord, comme l'a confirmé une analyse réalisée par la CCNUCC en amont des négociations de Paris (CCNUCC 2105c). Deuxièmement, de nombreux pays avaient préparé leurs CDN initiales sans disposer du temps ou des capacités nécessaires pour pleinement prendre en considération les principaux enjeux. Les pays en développement, en particulier, ont fait état de difficultés dans l'élaboration de leurs premières CDN ainsi que de la nécessité d'une assistance technique pour revisiter leurs CDN à la lumière de l'Accord de Paris (PNUD 2016). Enfin, les CDN initiales n'étaient pas assorties d'un calendrier harmonisé pour les

mesures à prendre : la plupart des CDN ciblaient 2030, mais certaines ciblaient 2025 et d'autres des années ultérieures à 2030 (WRI 2016). Au vu de ces éléments et d'autres facteurs, certains pays ont déjà apporté des modifications à leur CDN, avant l'échéance de 2020 (Encadré 1).

Ce cycle 2020 d'amélioration des CDN enclencherait de fait le mécanisme prévu par l'Accord pour relever le niveau d'ambition des CDN. Afin de préparer le terrain, le Dialogue Talanoa, un processus d'un an consistant à dresser collectivement un état de la situation, s'est conclu à la COP 24, en invitant les pays à se fonder sur ses résultats pour la préparation de leur CDN. Le processus Talanoa a notamment mis l'accent sur la nécessité de relever le niveau d'ambition et sur le large éventail de possibilités pour l'action climatique à travers de multiples secteurs, ces mesures pouvant également avoir des retombées positives sur le développement et l'économie, entre autres (CCNUCC 2018).

Comme pour chaque cycle de communication des CDN, le cycle de 2020 offre aux pays l'occasion de déterminer si les contributions à l'atténuation dans leur CDN reflètent leur plus haut niveau d'ambition possible et s'ils pourraient contribuer davantage aux efforts déployés collectivement en vue d'atteindre les objectifs à long terme de l'Accord de Paris. La nécessité de relever le niveau d'ambition a pris un caractère plus urgent encore suite à la publication du rapport spécial du GIEC sur un réchauffement planétaire de 1,5 °C, lequel a souligné qu'il était indispensable de réduire les émissions de moitié à l'horizon 2030 (GIEC 2018).



ENCADRÉ 1 | L'évolution des CDN jusqu'à présent

Bien que l'échéance pour l'actualisation des premières CDN ne soit pas avant 2020, plusieurs pays ont déjà revu leurs engagements. Certains l'ont fait en ratifiant l'Accord de Paris, lorsque leurs contributions prévues déterminées au niveau national (CPDN) ont été converties en CDN.

Il est encourageant de constater que certains de ces changements se sont traduits par un niveau d'ambition plus élevé. Par exemple, bien que le Maroc ait conservé un type de cible calculée par rapport à un scénario de référence, il a relevé le niveau d'ambition de sa cible, passant d'une réduction non conditionnelle de 13 % par rapport à ses émissions de référence à l'horizon 2030 (et une cible de réduction conditionnelle de 31 %) à une réduction de 17 % (41 % pour la cible de réduction conditionnelle).

D'autres pays ont ajouté de nouveaux engagements ou mesures dans leur CDN. Par exemple, le Maroc a ajouté une liste détaillée de 55 mesures d'atténuation conditionnelles et non conditionnelles, et il a défini son potentiel de réductions d'émissions et produit des estimations des coûts pour 2030. Le Népal a ajouté une cible d'énergie renouvelable et l'Uruguay a ajouté des cibles non-GES pour les secteurs de l'énergie, des transports, de l'agriculture et de l'utilisation des terres, entre autres.

Des pays tels que l'Argentine, le Bénin, le Canada, le Mali, le Pakistan et l'Uruguay ont également choisi d'intégrer l'adaptation ou de l'inclure plus largement dans leur CDN modifiée.

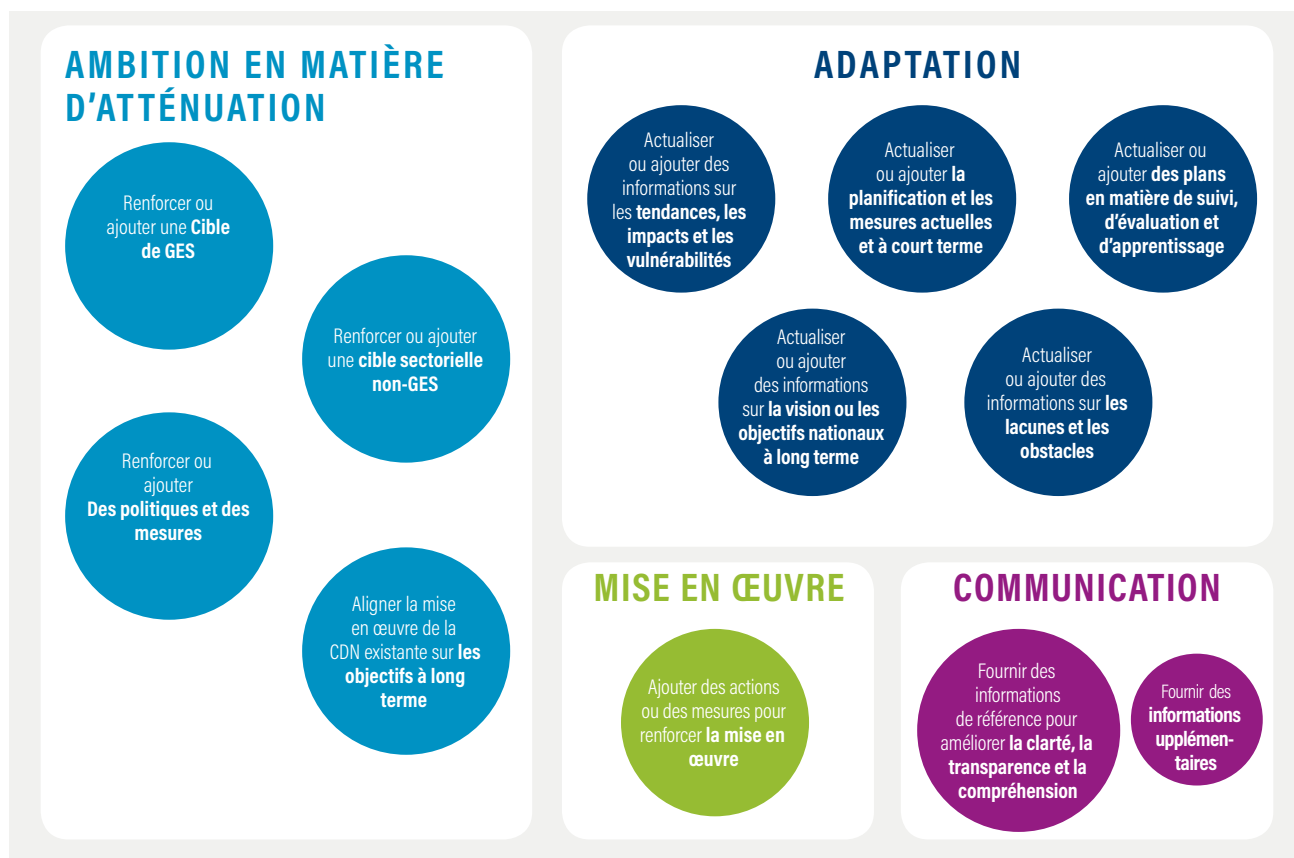
Enfin, certains pays ont amélioré la transparence de leur CDN depuis la soumission de leur CPDN. Par exemple, l'Argentine, le Canada, le Maroc et l'Uruguay ont précisé le niveau d'émissions auquel ils aboutiront si leur CDN est pleinement mise en œuvre. En particulier, l'Argentine est passée d'une cible calculée par rapport à un scénario de référence à une cible à niveau fixe (ne pas dépasser des émissions nettes de 483 MtCO₂éq à l'horizon 2030, avec une cible conditionnelle de 396 MtCO₂éq d'ici à 2030).* Ce choix permet une plus grande transparence et fournit des garanties qu'un certain niveau de réduction des émissions sera atteint. Le Belize a communiqué les réductions des émissions anticipées réalisées grâce aux mesures prises.

Remarque : * Il peut être complexe sur le plan technique de déterminer si une nouvelle option permettra de relever le niveau d'ambition d'une Partie. Prenons, par exemple, une CDN qui contient à la fois une cible d'intensité des GES et une cible d'énergie renouvelable. Disons que la cible d'intensité des GES est proche des projections actuelles en la matière, mais que la cible d'énergie renouvelable dépasse largement les projections actuelles pour la capacité de production d'énergie renouvelable. Dans ce cas, la cible d'énergie renouvelable constitue le principal moteur de l'ambition et revoir cette cible à la hausse permettra probablement de relever le niveau d'ambition global. À l'inverse, si la cible d'intensité des GES est plus agressive et la cible d'énergie renouvelable moins agressive par rapport aux projections actuelles, revoir la cible d'énergie renouvelable à la hausse pourrait ne pas relever le niveau d'ambition global. La norme sur les objectifs d'atténuation (WRI 2014a) et la norme de politique et d'action (WRI 2014b) du Protocole des GES fournissent des conseils de comptabilisation des GES qui peuvent éclairer l'analyse du niveau d'ambition. Ce contenu est adapté à partir de Fransen *et al.* (2017).

Source : Fransen *et al.* 2017 ; Ge et Levin 2018.



Figura 1 | Types d'amélioration des CDN



Fuente: Fransen et al. 2017.

Définir l'amélioration des CDN

Le terme « amélioration des CDN » exprime l'idée d'une progression des CDN inhérente à l'Accord de Paris, un processus qui débute par l'invitation à communiquer de nouvelles CDN ou des CDN actualisées en 2020 (Fransen et al. 2017). Le présent guide aborde plusieurs dimensions de l'amélioration des CDN – l'atténuation (sachant que les améliorations de l'atténuation peuvent permettre de relever le niveau d'ambition et/ou faciliter une meilleure mise en œuvre), l'adaptation et la communication – en tenant compte du fait que les objectifs et les exigences de l'Accord de Paris varient d'une dimension à l'autre (voir la Figure 1). Idéalement, le processus d'amélioration des CDN devrait permettre d'aligner plus étroitement les CDN sur les objectifs de l'Accord de Paris, maximiser les retombées positives des CDN sur le développement et la résilience, intégrer des occasions pertinentes de renforcer la mise en œuvre, et améliorer la transparence.

En ce qui concerne l'atténuation, le présent guide vise à aider les pays à recenser des possibilités de relever le niveau d'ambition de leur CDN, au vu des immenses écarts d'émissions entre la trajectoire mondiale actuelle des émissions et la voie qu'il conviendrait d'emprunter pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. Un niveau d'ambition plus élevé en matière d'atténuation dénote une CDN améliorée – y compris l'ensemble de ses cibles et de ses mesures en matière d'atténuation et en supposant sa pleine mise en œuvre – qui aboutit à un volume d'émissions cumulées moindre que la CDN existante. Afin de déterminer l'impact de l'amélioration d'une CDN sur le niveau d'ambition en matière d'atténuation, les incidences cumulées de l'ensemble des modifications apportées à la CDN, notamment leurs recouvrements, doivent être examinées (Encadré 2 ; Fransen et al. 2017). Outre leurs effets sur le niveau d'ambition, les améliorations liées à l'atténuation peuvent également faciliter une

meilleure mise en œuvre si les pays s'engagent à adopter des politiques et des mesures spécifiques à l'appui des cibles existantes, notamment celles relatives aux flux financiers, à la coordination de la mise en œuvre et à une plus grande intégration avec le développement.

En ce qui concerne l'adaptation, ce guide présente des options visant à améliorer divers éléments, en tenant compte des objectifs des pays pour l'intégration de l'adaptation dans leur CDN, ainsi que de la relation entre leur CDN et leur communication relative à l'adaptation, en s'appuyant sur d'autres processus, tels que les plans nationaux d'adaptation (PNA).

Enfin, une communication améliorée est essentielle pour « renforcer la confiance mutuelle et [...] promouvoir une mise en œuvre efficace » (CCNUCC 2015b). Notre guide sur la communication se fonde sur les éléments relatifs à la clarté, à la transparence et à la compréhension (CTC) adoptés à la COP 24 à Katowice (CCNUCC 2018).

Ces éléments de l'amélioration d'une CDN ne s'excluent pas mutuellement et ne sont pas interchangeables. Il peut être indiqué pour un pays d'améliorer sa CDN dans plus d'une de ces dimensions.

ENCADRÉ 2 | Termes liés à l'amélioration des CDN

Nouvelle CDN ou CDN actualisée : tirés de la décision de la COP adoptée en même temps que l'Accord de Paris (1/CP.21), ces termes sont utilisés dans la demande qui est faite aux Parties dans la décision de la COP concernant les CDN en 2020. Une nouvelle CDN fait suite à la CDN initiale lorsque cette dernière comporte un calendrier jusqu'à 2025. Une CDN actualisée est une CDN communiquée par une Partie dont la CDN initiale comporte un calendrier jusqu'à 2030.

CDN améliorée : dans le présent guide, une nouvelle CDN ou une CDN actualisée qui améliore la CDN initiale dans les domaines de l'atténuation (niveau d'ambition et/ou mise en œuvre), de l'adaptation et/ou de la communication.

CDN avec un niveau d'ambition plus élevé en matière d'atténuation : dans le présent guide, cette expression désigne une CDN qui, pour autant qu'elle soit pleinement mise en œuvre, résulterait en des émissions cumulées moindres que la CDN existante pleinement mise en œuvre. Il importe de noter qu'une nouvelle CDN, une CDN actualisée ou une CDN améliorée ne donnent pas nécessairement lieu à un niveau d'ambition plus élevé en matière d'atténuation. La référence pour déterminer si tel est le cas est l'ensemble de cible(s) et/ou de mesure(s) articulées dans la CDN originale. Il est important, lorsque l'on cherche à déterminer l'impact sur le niveau d'ambition en matière d'atténuation, d'examiner l'effet cumulé de tous les changements apportés à la CDN, y compris la mesure dans laquelle ils se chevauchent et se recoupent avec les cibles, les politiques et les mesures de la CDN existante.*

Remarque : * Il peut être complexe sur le plan technique de déterminer si une nouvelle option permettra de relever le niveau d'ambition d'une Partie. Prenons, par exemple, une CDN qui contient à la fois une cible d'intensité des GES et une cible d'énergie renouvelable. Disons que la cible d'intensité des GES est proche des projections actuelles en la matière, mais que la cible d'énergie renouvelable dépasse largement les projections actuelles pour la capacité de production d'énergie renouvelable. Dans ce cas, la cible d'énergie renouvelable constitue le principal moteur de l'ambition et revoir cette cible à la hausse permettra probablement de relever le niveau d'ambition global. À l'inverse, si la cible d'intensité des GES est plus agressive et la cible d'énergie renouvelable moins agressive par rapport aux projections actuelles, revoir la cible d'énergie renouvelable à la hausse pourrait ne pas relever le niveau d'ambition global. La norme sur les objectifs d'atténuation (WRI 2014a) et la norme de politique et d'action (WRI 2014b) du Protocole des GES fournissent des conseils de comptabilisation des GES qui peuvent éclairer l'analyse du niveau d'ambition.

Nota: * Determinar si la adopción de una nueva opción mejorará el nivel de ambición de un Estado Parte puede ser una tarea técnicamente compleja. Veamos, por ejemplo, una NDC que incluye una meta de intensidad de los GEI y una meta de energía renovable. Supongamos que la meta de intensidad de los GEI está cerca de las proyecciones actuales de intensidad de GEI, mientras que la meta de energía renovable supera con creces las actuales proyecciones de capacidad de energía renovable. En este caso, la meta de energía renovable es fundamentalmente la que impulsará la ambición, y su ampliación probablemente servirá para mejorar la ambición aún más en términos generales. Por el contrario, si la meta de intensidad de los GEI es más agresiva que la meta de energía renovable, en relación con las proyecciones actuales, la ampliación de la meta de energía renovable podría no generar un aumento en el nivel de ambición general. El estándar de objetivos de mitigación (WRI 2014a) y el estándar de política y acción (WRI 2014b) del protocolo de gases de efecto invernadero ofrecen una orientación para la contabilización de los GEI que puede ayudar a realizar el análisis del nivel de ambición.

Fuente: Fransen *et al.* 2017 y autores.

Pourquoi améliorer les CDN en 2020

Trois éléments justifient de relever sans tarder le niveau d'ambition des CDN : le créneau se referme pour la stabilité du climat, de plus en plus de possibilités s'offrent aux pays pour relever leur niveau d'ambition et les pays qui adoptent une approche ambitieuse en sortiront gagnants.

Le créneau se referme pour la stabilité du climat

Le GIEC insiste sur le fait qu'une transformation immédiate à grande échelle est indispensable pour pouvoir atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. Le réchauffement atteindra probablement 1,5 °C dès 2030 s'il continue de progresser au rythme actuel ; les émissions de CO₂ devront être réduites de près de moitié d'ici à 2030 par rapport aux niveaux récents pour éviter une telle issue (GIEC 2018).¹ Les CDN actuelles ne sont pas en phase avec ces objectifs (Rogelj *et al.* 2016). Repousser le relèvement du niveau d'ambition à 2025 ou au-delà limitera radicalement les possibilités d'atteindre les objectifs de Paris. Il faudrait alors procéder à une décarbonisation encore plus rapide et plus coûteuse, en s'appuyant sur des technologies non éprouvées. Présenter une vision plus ambitieuse dès maintenant permettrait en revanche aux pays de préserver les options qui leur restent pour la réalisation des objectifs de Paris.

Même si le relèvement du niveau d'ambition de certains pays aura à l'évidence un plus grand impact en raison de la magnitude de leurs émissions, l'éventail et le nombre de pays qui amélioreront leur CDN peuvent avoir une incidence importante sur l'impulsion politique qui sera donnée en faveur d'un rehaussement des ambitions à l'échelle mondiale. En outre, si un large éventail de pays décident de définir des mesures dans leur CDN pour des secteurs essentiels tels que l'énergie, les transports, l'utilisation des terres et l'agriculture, les signaux politiques et les moteurs de changement sur le marché s'en verront renforcés dans ces domaines.

De plus en plus de possibilités pour relever le niveau d'ambition

Par rapport au moment où les premières CDN ont été élaborées, le développement de l'innovation, la chute du coût des technologies et d'autres avancées permettent aujourd'hui aux pays d'améliorer leurs CDN. Le coût des technologies d'énergie renouvelable – notamment le stockage par batterie et les infrastructures de recharge – a radicalement baissé,

ce qui a ouvert des possibilités dans les secteurs de l'énergie et des transports (IRENA 2018), selon les données les plus récentes relatives au coût et au prix des enchères issues de projets menés à travers le monde. Cette étude arrive à la conclusion générale que les coûts de production de l'énergie renouvelable continuent de baisser et sont déjà très concurrentiels pour répondre aux besoins d'une nouvelle capacité. Les mécanismes de mise en concurrence – notamment les enchères – représentent une faible part du déploiement mondial des énergies renouvelables. Et pourtant, ces mécanismes font rapidement chuter les prix sur les nouveaux marchés. La concurrence mondiale contribue à propager les meilleures pratiques en matière d'élaboration de projets, elle réduit les risques liés aux technologies et aux projets et rend les énergies renouvelables plus compétitives que jamais auparavant en termes de coûts. Dans les pays développés, l'énergie solaire est désormais moins chère que de la nouvelle énergie nucléaire. À titre d'exemple, le coût d'une batterie au lithium ionique a chuté de 577 USD/kWh en 2014 – l'année où bon nombre des CPDN ont été élaborées – à 176 USD/kWh en 2018 (Goldie-Scot 2019).

De nombreux pays ont réalisé d'importants progrès dans la mise en œuvre de leur CDN et certains sont bien partis pour atteindre, voire dépasser, leurs cibles actuelles, dont six pays du G20 (PNUE 2018 ; den Elzen *et al.* 2019), des pays qui se sont engagés dans différentes actions pour le climat, dont des réductions des émissions de gaz à effet de serre (GES) après 2020. Le processus d'amélioration des CDN en 2020 offre l'occasion d'examiner le niveau d'ambition des CDN initiales à la lumière de ces progrès. En outre, des villes, des États, des régions, des entreprises et des investisseurs ont annoncé d'importants nouveaux engagements en faveur du climat, qui ne figurent pas dans les CDN initiales. Rien que lors du Sommet mondial pour l'action climatique, 73 des plus grandes villes au monde se sont engagées à atteindre la neutralité carbone, 150 grandes entreprises se sont engagées pour une énergie 100 % propre, 400 investisseurs gérant 32 000 milliards USD d'actifs se sont engagés en faveur d'un programme ambitieux pour l'action climatique, et 500 autres engagements ont été pris par des acteurs non étatiques (Sommet mondial pour l'action climatique 2018). Il est dès lors possible d'améliorer les CDN pour refléter l'action que mènent déjà les acteurs nationaux, infranationaux et non étatiques.

Au niveau international, l'Accord de Paris est entré en vigueur et ses modalités ont pris forme. L'Amendement de Kigali au Protocole de Montréal est lui aussi entré en vigueur et a défini un calendrier pour la réduction progressive des émissions d'hydrofluorocarbone.

Une fois combinés, ces facteurs créent de nombreuses possibilités pour l'action climatique que les pays n'auraient pas pu prendre en compte avant l'Accord de Paris. Ces avancées ne signifient pas pour autant que le niveau d'ambition en matière d'atténuation pourra être relevé facilement ou directement. L'ampleur des transformations requises est sans précédent, et beaucoup de pays rencontrent d'importantes difficultés politiques et financières et manquent de certaines capacités pour y parvenir. Le présent guide propose que le processus d'amélioration des CDN en 2020 soit l'occasion de rallier un soutien politique pour aider à surmonter ces défis, sachant que les options sont nombreuses pour relever le niveau d'ambition et qu'il est urgent de le faire.

Les pays qui relèvent leur niveau d'ambition en sortiront gagnants

Bien qu'il soit essentiel d'améliorer les CDN pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, les pays qui prennent des mesures ambitieuses en tirent également des avantages au niveau national. Ils sont non seulement reconnus pour leur rôle de chef de file sur la scène internationale, mais ils en retirent aussi de la croissance économique et des bénéfices en matière de développement. Les preuves de l'alignement entre l'action pour le climat, la croissance économique et les bénéfices en matière de développement continuent de s'accumuler. Sur le plan économique, une récente analyse estime qu'une action climatique ambitieuse pourrait générer 26 000 milliards USD de gains économiques nets et créer 65 millions d'emplois d'ici à 2030, tout en évitant 700 000 décès prématurés dus à la pollution de l'air (Commission mondiale sur l'économie et le climat 2018).

Les CDN peuvent également contribuer à la concrétisation d'un large éventail de priorités en matière de développement, notamment celles liées aux ODD, comme illustré dans l'Encadré 3 (WRI s.d.). Ces synergies concernent des secteurs clairement liés à l'action climatique, tels que l'énergie et les transports, l'utilisation des terres et les questions liées aux océans, mais des recoupements sont égale-

ment possibles avec des enjeux tels que la pauvreté, les inégalités, la santé, l'égalité des sexes et le principe plus général de « ne pas faire de laissés-pour-compte » intégré dans les ODD (GIEC 2018). Une amélioration des CDN tenant compte des avantages combinés en matière d'atténuation, d'adaptation et développement durable peut permettre de générer des avantages encore plus substantiels, de prendre des décisions plus éclairées et équitables sur les compromis à réaliser et de concevoir des processus plus efficaces que si les efforts avaient été déployés séparément pour les différents objectifs relatifs à l'atténuation, à l'adaptation et au développement.

Enfin, en relevant le niveau d'ambition de leur CDN, les pays peuvent également rallier des parties prenantes à l'appui de leur mise en œuvre et bénéficier plus facilement d'aides financières, technologiques et en matière de renforcement des capacités de la part de la communauté internationale.

Comment ce guide devrait-il être utilisé ?

Le présent guide vise à aider les pays à concevoir des CDN améliorées qui seront communiquées à la CCNUCC, en vue particulièrement de l'échéance de 2020. Que la CDN actuelle d'un pays cible 2025 ou 2030, ce guide part de l'hypothèse que les pays se baseront sur leur CDN la plus récente au lieu de repartir de zéro.

Le guide offre un cadre que les pays peuvent utiliser pour mener une réflexion systématique sur la manière d'améliorer leur CDN. Bien qu'il ne traite pas en détail de secteurs particuliers, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le WRI prévoient de publier des modules propres à certains secteurs au cours des prochains mois (Figure 2).

L'utilisation du présent guide est entièrement facultative ; les pays sont libres de l'utiliser en tout ou en partie et de l'adapter à leur situation nationale. Ce guide vient compléter – et non remplacer – les dispositions relatives aux CDN dans l'Accord de Paris et le règlement de Katowice.

Appui à l'amélioration des CDN²

Il existe plusieurs programmes d'appui aux CDN dont l'objectif est d'aider les pays dans un large éventail de fonctions liées aux CDN, dont leur amélioration, mais aussi leur conception, leur mise en œuvre et leur examen. Par exemple, le Partenariat pour les CDN (NDC Partnership), une coalition mondiale

Figure 2 | Aperçu du guide du PNUD et du WRI sur les CDN



Source : auteurs.

de pays et d'institutions, promeut une action climatique porteuse de changements au travers du développement durable. Le Climate Action Enhancement Package (ensemble de mesures visant à améliorer l'action climatique) de ce partenariat est conçu pour apporter un appui ciblé et rapide aux membres du Partenariat pour les CDN, afin d'améliorer la qualité, de relever le niveau d'ambition et d'encourager la mise en œuvre des CDN. De nombreuses initiatives, dont celles mentionnées ci-dessous, apportent un soutien aux pays au moyen de leurs propres ressources ou de ressources conçues pour le Climate Action Enhancement Package :

- La **plateforme africaine pour les CDN**, créée par la Banque africaine de développement, promeut la participation d'acteurs nationaux, infranationaux et non étatiques ainsi que de représentants du secteur privé à des politiques, stratégies et actions appropriées, conçues pour répondre aux besoins spécifiques des différents pays africains, afin de leur permettre de respecter leurs engagements liés aux changements climatiques dans le cadre de l'Accord de Paris.
- **NDC Advance** est une plateforme de la Banque asiatique de développement, dont le but est d'aider les pays membres en développement situés en Asie et dans le Pacifique à mobiliser des fonds pour la réalisation de leurs objectifs au titre de l'Accord de Paris.
- **NDC Invest**, une plateforme créée par la Banque interaméricaine de développement et la Société interaméricaine d'investissement, fait office de

guichet unique pour les pays souhaitant accéder à des ressources pour transformer leurs engagements nationaux en des plans d'investissement réalisables. La plateforme s'appuie sur quatre composantes, à savoir le NDC Programmer, le NDC Pipeline Accelerator, le NDC Market Booster, et le NDC Finance Mobilizer.

- Le **NDC Support Programme du PNUD** apporte un appui aux pays pour qu'ils puissent progresser dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris et utiliser stratégiquement leur CDN comme un outil pour concrétiser un développement inclusif, zéro carbone et résilient aux changements climatiques.
- Le **fonds de soutien à la mise en œuvre des CDN de la Banque mondiale (NDC Support Facility)** est un fonds créé et conçu pour aider les pays en développement à mettre en œuvre les cibles relatives aux changements climatiques énoncées dans les CDN. Les subventions octroyées par le fonds soutiennent diverses activités, dont des initiatives de renforcement des capacités, des analyses, la coordination entre les acteurs du développement et la mobilisation de fonds pour l'action climatique.
- **L'Institut des ressources mondiales** propose des supports de connaissances et un appui technique aux pays pour l'amélioration des CDN et dans des domaines connexes, notamment l'élaboration de stratégies à long terme, la planification de l'adaptation, le renforcement des capacités et des systèmes de mesure, de compte rendu et de vérification.

ENCADRÉ 3 | Prendre en compte et s'aligner sur les ODD et les objectifs nationaux en matière de développement

En tenant compte des recouvrements entre l'action climatique et d'autres objectifs nationaux en matière de développement dans leur CDN améliorée, les pays peuvent renforcer le contenu de leur CDN, tout en améliorant l'adhésion et le soutien en faveur des engagements pris dans la CDN. Il existe deux moyens principaux de traiter ces recouvrements :

1) Évaluer les effets sur le développement des mesures climatiques potentielles et inclure ou modifier la CDN pour maximiser les effets positifs

Sur la base d'une évaluation des impacts qu'auront sur le développement des cibles et des mesures spécifiques axées sur le climat dans leur CDN, les pays peuvent modifier cette dernière de manière à maximiser les retombées positives sur d'autres objectifs de développement et à limiter les compromis potentiels. Il est important de noter que ceci peut s'appliquer tant aux éléments d'atténuation qu'aux éléments d'adaptation des CDN des pays.

Les évaluations d'impact peuvent être quantitatives – par exemple, des évaluations quantitatives et une modélisation sont souvent utilisées pour évaluer les effets des politiques climatiques sur l'emploi ou la santé – ou qualitatives, pour déterminer les relations potentielles entre les politiques climatiques et d'autres objectifs de développement et la magnitude estimée des effets pertinents éventuels.

Lors de l'évaluation de l'effet des mesures climatiques qui pourraient être incluses dans une CDN, il sera nécessaire de procéder comme suit :

- Clairement identifier la cible ou la politique à évaluer. Dans certains cas, il peut être difficile d'entreprendre une analyse quantitative de l'impact de cibles sectorielles de grande portée (telles que la part d'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique), donc il peut être nécessaire de définir des politiques pour atteindre la cible.
- Clairement définir l'impact/les impacts à évaluer.* Les impacts peuvent être évalués à partir des cibles des ODD ou d'autres objectifs de développement, notamment ceux mentionnés dans les plans de développement nationaux ou sectoriels du pays. Ils peuvent inclure des effets sur la santé, l'emploi, la sécurité alimentaire, l'accès à l'énergie, l'accès à des modes de transport durables, le niveau de pauvreté, les inégalités et les objectifs liés au genre.

Bien que les évaluations d'impact exigent des capacités et des ressources, elles peuvent s'avérer utiles pour dégager et clarifier les mesures prioritaires d'une CDN et pour faciliter une communication efficace entre les différents ministères et organismes

compétents s'agissant du lien entre l'action climatique dans la CDN et les autres objectifs nationaux en matière de développement. Le processus d'évaluation peut également contribuer à aligner la CDN sur les ODD et d'autres objectifs nationaux en matière de développement. Dans de nombreux pays, les CDN et leurs plans nationaux pour le développement et les ODD ne sont pas adéquatement reliés, et parfois, ils présentent même des objectifs contradictoires, par exemple en ce qui concerne les stratégies pour les sources d'énergie (renouvelable ou autre). L'alignement est essentiel pour atteindre les objectifs climatiques et les autres objectifs d'un pays.

Les évaluations d'impact peuvent également être utilisées pour envisager différents moyens de maximiser les bénéfices (p. ex. pour améliorer l'accès à l'énergie dans le cadre d'une cible ou d'une mesure liée à l'énergie renouvelable) et des cas dans lesquels il conviendrait de se pencher sur les éventuels compromis (p. ex. des impacts sur les écosystèmes ou la sécurité alimentaire dus à la production de bioénergie). En outre, les évaluations d'impact peuvent permettre au gouvernement de définir des indicateurs pour mesurer et évaluer les résultats de la mise en œuvre de la CDN. L'évaluation des impacts et la définition d'un ensemble complet d'indicateurs d'impact peuvent également fournir des informations, envoyer des signaux pour les investissements publics et privés, et contribuer à l'injection de capitaux, y compris des financements à faible coût, dans la mise en œuvre des CDN.

Les évaluations d'impact et le processus décisionnel pour les CDN peuvent s'appuyer sur les ressources suivantes, qui fournissent des conseils pour ce type d'évaluations :

- Le guide sur le développement durable (*Sustainable Development Guidance*) d'Initiative for Climate Action Transparency donne des orientations pour l'évaluation tant qualitative que quantitative des impacts environnementaux, sociaux et économiques des politiques et mesures climatiques (Initiative for Climate Action Transparency 2018).
- L'outil du PNUD pour l'évaluation de l'impact de l'action climatique (*Climate Action Impact Tool*) offre un cadre pour l'évaluation des impacts des mesures climatiques sur le développement, notamment sur les ODD, au niveau des programmes et des projets (PNUD s.d.).
- L'outil SDG Climate Action Nexus permet de cartographier les effets de diverses mesures climatiques sur la réalisation des ODD (New Climate Institute s.d.).
- Le guide de formation de l'Organisation internationale du travail sur la mesure et la modélisation des effets sociaux et sur l'emploi

des politiques climatiques et de développement durable (Green Jobs Assessment Institutions Network 2017).

- La base de données Climate Watch (WRI s.d.) et l'outil NDC-SDG Connections (Stockholm Environment Institute s.d.) permettent aux utilisateurs d'examiner la pertinence des cibles et des mesures prévues dans les CDN existantes par rapport aux objectifs liés aux ODD. Les résultats de cette analyse peuvent ensuite être pris en compte dans l'élaboration des CDN améliorées.

2) Définir des cibles ou des actions qui reflètent les bénéfices en matière de développement de l'action pour le climat

La CDN peut aussi explicitement définir des cibles ou des mesures qui reflètent les bénéfices de l'action climatique pour le développement et visent à les maximiser ou à limiter les compromis éventuels. Ces cibles ou mesures peuvent trouver leur source dans les évaluations des mesures climatiques de la CDN ou être élaborées en rapport avec d'autres stratégies et plans nationaux en matière de développement. Par exemple, les CDN peuvent comprendre des cibles ou des politiques pour :

- un meilleur accès à l'énergie, en particulier au travers d'énergies renouvelables décentralisées, et une meilleure sécurité énergétique ;
- un meilleur accès à des transports et à une mobilité abordables et durables ;
- une meilleure qualité de l'air et des retombées positives sur la santé ;
- a réduction des dégâts causés par des catastrophes liées au climat grâce à des mesures d'adaptation telles qu'une meilleure planification de l'utilisation des terres ou une gestion intégrée des zones côtières ;
- des systèmes d'alimentation et d'agriculture durables, en particulier au travers de mesures visant à améliorer la sécurité alimentaire ;
- des emplois verts adaptés au climat et/ou des programmes et des investissements pour la transition juste ;
- des objectifs liés à la santé, tels que des réductions des polluants de l'air local liées à des réductions des GES ou des réductions des maladies liées au climat, telles que les maladies transmises par l'eau ; et
- des objectifs liés au genre, notamment l'accès des femmes à de l'énergie propre et le respect de leurs droits et de leurs

*Remarque :** Le guide sur le développement durable de l'ICAT présente différentes options pour le choix des impacts à évaluer.



ÉTABLIR UN PROCESSUS POUR L'AMÉLIORATION DES CDN³

Un processus pour l'amélioration des CDN devrait inclure des mesures pour obtenir un haut niveau d'adhésion, établir des dispositifs institutionnels, faire participer les parties prenantes, définir des objectifs pour l'amélioration et concevoir un plan de travail. Le processus d'amélioration des CDN devrait être inclusif, clair et cohérent avec les autres processus de planification nationale.

Justification

Le processus d'amélioration d'une CDN permettra d'étoffer son contenu et sera à terme la clé de la réussite de sa mise en œuvre. Une adhésion aux plus hauts niveaux du gouvernement et des dispositifs institutionnels clairs et coordonnés faciliteront l'amélioration de la CDN. Un solide processus de participation des parties prenantes peut également grandement renforcer le soutien à la CDN améliorée. De même, le fait d'articuler explicitement les objectifs nationaux de l'amélioration de la CDN peut permettre de concentrer l'attention sur des interventions clés. Enfin, un plan de travail définissant clairement les rôles et responsabilités fera avancer le processus (Figure 3).

Il est possible qu'il ne soit pas nécessaire d'établir de nouveaux processus et dispositifs institutionnels pour l'amélioration de la CDN ; dans certains pays, des dispositifs existants peuvent être utilisés à cette fin, notamment ceux utilisés pour l'élaboration de la CPDN. Néanmoins, étant donné que bon nombre des CPDN ont été conçues rapidement avant l'Accord de Paris, l'amélioration des CDN peut également être l'occasion de revoir et d'améliorer le processus de conception des CDN.

Le processus d'amélioration des CDN en tant qu'exercice prospectif et l'étape clé de l'amélioration des CDN en 2020 ne sont que les points de départ

du mécanisme de relèvement du niveau d'ambition de l'Accord de Paris. Il serait judicieux d'intégrer cette vision à long terme dans la conception des processus pour l'amélioration des CDN, y compris la mise en place de dispositifs institutionnels et la participation des parties prenantes, afin de pouvoir développer des capacités à long terme et pour que les gouvernements ne doivent pas recommencer à zéro quelques années plus tard pour le prochain cycle.

1) Obtenir un haut niveau d'adhésion

En dépit de leur nature technique, les CDN sont intrinsèquement politiques. Elles engagent les pays en faveur de l'action pour le climat, elles guident des changements économiques et sociaux, et elles font office de communication officielle au secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Il peut être utile pour les acteurs chargés de l'amélioration de la CDN d'un pays de bénéficier du soutien du cabinet du Premier ministre ou du Président pour le lancement du processus, afin d'obtenir la coopération des parties prenantes au sein et en dehors du gouvernement. L'adhésion de ministères clés, tels que ceux chargés de la planification ou des finances, devrait être considérée comme fondamentale.

À moins que ces ministères soient déjà favorables à l'amélioration de la CDN du pays, il sera probablement nécessaire d'expliquer les avantages et l'importance de l'amélioration de la CDN pour

Figure 3 | Étapes de l'établissement d'un processus pour l'amélioration des CDN



Source : auteurs.

le pays. Dans certains pays, il peut s'avérer plus simple de susciter et de maintenir l'impulsion nécessaire si le processus d'amélioration de la CDN est abordé dans le contexte du développement et de l'éradication de la pauvreté, en liant les changements climatiques à d'autres priorités nationales, telles que l'amélioration de l'accès à l'énergie. Dans le contexte de la mise en œuvre des CDN, certains pays ont constaté qu'avoir la possibilité d'annoncer leurs intentions à l'international pouvait les aider à catalyser le processus et à attirer une attention politique de haut niveau, en rehaussant la visibilité politique du processus et en adoptant une stature de chef de file (Partenariat pour les CDN, à paraître). Certains pays ont également constaté que les échanges entre pairs pouvaient contribuer à susciter l'intérêt des ministères des finances. Par exemple, à l'occasion d'un échange entre le Honduras et la République dominicaine, organisé par l'Unité d'appui du Partenariat pour les CDN, le Honduras a pu mieux prendre conscience des possibilités financières que présente la mise en œuvre de sa CDN grâce à des échanges avec le Ministère dominicain de l'économie, de la planification et du développement (Partenariat pour les CDN, à paraître). Même si cet exemple concerne la mise en œuvre des CDN, les enseignements qui en ont été tirés peuvent s'appliquer à la mise à contribution de divers ministères au cours des processus d'amélioration des CDN.

2) Mettre en place des dispositifs institutionnels

Le processus de conception des CPDN a illustré l'importance du rôle de l'institution chef de file dans la gestion du processus de conception, ainsi que dans la coordination avec les secteurs concernés, les gouvernements locaux, les experts techniques, la société civile et le secteur privé. Il en va de même pour l'amélioration des CDN.

Choisir une institution chef de file

Si le cabinet du Premier ministre, du Président ou d'autres institutions de haut niveau appuient politiquement l'amélioration de la CDN, il peut être utile de déterminer qui joue parmi eux le rôle de chef de file du processus d'amélioration de la CDN afin de conserver l'adhésion. Autre possibilité, l'institution initialement chargée de la conception de la CPDN et/ou de la mise en œuvre de la CDN peut être la mieux placée pour diriger le processus d'amélioration de la CDN, en vue de conserver l'expertise technique

acquise et de veiller à ce que la CDN se fonde sur les processus existants et les informations disponibles, notamment celles contenues dans les rapports biennaux actualisés, les communications nationales (CN) et les PNA. Si l'institution en question fait partie du ministère de l'environnement, veiller à ce que l'institution chef de file s'acquitte de ses responsabilités conjointement avec le ministère des finances et/ou de la planification peut permettre de renforcer l'alignement sur les cadres budgétaires, les investissements et les programmes de développement nationaux (Levin *et al.* 2015). Idéalement, si les délais le permettent, des mandats légaux peuvent être établis pour les rôles et responsabilités de l'institution chef de file et des autres acteurs contribuant au processus. Il sera essentiel dans certains pays d'assurer la liaison avec le parlement pour la définition de tels mandats. Certains pays peuvent disposer de mécanismes permettant de définir plus rapidement de tels rôles et responsabilités, notamment au travers d'un protocole d'accord.

Prévoir une coordination intragouvernementale

Compte tenu de la nature transversale de la CDN, il est essentiel que l'institution chef de file ou un autre organisme gère la coopération dans l'intérêt d'une approche associant l'ensemble des pouvoirs publics (Sands *et al.* 2012). La coordination entre les différentes institutions du gouvernement ainsi que des processus de planification pertinents peuvent permettre d'accroître l'efficacité, la qualité des contributions et, à terme, d'améliorer la mise en œuvre. Si aucun organisme adapté n'a été désigné pour ce travail de coordination (p. ex. un comité des changements climatiques), l'institution chef de file ou un autre nouvel organisme peut se voir confier cette responsabilité. Idéalement, le processus de coordination couvrira :

- tous les ministères concernés, y compris les ministères qui ne sont habituellement pas associés à la formulation de la politique relative aux changements climatiques, tels que les ministères chargés des questions de genre, du développement social et de la santé ;
- les rôles du parlement et du système judiciaire, selon ce qui s'applique ;
- les interactions avec d'autres processus pertinents de développement et de planification sectorielle, notamment les ODD ; et

- les parties prenantes externes au gouvernement national, notamment les collectivités infranationales, le secteur privé et le public (voir ci-dessous).

Enfin, il importera de réfléchir à la manière de rendre cette coordination efficace et utile pour les acteurs qui y participent. Il peut s'avérer nécessaire à cette fin de prendre des mesures de sensibilisation, d'encourager la participation, de s'assurer que les représentants ont un pouvoir de décision, et d'affecter des ressources budgétaires suffisantes au processus.

Favoriser l'alignement entre les CDN et les objectifs nationaux de développement

Comme indiqué dans l'Encadré 3, il est indispensable d'assurer l'alignement entre la CDN et les autres objectifs de développement nationaux, notamment ceux découlant des ODD. Un processus institutionnel qui réunit différents acteurs d'un gouvernement, dont des ministères aux mandats différents, peut jouer un rôle essentiel en contribuant à l'alignement entre la CDN et les autres objectifs nationaux. Il est très important de lier la conception de la CDN à celle des plans nationaux de développement (y compris pour les différents secteurs) lorsque cela est possible. Il importe de procéder à un tel alignement pour réaliser les meilleures synergies possible, ainsi que

pour éviter d'aboutir à des objectifs contradictoires, par exemple en ce qui concerne les stratégies pour les sources d'énergie (renouvelable ou autre). La participation des parties prenantes (y compris des gouvernements infranationaux) décrite ci-dessous devrait également constituer une composante essentielle des efforts déployés pour aligner les CDN et les objectifs de développement (Encadré 4).

3) Prévoir la participation des parties prenantes

Faire intervenir des parties prenantes extérieures au gouvernement national peut considérablement renforcer la légitimité, améliorer la qualité et accroître la durabilité du processus d'amélioration des CDN (Encadré 5). Par exemple, les organisations de la société civile, les universités, le secteur privé, les gouvernements infranationaux, les personnes concernées par les mesures de mise en œuvre (p. ex. celles qui travaillent dans l'économie des combustibles fossiles), les syndicats et les populations les plus vulnérables sont autant d'acteurs qu'il importe de prendre en considération, tout comme il est essentiel de faire intervenir un éventail de parties prenantes issues de différents secteurs, groupes d'intérêts et niveaux socioéconomiques (Levin *et al.* 2015). Il importera de souligner comment l'amélioration de la CDN peut profiter à ces groupes de parties prenantes, ainsi que d'expliquer les moyens grâce auxquels les mesures améliorées pour le climat ne renforceront pas les difficultés ou les vulnérabilités sociales et économiques actuelles. La participation des parties prenantes vise également à améliorer la qualité de la CDN, au travers, par exemple, de la contribution d'experts techniques fournissant des informations et des analyses essentielles concernant les possibilités et les difficultés associées aux différentes options d'amélioration. Faire intervenir les parties prenantes souvent et dès le début peut permettre de s'assurer que leurs préoccupations sont prises en compte à temps. Cette participation peut également contribuer à renforcer la durabilité de la CDN améliorée en aidant les populations concernées à comprendre comment les bénéfices et les coûts seront répartis (Worker et Northrop 2017).

Les pays ont eu recours à différents moyens pour faire intervenir les parties prenantes lors de la conception de leur CPDN, notamment des réunions avec les collectivités locales et le secteur privé et des

ENCADRÉ 4 | Coordination de l'amélioration de la CDN au Liban

Le Liban met à contribution son comité pour la CDN récemment constitué afin de relever le niveau d'ambition de sa CDN actualisée. Les membres du comité pour la CDN ont pour objectif de veiller à ce que la mise en œuvre de la CDN aille au-delà des points de vue sectoriels traditionnels, en faisant participer les institutions chargées de la planification, des finances et des questions de genre. Les cibles de la CDN de 2015 ont été établies sur la base des stratégies ministérielles adoptées. Depuis lors, les politiques sectorielles ont fait l'objet d'actualisations que les membres du comité s'approprient à présenter afin d'actualiser la CDN en conséquence. Afin de permettre l'institutionnalisation de l'actualisation de la CDN, le mandat du comité comprend l'évaluation et la révision périodiques de la CDN.

Source : PNUD.

ENCADRÉ 5 | Participation des parties prenantes à l'amélioration des CDN dans une sélection de pays

Processus de participation des parties prenantes pour les questions de genre et l'inclusion en Équateur

En Équateur, un processus participatif consistant en 30 ateliers ayant réuni 1 000 acteurs des secteurs public et privé, de la société civile et du monde universitaire a été utilisé pour la première CDN du pays intégrant des aspects liés à l'égalité des sexes, en particulier dans le secteur de l'énergie. Le Conseil national pour l'égalité des sexes et des organisations de femmes ont fait partie des acteurs participants, et il a été tenu compte de la parité de sexes tout au long du processus de consultation. Cet exemple de participation des parties prenantes à l'échelle de l'ensemble de la société pourrait être reproduit lors du processus cyclique de révision de la CDN.

Source : PNUD.

Participation des parties prenantes à des feuilles de route pour la mise en œuvre des CDN en Colombie et au Pérou

En Colombie, lors de la planification de la mise en œuvre de la CDN, plusieurs ministères ont été invités à désigner des acteurs non étatiques clés dans leurs secteurs respectifs,

afin de les faire participer au dialogue. Ces discussions sont ensuite venues alimenter le processus de planification. Au Pérou, le gouvernement a lancé un dialogue participatif, Dialoguemos NDC, auquel ont participé des parties prenantes nationales et locales, notamment le secteur privé, les populations autochtones, la société civile et divers secteurs. Bien que ces deux exemples concernent la mise en œuvre des CDN, les pays peuvent s'inspirer de tels processus pour l'amélioration de leur CDN.

Source : Partenariat pour les CDN, à paraître.

Participation des parties prenantes catalysée au travers d'une mobilisation à un niveau politique élevé dans la République des Îles Marshall

Dans la République des Îles Marshall, une adhésion à un niveau élevé, notamment l'adhésion du Président, a contribué à motiver les parties prenantes à participer au dialogue sur l'action pour le climat (Partenariat pour les CDN, à paraître). Bien que cet exemple concerne la mise en œuvre de la CDN, une telle approche pourrait être adoptée pour l'amélioration de la CDN.

Source : Partenariat pour les CDN, à paraître.



plateformes en ligne sur lesquelles il était possible de formuler des observations sur les versions provisoires. Il convient de prévoir suffisamment de temps et de ressources pour ces processus, et les parties prenantes devraient être informées de la manière dont il sera répondu à leurs observations. Ces mêmes processus de participation peuvent être mis à profit pour l'amélioration de la CDN et/ou de nouveaux processus peuvent être établis, en fonction des forces et des faiblesses attribuées au processus passé.

4) Définir des objectifs nationaux

Bien que les CDN viennent à l'appui des objectifs mondiaux de l'Accord de Paris, elles doivent également servir de moteur pour les actions nationales. Le processus d'amélioration de la CDN peut débuter par un examen des manières dont la CDN initiale est utilisée pour promouvoir l'action dans un pays et de la possibilité de renforcer cette action au travers de l'amélioration de la CDN. La définition des objectifs nationaux pour l'amélioration de la CDN devrait être éclairée par la contribution des parties prenantes au moyen, par exemple, des questions suivantes :

- La CDN sert-elle de moteur à une action efficace dans le domaine des changements climatiques, et si oui, de quelles manières ?
- Des fonds plus importants sont-ils affectés à l'action climatique de secteurs spécifiques ?

- La CDN suscite-t-elle véritablement un soutien à un niveau politique plus élevé pour l'action climatique ?
- Les changements climatiques sont-ils intégrés dans d'autres priorités, politiques ministérielles (notamment pour les différents secteurs et les ministères des finances et de la planification) et actions sectorielles liées au développement dans le pays ?
- Les dimensions des changements climatiques, faisant intervenir à la fois l'atténuation et l'adaptation, sont-elles adéquatement prises en compte, y compris dans les différents secteurs ?

Sur la base des réponses à ces questions, le processus d'amélioration de la CDN peut être conçu pour favoriser les changements souhaités dans le pays. Il peut s'agir d'objectifs tels que le renforcement de la participation d'un éventail de ministères et de dirigeants politiques, des informations plus précises sur les besoins d'investissement et les approches nécessaires pour attirer des fonds, ou encore la couverture plus complète de certains secteurs. Poser ce type de questions au début du processus d'amélioration de la CDN peut aider à délimiter les contours du processus d'élaboration de la CDN améliorée et de l'amélioration proprement dite.



En outre, le processus d'amélioration de la CDN ne devrait pas être envisagé de manière cloisonnée, comme s'il n'avait aucun lien avec le processus d'actualisation des plans nationaux et sectoriels d'un pays. L'amélioration de la CDN devra à terme se refléter dans les processus existants de planification. Cette approche améliorera la probabilité que la CDN se concrétise et que des synergies soient réalisées dans la mise en œuvre. Assurer la cohérence entre les processus d'amélioration de la CDN et d'élaboration d'une stratégie à long terme de développement à faible émission comporte également d'énormes avantages, étant donné que la CDN peut être conçue comme une étape clé dans la réalisation des transitions à long terme envisagées, en évitant de verrouiller d'autres trajectoires.

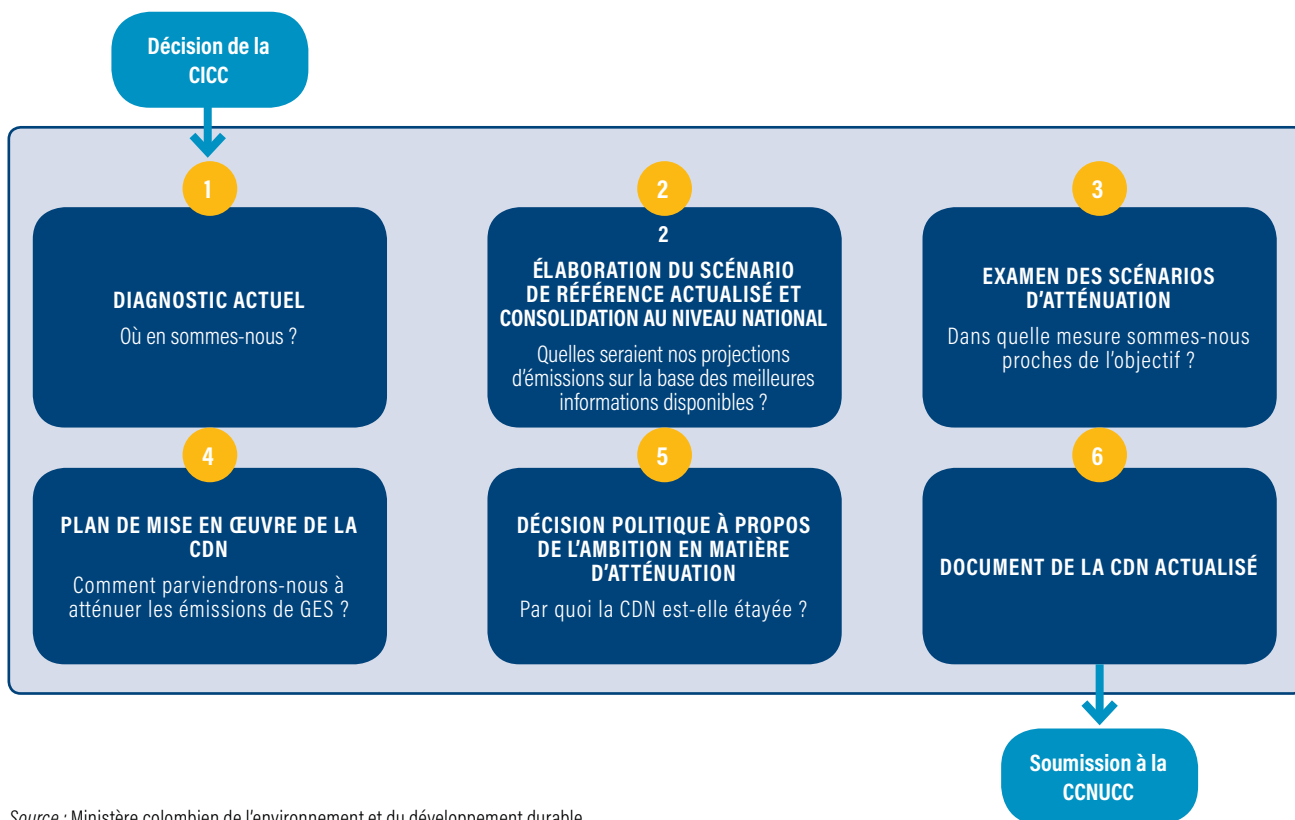
5) Concevoir un plan de travail

L'institution chef de file devrait communiquer de manière transparente un plan de travail pour le processus d'amélioration de la CDN, afin que les institutions du gouvernement et d'autres

parties prenantes puissent y participer au moment opportun. Les rôles et responsabilités ainsi qu'un calendrier clair assorti d'étapes clés précises et d'un mécanisme pour l'évaluation des progrès par rapport au plan de travail devraient être définis dès le début, afin d'établir les attentes et de faciliter le respect du calendrier souhaité. Le calendrier devrait prendre en compte les étapes nationales clés, telles que l'élaboration des budgets nationaux, les élections et d'autres événements pertinents.

Il peut être utile de confier des aspects spécifiques du processus de conception au ministère des finances ou de la planification, si ces ministères ne dirigent pas le processus, afin d'assurer leur participation (Partenariat pour les CDN, à paraître). Le processus devrait également être construit de manière à assurer sa pérennité, étant donné que l'amélioration de la CDN s'effectuera tous les cinq ans ; il serait plus efficace pour les pays de s'appuyer sur des processus existants que de recommencer à zéro à chaque fois qu'ils doivent améliorer leur CDN. Voir la Figure 4 pour un exemple d'étapes dans le plan de travail de la Colombie pour l'amélioration de sa CDN.

Figure 4 | Étapes du plan de la Colombie pour l'amélioration de sa CDN



Source : Ministère colombien de l'environnement et du développement durable



CONCEVOIR UNE COMPOSANTE « ATTÉNUATION » AMÉLIORÉE AU SEIN D'UNE CDN

Afin de progresser vers l'objectif de l'Accord de Paris de maintenir le réchauffement climatique bien en dessous de la barre des 2 °C, ou de 1,5 °C, le prochain cycle de CDN doit résulter en une diminution des émissions de GES par rapport au cycle initial. La présente section fournit des orientations sur la manière d'améliorer l'atténuation dans les CDN, en vue de relever le niveau d'ambition.

Justification

Le premier cycle de CDN, pour autant qu'elles soient pleinement mises en œuvre, aboutirait à un réchauffement climatique de 2,9 °C à 3,4 °C au cours de ce siècle (PNUE 2018). Il est dès lors essentiel de relever le niveau d'ambition en matière d'atténuation pour atteindre l'objectif de l'Accord de Paris de maintenir le réchauffement bien en dessous de la barre des 2 °C, ou de 1,5 °C, et cet aspect devrait donc faire l'objet d'une attention toute particulière dans le processus d'amélioration des CDN. Toutes les améliorations apportées aux CDN concernant l'atténuation ne permettront pas de relever le niveau d'ambition en la matière. Le processus peut déboucher sur une amélioration de la mise en œuvre, de la clarté, de la transparence et de la compréhension sans nécessairement relever le niveau d'ambition, comme expliqué dans l'introduction. Heureusement, plusieurs facteurs – dont la chute du coût des technologies, l'action accrue des acteurs non étatiques et la meilleure compréhension des avantages de l'action climatique – créent des conditions propices à un relèvement du niveau d'ambition des pays en matière d'atténuation. Le processus comporte cinq étapes (Figure 5).

1) Faire le point sur les progrès réalisés

Dans le cadre du processus de conception des engagements renforcés, il est utile de faire le point sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des cibles et plans existants relatifs aux changements climatiques. Les nouveaux engagements devraient être éclairés par l'expérience, les difficultés et les enseignements tirés de la mise en œuvre de ces cibles et plans. Certains pays pourraient être d'avis que les progrès sont plus rapides que prévu, ou que des difficultés entravent la progression vers la concrétisation des engagements actuels, avec des répercussions sur les engagements pris au titre des CDN. Il est également utile d'examiner les éventuels changements survenus dans la situation du pays, les priorités politiques, les priorités en matière de développement et les efforts déployés pour atteindre les ODD (y compris les progrès en faveur des cibles sectorielles pertinentes des ODD), afin de pouvoir mettre au jour de nouvelles possibilités et synergies pour l'application de stratégies de réduction des émissions en tandem avec d'autres priorités nationales.

Les pays ayant défini des cibles en matière d'atténuation devraient évaluer les progrès réalisés dans la réduction des émissions et l'atteinte de ces cibles, ainsi que recenser de nouvelles possibilités

en matière d'atténuation susceptibles de renforcer les engagements pris au titre de leur CDN. Enfin, les pays devraient déterminer si de meilleures données sont disponibles, en rapport avec, par exemple, l'inventaire national des GES, les indicateurs sectoriels, les projections de GES, les politiques et mesures, ou si d'autres informations pourraient permettre de parfaire le processus d'amélioration des CDN.

Lors de cette étape, les pays passeront en revue la liste d'informations dressée dans le Tableau 1 et ils répondront aux questions reprises dans la colonne « Faire le point ». À l'issue de cet exercice, ils produiront, dans la mesure du possible, les éléments suivants :

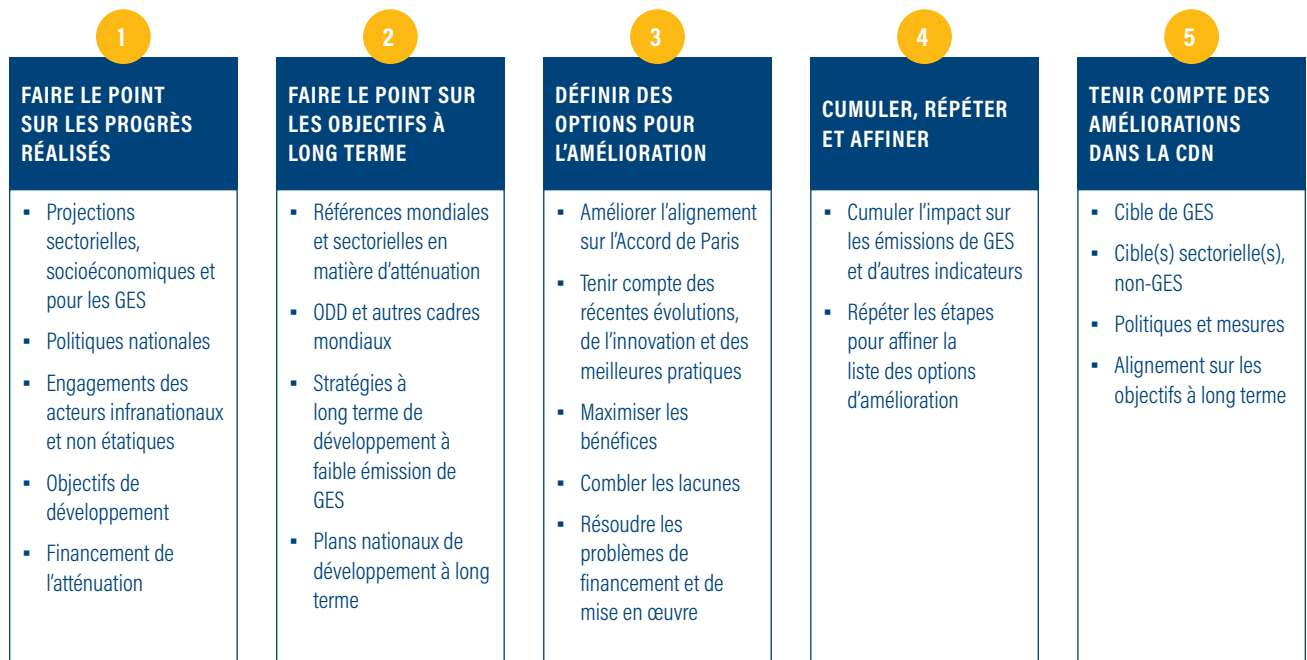
- Une comparaison des projections actuelles de GES, des tendances socioéconomiques et des indicateurs sectoriels par rapport à ceux de la CDN initiale
- Une liste des politiques nationales existantes, précisant leur état d'avancement et leur impact
- Une liste des engagements, des plans, des politiques et des actions des acteurs infranationaux et non étatiques, précisant leur état d'avancement et leur impact
- Une liste des objectifs de développement nationaux qui sont en synergie avec l'atténuation des changements climatiques
- Une liste des sources de financement disponibles pour l'atténuation et une comparaison de ces sources par rapport aux fonds nécessaires pour la mise en œuvre de la CDN initiale

Il peut être envisagé de faire le point sur ces tendances et évolutions lors de l'actualisation de l'engagement, que ce soit de manière qualitative dans le cadre du processus décisionnel, ou quantitative sous la forme de contributions techniques lors de l'actualisation des projections d'émissions nationales (Encadré 6).

Si, dans les secteurs clés, la situation progresse conformément à ce qui est prévu dans les engagements existants, des engagements plus ambitieux peuvent être adoptés pour saisir de nouvelles possibilités en matière d'atténuation. Si la situation n'évolue pas comme prévu, les CDN améliorées devraient se concentrer sur la manière de surmonter les obstacles rencontrés dans les secteurs clés.

Le Tableau 1 présente les types d'informations pouvant être examinés à l'échelle de l'économie nationale et secteur par secteur, une série de questions pour faire le point, et des indications quant à la manière dont ces questions pourraient contribuer à mettre au jour des possibilités pour l'amélioration des CDN.

Figure 5 | Concevoir une CDN améliorée en matière d'atténuation



Source : auteurs.



Tableau 1 | Faire le point sur les progrès réalisés

TYPE D'INFORMATION	FAIRE LE POINT
<p>INDICATEURS RELATIFS AUX GES</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Rapport national d'inventaire des émissions de GES ■ Projections actualisées des émissions futures 	<p>Où en sont les tendances et les projections en matière d'émissions par rapport au niveau visé d'émissions ? Où en est-on dans la réduction des émissions ? Quels progrès reste-t-il à accomplir ?</p>
<p>TENDANCES SOCIOÉCONOMIQUES</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ PIB (réel et projeté) ■ Revenu par habitant (ventilé par groupes sociaux) ■ Emploi (ventilé par groupes sociaux) ■ Autres indicateurs pertinents au vu du contexte national 	<p>Où en sont la croissance du PIB et les autres tendances socioéconomiques par rapport aux hypothèses qui ont guidé la définition des cibles de la CDN ? Où en sont-elles par rapport aux objectifs nationaux de développement ?</p>
<p>INDICATEURS SECTORIELS ET TECHNOLOGIQUES</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Exemples : part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique, véhicule-kilomètres par mode de transport, superficie/pourcentage du territoire recouvert par des forêts, disponibilité des nouvelles technologies sur le marché, coût (p. ex. des énergies renouvelables), autres indicateurs pertinents au vu du contexte national 	<p>Comment évolue la tendance pour les indicateurs sectoriels par rapport aux cibles sectorielles (le cas échéant) de la CDN ? Comment évoluent les tendances par rapport aux progrès sectoriels nécessaires pour atteindre les cibles de réduction des émissions ? Comment évoluent les tendances récentes par rapport aux hypothèses précédentes ?</p>
<p>POLITIQUES ET PLANS NATIONAUX</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Législation ou politique relative aux changements climatiques ■ Politiques ou plans nationaux en matière de développement ■ Politiques ou plans sectoriels ■ Stratégies à long terme pour le climat ■ Plans de mise en œuvre des ODD 	<p>Les politiques sont-elles mises en œuvre comme prévu ? Ont-elles les effets escomptés pour ce qui est de la réduction des émissions et de la réalisation des autres objectifs ? De nouvelles politiques susceptibles de contribuer à la réalisation des objectifs d'atténuation et d'autres objectifs ont-elles été mises en œuvre ? Est-ce que des politiques récemment mises en œuvre sont à l'origine de difficultés dans la réalisation des objectifs d'atténuation et d'autres objectifs ?</p>
<p>ENGAGEMENTS, PLANS, POLITIQUES ET MESURES ENTREPRIS PAR DES ACTEURS INFRANATIONAUX ET NON ÉTATIQUES TELS QUE</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ les États, provinces et régions ■ les villes ■ les entreprises ■ les secteurs industriels ■ les institutions universitaires ■ les ONG <p>Des mesures et engagements pertinents peuvent être pris par des acteurs individuels ou de manière collaborative, et ils peuvent recouvrir un large éventail d'initiatives, telles que des objectifs de réduction des émissions de GES, des objectifs en faveur de l'énergie propre, des améliorations de l'efficacité énergétique, des objectifs relatifs à l'électrification des véhicules, ou des objectifs et mesures liés à l'agriculture, à l'utilisation des terres et aux déchets, pour ne citer que quelques exemples.</p>	<p>Les initiatives planifiées par les acteurs infranationaux et non étatiques sont-elles mises en œuvre comme prévu ? De nouveaux engagements et mesures sont-ils pris et mis en œuvre par des acteurs infranationaux et non étatiques ? Quel impact les initiatives prises par les acteurs infranationaux et non étatiques ont-elles sur les émissions nationales ?</p>
<p>SYNERGIES AVEC LE DÉVELOPPEMENT ET COMPROMIS</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ ODD et plans de mise en œuvre des ODD ■ Plans nationaux et sectoriels en matière de développement ■ Plans de mise en œuvre du cadre de Sendai ■ Stratégies pour la biodiversité/la Convention sur la diversité biologique 	<p>Quelles synergies existent entre, d'une part, les objectifs nationaux de développement et les indicateurs y afférents, et, d'autre part, l'atténuation des changements climatiques ? Quels compromis faudra-t-il peut-être gérer ?</p>
<p>FINANCEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Besoins financiers pour la mise en œuvre de la CDN ■ Fonds disponibles ■ Mesure visant à aligner les flux financiers sur les objectifs d'atténuation 	<p>Quels sont les besoins financiers pour la mise en œuvre de la CDN actuelle ? Quels sont les fonds disponibles ? Quelles politiques sont prévues, adoptées ou mises en œuvre pour affecter les fonds nécessaires à l'atténuation ?</p>

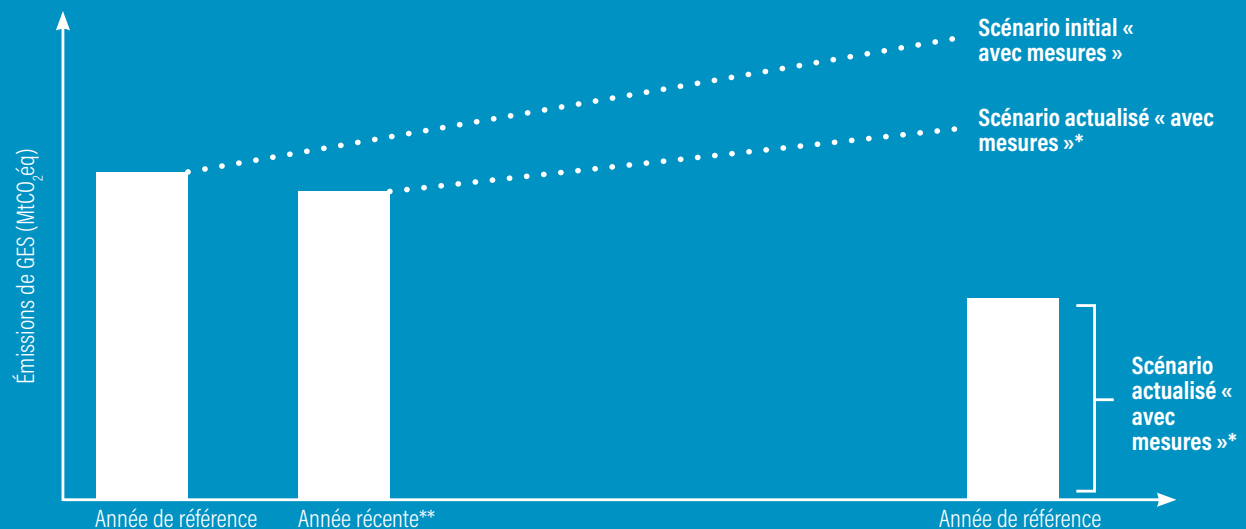
Source: auteurs.

ENCADRÉ 6 | Actualiser les projections d'émissions nationales

L'actualisation des projections nationales d'émissions et d'absorptions de GES pour refléter les données et prévisions les plus récentes offre une base quantitative pour la définition de nouveaux objectifs de réduction des GES. Un scénario actualisé « avec mesures » devrait tenir compte des prévisions les plus récentes en ce qui concerne la croissance du PIB, les technologies et les coûts, et d'autres moteurs des tendances en matière d'émissions, ainsi que des répercussions prévues des politiques et mesures adoptées et actuellement mises en œuvre. Ce scénario d'émissions actualisé peut permettre de déterminer si les pays sont en bonne voie de respecter leurs engagements actuels. Il peut également donner une idée de la mesure dans laquelle les engagements pris au titre de la CDN pourraient être renforcés et servir de base pour divers scénarios d'atténuation, en dégagant différentes trajectoires possibles pour l'atteinte de cibles plus ambitieuses. Voir la Figure B-1.

Au titre du cadre de transparence renforcé adopté à la COP 24, les pays sont tenus de rendre compte de leurs projections d'émissions et d'absorptions de GES dans leurs rapports biennaux au titre de la transparence (RBT) d'ici à 2024, tandis que les pays en développement qui ont besoin de souplesse compte tenu de leurs capacités sont encouragés à en rendre compte. S'il n'est pas possible d'actualiser les projections d'émissions avant la conception d'une CDN améliorée d'ici à 2020, les pays devraient considérer ces tendances et évolutions de manière qualitative lorsqu'ils décident de leurs nouveaux engagements. Les Parties pourraient également actualiser leurs projections lors de l'élaboration de leurs stratégies à long terme.

Figure B-1. Exemple d'actualisation de projections d'émissions nationales dans le cadre d'un processus visant à établir une nouvelle cible en matière d'émissions et à déterminer le niveau des réductions d'émissions nécessaires pour l'atteindre



* Peut être moins élevé ou plus élevé que le scénario initial « avec mesures »

** L'année la plus récente pour laquelle des données sont disponibles

Source : adapté de Levin *et al.* 2015.

2) Faire le point sur les objectifs à long terme et les références

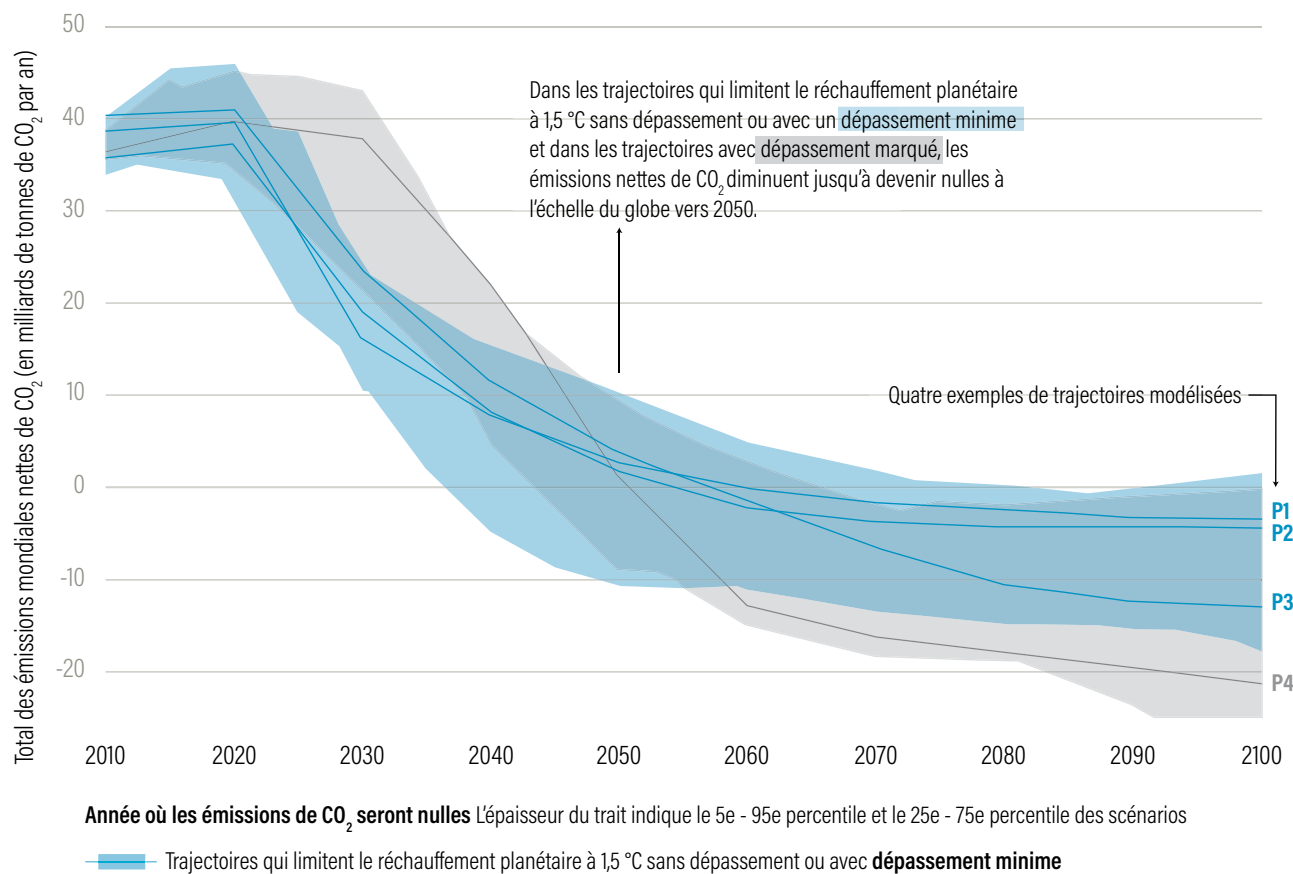
Le processus d'amélioration des CDN est l'occasion de mieux aligner les CDN sur les objectifs de température définis dans l'Accord de Paris, sur d'autres objectifs mondiaux importants tels que les ODD, et sur les résultats définis au niveau national dans les domaines du climat et du développement. Pour ce faire, il importe d'examiner la CDN actuelle et les progrès réalisés, comme expliqué dans la section précédente, au vu de ces objectifs. Lors de cette étape, les pays consulteront les cadres et accords mondiaux, ainsi que leurs plans nationaux, afin de dresser une liste de buts, d'objectifs et d'étapes clés à inclure dans une CDN améliorée.

Le rapport spécial du GIEC sur un réchauffement de 1,5 °C fournit des indicateurs pour les références à atteindre à l'échelle mondiale et dans les secteurs

clés pour un alignement sur les objectifs de température de l'Accord de Paris. Ces indicateurs, dont beaucoup se réfèrent au calendrier jusqu'à 2030, peuvent contribuer à contextualiser l'ambition en matière d'atténuation dans le processus d'amélioration des CDN. Au niveau mondial, comme l'illustre la Figure 6, le GIEC énonce les faits suivants (GIEC 2018) :

- Pour limiter le réchauffement planétaire à 1,5 °C sans dépassement ou avec un dépassement minimale, les émissions anthropiques mondiales nettes de CO₂ devraient diminuer d'environ 45 % depuis les niveaux de 2010 jusqu'en 2030, devenant égales à zéro vers 2050.
- Pour limiter le réchauffement planétaire à moins de 2 °C, les émissions de CO₂ devraient diminuer d'environ 25 % d'ici à 2030 et devenir nulles vers 2070.

Figure 6 | Caractéristiques des trajectoires des émissions mondiales



Remarque : Caractéristiques générales de l'évolution des émissions nettes anthropiques de CO₂, et total des émissions de méthane, de carbone suie et de protoxyde d'azote dans les trajectoires qui limitent le réchauffement planétaire à 1,5 °C sans dépassement ou avec dépassement minimale. Les émissions nettes sont définies comme étant les émissions anthropiques moins les volumes éliminés par l'être humain.

Source : Rapport spécial du GIEC sur un réchauffement planétaire de 1,5 °C.

- Dans les trajectoires qui limitent le réchauffement planétaire à 1,5 °C, les émissions de gaz autres que le CO₂ font l'objet de fortes réductions, d'ampleurs équivalentes à celles figurant dans les trajectoires qui limitent le réchauffement à 2 °C.

La réalisation de ces réductions d'émissions nécessitera des transformations à grande échelle dans les secteurs clés. Plusieurs études ont quantifié les changements qu'impliqueraient les différents scénarios d'émissions au niveau sectoriel pour atteindre les différents objectifs de température (Kuramochi *et al.* 2018).

Dans la mesure où il s'agit de références mondiales, il n'est pas nécessaire que tous les pays adoptent les références exactement telles qu'elles sont énoncées dans le Tableau 2. Par exemple, certains pays peuvent viser une production d'électricité à 100 % zéro-carbone à l'horizon 2030, tandis que d'autres peuvent fixer leur objectif à 50 % pour la même échéance. Tant que les moyennes mondiales s'alignent sur les références du Tableau 2, la

trajectoire des émissions mondiales permettra de limiter le réchauffement à 1,5 °C. En outre, il n'existe pas de consensus sur la traduction des références mondiales au niveau national. Nous proposons que les pays utilisent ces références comme points de repère de deux manières : premièrement, les pays aux responsabilités et capacités importantes devraient viser l'extrémité la plus ambitieuse de ces repères. Deuxièmement, tous les pays devraient veiller à ce que leur CDN aborde les types de transformations repris dans le Tableau 2, en particulier pour les secteurs responsables d'une grande partie de leurs émissions. Par exemple, si la CDN actuelle ne promeut pas les constructions zéro-carbone ou la réduction de la part des voitures alimentées par des combustibles fossiles, la CDN pourrait être améliorée en ce sens.

De plus, bien que ces références soient fondamentales pour atteindre les objectifs de température de l'Accord de Paris, il importe aussi de considérer, secteur par secteur, les recoupements avec les ODD et les priorités nationales connexes.

Tableau 2 | [Changements et références sectoriels associés à la limitation du réchauffement planétaire à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels selon la documentation existante*](#)

SECTEUR	RÉFÉRENCE (POUR 2030 SAUF MENTION CONTRAIRE)
Production d'énergie	<ul style="list-style-type: none"> ■ Parvenir à une production d'électricité qui soit zéro-carbone à 60-80 % (ce qui implique d'accroître la part d'énergies renouvelables et de sources d'énergie zéro-carbone et faibles en carbone d'environ 2,5 points de pourcentage par an) ■ Réduire la part de l'électricité produite à partir du charbon de 65 % par rapport aux niveaux actuels ; supprimer progressivement les centrales à charbon dans l'UE et les pays de l'OCDE
Industrie	<ul style="list-style-type: none"> ■ Réduire les émissions de CO₂ des procédés de 20 % par rapport aux niveaux de 2010 ■ Réduire les émissions directes et indirectes totales de 10 à 30 % par rapport aux niveaux de 2010
Bâtiments	<ul style="list-style-type: none"> ■ Aucun nouveau bâtiment utilisant des combustibles fossiles et tous les nouveaux bâtiments affichant une consommation d'énergie proche de zéro d'ici à 2020 dans les pays de l'OCDE et d'ici à 2025 dans les pays situés en dehors de l'OCDE ■ Augmenter les taux annuels de rénovation des bâtiments pour les faire passer de moins de 1 % à environ 5 % dans les pays de l'OCDE et à 3 % dans les pays situés en dehors de l'OCDE d'ici à 2020 ■ Réduire les émissions du secteur de la construction de 60 à 70 % par rapport aux niveaux de 2010 d'ici à 2030
Transports	<ul style="list-style-type: none"> ■ Vendre les dernières voitures particulières alimentées par des combustibles fossiles d'ici à 2035-2050 ■ Accélérer la décarbonisation de l'aviation et du transport maritime
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> ■ Plafonner les émissions aux niveaux de 2020 (ce qui implique une réduction des émissions de 2,3 à 4,6 GtCO₂éq par an par rapport aux niveaux de référence)
Foresterie et utilisation des terres	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mettre un terme à la déforestation nette d'ici à 2025 ■ Réduire les émissions de 95 % par rapport aux niveaux de 2010 d'ici à 2030

Remarque : * Les références fournies dans ce tableau sont tirées de scénarios de modélisation cohérents avec un réchauffement limité à 1,5 °C. Elles présentent certaines limitations : tous les secteurs et sous-secteurs produisant des émissions de GES ne sont pas mentionnés. Elles ne visent pas explicitement à concilier de multiples objectifs de développement. Elles sont de nature mondiale et ne précisent pas quels pays devraient prendre quelles mesures. Elles se fondent sur un large éventail d'hypothèses de modélisation sous-jacentes qu'il n'est pas possible de prévoir avec précision.

Source : adapté de Kuramochi *et al.* 2018.

Tableau 3 | Faire le point sur les transformations nécessaires

INFORMATIONS À CONSULTER	FAIRE LE POINT
Références mondiales et sectorielles en matière d'atténuation (Tableau 2)	<ul style="list-style-type: none"> Le pays a-t-il déjà défini des étapes clés à l'échelle de l'économie et/ou pour des secteurs spécifiques pour ce qui est des transformations illustrées dans le Tableau 2 ? Si oui, lesquelles ? Si non, quelles étapes clés serait-il judicieux d'inclure dans une CDN améliorée ?
ODD, Convention sur la diversité biologique, Cadre de Sendai sur la réduction des risques de catastrophe, et autres cadres mondiaux pertinents	<ul style="list-style-type: none"> Le pays a-t-il déjà défini des étapes clés à l'échelle de l'économie et/ou pour des secteurs spécifiques en lien avec ces accords/cadres ? Si oui, lesquelles ? Si non, quelles étapes clés serait-il judicieux d'inclure dans une CDN améliorée ?
Stratégie à long terme de développement à faible émission de GES	<ul style="list-style-type: none"> Quels objectifs clés le plan fixe-t-il pour 2050 à l'échelle de l'économie et dans les secteurs clés ? Le plan inclut-il des étapes clés pertinentes par rapport au calendrier de la CDN ? Quelles sont-elles ?
Plans nationaux de développement (y compris les plans sectoriels)	<ul style="list-style-type: none"> Quels objectifs clés les plans fixent-ils pour 2050 à l'échelle de l'économie et dans les secteurs clés ? Les plans incluent-ils des étapes clés pertinentes par rapport au calendrier de la CDN ? Quelles sont-elles ?

Source : auteurs.

À ce stade, les pays devraient également dresser un état de la situation par rapport à d'autres objectifs mondiaux importants, tels que les ODD (Encadré 3), ainsi que par rapport aux objectifs climatiques et de développement nationaux, tels que ceux articulés dans la stratégie à long terme de développement à faible émission de GES, les plans de développement nationaux, ou les plans nationaux propres à certains secteurs, notamment pour l'énergie et l'agriculture. Le Tableau 3 présente l'éventail d'informations à consulter pour cette étape, ainsi qu'une série de questions à se poser pour chacune de ces informations. Les pays sont également encouragés à consulter les guides sectoriels pour de plus amples informations sur la relation entre les objectifs d'atténuation et de développement dans chaque secteur.

Après avoir parcouru le Tableau 3, les pays disposeront d'une liste d'objectifs réels et/ou potentiels, fondée sur les transformations à long terme nécessaires pour atteindre un éventail d'objectifs, en vue de leur inclusion dans une CDN améliorée.

3) Définir des options pour l'amélioration

Lors de cette étape, les pays recenseront différentes options pour améliorer leur CDN dans le domaine de l'atténuation, en fonction des possibilités de combler des lacunes dans leur CDN initiale ou de renforcer certains éléments de cette dernière. Ils utiliseront

les listes obtenues lors des étapes 1 et 2, des informations tirées des guides sectoriels pertinents et d'autres ressources (voir Encadré 11), selon ce qu'il convient. La présente étape leur permettra de dresser une liste d'options pour l'amélioration de leur CDN. En dressant la liste des options d'amélioration, les pays devraient s'employer à aligner leur CDN plus étroitement sur les références associées aux objectifs de température de l'Accord de Paris, tirer pleinement avantage des récentes évolutions, de l'innovation et des meilleures pratiques, maximiser les bénéfices de la CDN pour le développement et la résilience, combler les lacunes s'agissant des secteurs et des gaz qui ne sont pas encore visés, et intégrer les possibilités de renforcer la mise en œuvre et les financements.

La présente section propose des questions de diagnostic pour faciliter l'évaluation systématique de la CDN, dans le but de mettre au jour des possibilités d'amélioration, comme décrit ci-dessous et résumé dans le Tableau 1. Nous proposons que les pays se posent ces questions pour l'ensemble de leur économie, au niveau intersectoriel et pour chaque secteur. Au niveau sectoriel, les pays peuvent choisir d'examiner les secteurs autour desquels sont organisés les inventaires nationaux (énergie, industrie, déchets, agriculture et foresterie et autre utilisation des terres). Ils peuvent, subsidiairement ou en sus, procéder à des examens par utilisation finale de l'énergie (transports, industrie, bâtiments) ou sur thèmes particuliers, tels que les villes, les

polluants climatiques de courte durée de vie, ou les océans. Lors de la définition de leur approche, les pays pourraient considérer leurs principales sources d'émissions, ainsi que la manière dont les parties prenantes au sein et en dehors du gouvernement sont organisées. Comme indiqué plus haut, le PNUD et le WRI produiront des guides qui fourniront des informations plus détaillées sur l'amélioration des CDN dans différents secteurs.

Améliorer l'alignement sur l'Accord de Paris

La CDN est-elle cohérente avec une trajectoire s'alignant sur les principales références du Tableau 2 et du guide sectoriel pertinent ? Comparer la CDN dans son ensemble, y compris ses cibles et politiques à l'échelle de l'économie, ses cibles et politiques sectorielles et les hypothèses qui les étayent, pour autant que ces informations soient disponibles, par rapport à la liste de buts et d'objectifs dressée à l'étape 2. S'il y a lieu, consulter les guides sectoriels pour des références plus détaillées et précises pour chaque secteur. Recenser les buts et objectifs qui ne se reflètent pas encore du tout dans la CDN ou qui s'y reflètent, mais de manière plutôt marginale, sans pouvoir apporter de réels changements.

Dresser une liste d'options pour une amélioration de la CDN porteuse de changements dans chaque secteur. À titre d'exemple, il se peut que la stratégie de développement à long terme faible en émissions (ainsi que le Tableau 2) indique que l'électrification du transport routier et de l'industrie sera nécessaire pour atteindre les objectifs climatiques à long terme, mais que la CDN n'aborde les transports qu'au travers d'améliorations du rendement énergétique et qu'elle ne traite pas du tout de l'industrie. Ce pays pourrait alors définir l'électrification des transports et de l'industrie comme des améliorations potentielles de sa CDN. Voir l'Encadré 7 pour des exemples.

Tenir compte des récentes évolutions, de l'innovation et des meilleures pratiques

La manière dont chaque secteur est traité dans la CDN initiale reflète-t-elle les dernières hypothèses s'agissant des technologies disponibles et de leur coût ? Déterminer si les informations relatives aux technologies et aux coûts recueillies à l'étape 1, ainsi que dans les modules pertinents des guides sectoriels, modifieraient l'équilibre coût-avantage des différentes options technologiques et

ouvriraient des possibilités en matière d'atténuation qui ne se refléteraient pas encore dans la CDN.

Dresser une liste d'options d'amélioration de la CDN en rapport avec ces possibilités technologiques. Par exemple, si les coûts de la technologie des énergies renouvelables ont chuté, la filière énergétique pourrait-elle devenir plus propre plus rapidement qu'envisagé dans la CDN initiale ? Si les coûts des batteries ont chuté et que davantage d'infrastructures de recharge sont disponibles, le secteur des transports pourrait-il s'électrifier plus rapidement que prévu ?

La CDN reflète-t-elle les politiques, les mesures et les plans pertinents actuellement mis en œuvre, envisagés au niveau national ou qui devraient être envisagés sur la base des meilleures pratiques disponibles ? Examiner la liste des plans, des politiques et des mesures recensés à l'étape 1, ainsi que les meilleures pratiques présentées dans d'autres ressources, telles que les guides sectoriels. Se reflètent-ils dans la CDN initiale

ENCADRÉ 7 | Exemples d'amélioration de l'alignement sur l'Accord de Paris

Plusieurs pays améliorent actuellement leur CDN pour l'aligner sur l'objectif de 1,5 °C de l'Accord de Paris, sur leurs stratégies à long terme de développement à faible émission de carbone, ou pour l'adapter par rapport à d'autres considérations pertinentes pour les transformations à long terme nécessaires :

- Le Plan national de décarbonisation du Costa Rica, qui vise à décarboner l'économie du pays d'ici à 2050 au travers de dix axes de travail sectoriels, précise qu'il sera intégré au processus d'actualisation de la CDN du pays pour 2020.
- Les Philippines ont fait savoir qu'elles entendaient « définir des mesures et des cibles en vue de leur alignement sur l'objectif plus ambitieux de 1,5 °C de l'Accord de Paris ».
- La République des Îles Marshall a révisé sa CDN pour la relier à sa stratégie climatique à l'horizon 2050. La CDN révisée fixe les cibles de réduction des GES pour 2025 et 2030 et comprend une cible indicative pour 2035, des cibles qui s'alignent sur une trajectoire visant des émissions nettes nulles d'ici à 2050.

Sources : Gouvernement du Costa Rica 2019 ; Partenariat pour les CDN.

? Si non, envisager d'améliorer la CDN pour en tenir compte. Ces plans, politiques et mesures reflètent-ils les meilleures pratiques (telles que présentées, par exemple, dans les ressources de l'Encadré 11) ? Si non, envisager d'améliorer la CDN pour s'engager à adopter des politiques supplémentaires fondées sur les meilleures pratiques.

Dresser une liste d'options d'amélioration de la CDN en rapport avec les politiques existantes et/ou les politiques fondées sur les meilleures pratiques qui ne font pas encore partie de la CDN. Exemple, supposons qu'un pays a défini des objectifs d'énergie renouvelable ambitieux au niveau national, mais que ceux-ci ne sont ni explicitement cités dans la CDN ni pris en compte dans la cible de GES à l'échelle de l'économie du pays. Ce pays pourrait envisager d'intégrer ses plans ambitieux en matière d'énergie renouvelable dans sa CDN. Supposons encore qu'un pays consulte le guide des meilleures pratiques pour le secteur forestier et qu'il y trouve de solides politiques foncières présentées comme des pratiques exemplaires pour réduire la déforestation. Ce pays ne dispose pas encore de telles politiques au niveau national ou dans sa CDN. L'inclusion de mesures foncières pourrait donc constituer une option d'amélioration pour la CDN de ce pays.

La CDN reflète-t-elle les engagements pertinents en faveur de l'action climatique que prennent les acteurs non étatiques et infranationaux dans le pays ? Ces initiatives ouvrent-elles des possibilités pour l'amélioration de la CDN ? Examiner la liste des engagements déjà pris par les acteurs non étatiques et infranationaux dressée à l'étape 1 et leurs impacts potentiels. (Pour des orientations sur la manière d'évaluer les impacts des initiatives prises par les acteurs non étatiques et infranationaux, voir ICAT 2018.) Se reflètent-ils dans la CDN initiale ? Si non, envisager d'améliorer la CDN pour en tenir compte. Dresser une liste d'options d'amélioration de la CDN en rapport avec les actions déjà menées par les acteurs non étatiques et infranationaux, qui ne sont pas encore incluses dans la CDN.

Par exemple, supposons qu'un certain nombre de grandes villes et d'États dans un pays aient rejoint la Coalition Under2 (un accord au titre duquel les gouvernements infranationaux s'engagent à réduire leurs émissions de 80-95 % par rapport aux niveaux de 1990, ou à moins de 2 tonnes métriques annuelles par habitant d'ici à 2050) ou qu'ils aient pris d'autres

engagements ambitieux en matière d'atténuation. Le pays pourrait envisager de renforcer les engagements de sa CDN liés aux sources d'émissions sur lesquelles les villes et les États ont une influence significative.

Maximiser les bénéfices

La CDN maximise-t-elle les synergies et limite-t-elle les compromis nécessaires par rapport aux objectifs de développement, notamment en ce qui concerne la résilience aux changements climatiques ? Examiner la liste des synergies entre les objectifs d'atténuation et de développement recensées à l'étape 1 et découlant des ODD, du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, de la Convention sur la diversité biologique et des plans nationaux pour le développement et la mise en œuvre. Pourrait-on définir des cibles et des politiques supplémentaires autour de ces synergies et les inclure dans la CDN ? La CDN pourrait-elle être renforcée de manière à prendre en compte les importantes interactions entre les mesures d'atténuation et d'adaptation ? Dresser une liste d'options d'amélioration pour la CDN permettant de renforcer les synergies et/ou de limiter les compromis.

ENCADRÉ 8 | Exemples de maximisation des synergies

Certains pays ont constaté qu'il était possible de mettre à profit l'amélioration de leur CDN pour promouvoir des synergies entre l'atténuation et d'autres priorités en matière de développement, notamment l'adaptation et les ODD.

- La Jamaïque entend « se concentrer sur la recherche et l'exploitation des retombées bénéfiques des politiques d'atténuation et d'adaptation » dans le processus d'amélioration de sa CDN. Une demande d'assistance technique précise ce qui suit : « Dans le cadre de l'évaluation de la CDN actuelle, la Jamaïque espère développer plus avant les synergies entre les politiques d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à leurs effets. »
- La Namibie envisage d'élaborer pour la mise en œuvre de sa CDN une stratégie dont les coûts seront chiffrés et qui intégrera des mesures en faveur de la réalisation des ODD dans des plans d'investissement sectoriels.

Source : Partenariat pour les CDN.

Par exemple, des solutions fondées sur la nature peuvent générer d'importantes synergies entre l'atténuation, l'adaptation, la conservation de la biodiversité et d'autres objectifs de développement durable. Par ailleurs, des mesures d'adaptation majeures peuvent également entraîner une hausse des émissions, notamment dans les secteurs de l'eau, de l'agriculture et de l'énergie. En planifiant l'amélioration de la CDN de manière systémique en tenant compte des avantages combinés en matière d'atténuation, d'adaptation et développement durable, il est possible de générer des avantages encore plus substantiels, de prendre des décisions plus éclairées et équitables sur les compromis à réaliser et de concevoir des processus plus efficaces que si les efforts avaient été déployés séparément (Encadré 8).

Comblers les lacunes

La CDN couvre-t-elle tous les secteurs, sous-secteurs et gaz pertinents ? Dans leur CDN initiale, de nombreux pays ne couvrent pas tous les secteurs et tous les gaz. Au moins 40 %

des Parties (responsables de 13 % des émissions mondiales en 2014) excluent certains gaz de leur CDN (en particulier les gaz non-CO₂) et plus de la moitié des Parties (responsables de 40 % des émissions mondiales de 2014) en excluent certains secteurs économiques (Fransen *et al.* 2017). Au sein des secteurs couverts par la CDN, des lacunes peuvent subsister dans certains sous-secteurs. Par exemple, une CDN peut couvrir le secteur de l'énergie au sens large, mais ne pas envisager de mesures d'atténuation dans chacun des secteurs d'utilisation finale de l'énergie, tels que la construction, les transports et l'industrie. Dresser une liste des options d'amélioration de la CDN couvrant les secteurs, sous-secteurs ou gaz manquants (Encadré 9).

Résoudre les problèmes de financement et de mise en œuvre

La CDN reflète-t-elle le potentiel associé au financement ? Les pays peuvent aborder le financement de deux manières au moins dans l'amélioration de leur CDN (Encadré 14). Premièrement, pour ce qui est de l'atténuation, les pays pourraient recenser les déficits de financement et les besoins de soutien pour les mesures d'atténuation, en vue de renforcer la mise en œuvre en attirant des financements pour combler ces lacunes. Deuxièmement, les pays peuvent s'engager dans leur CDN à créer des flux financiers, à réaffecter des flux financiers existants et à les aligner sur les objectifs d'atténuation, par exemple en s'engageant à supprimer les subventions aux combustibles fossiles. Un tel alignement faciliterait la réalisation des cibles d'atténuation existantes et pourrait éventuellement permettre au pays d'atteindre une cible plus ambitieuse.

La CDN traite-t-elle des importantes interactions entre les différents secteurs ? Dans de nombreux cas, les secteurs interagissent et il est nécessaire de prendre en compte ces interactions pour s'assurer de la cohérence de la CDN. Par exemple, opérer une transition des combustibles fossiles à l'électrification dans les secteurs d'utilisation finale que sont la construction, les transports et l'industrie est essentiel à la décarbonisation de ces secteurs, mais cette transition aura aussi des répercussions substantielles sur le secteur de l'énergie. Pour que l'amélioration de la CDN soit cohérente, il convient d'examiner conjointement les mesures prévues pour ces secteurs et pour le secteur de

ENCADRÉ 9 | Exemples de démarches visant à combler les lacunes

Certains pays ont exprimé la volonté d'améliorer leur CDN pour y faire figurer des secteurs qui étaient absents de leur CDN initiale.

- Alors que la CDN initiale de la Jamaïque se concentrait sur le secteur de l'énergie, le pays entend profiter du processus d'amélioration de 2020 pour l'étendre à d'autres secteurs, lesquels seront choisis au moyen d'une série d'analyses sectorielles réalisées avec l'appui du Partenariat pour les CDN.
- De même, le Nigéria prévoit d'améliorer sa CDN en y faisant figurer les secteurs des déchets et de l'eau absents de sa CDN initiale, en plus des cinq secteurs déjà couverts : l'énergie, le pétrole et le gaz, l'agriculture, l'industrie et les transports. Le processus d'amélioration de la CDN du Nigéria comprend une évaluation d'impact pour les secteurs déjà couverts, des évaluations des vulnérabilités et des risques, des analyses coût-bénéfice et la quantification des cibles sectorielles.

Source : Partenariat pour les CDN.

l'énergie. De la même manière, le secteur de l'agriculture, foresterie et autres affectations des terres (AFAT) se situe à l'interface de l'élimination et du stockage du carbone, de la production alimentaire, de la production de biocarburant et d'un large éventail de services écosystémiques essentiels. Dès lors, l'amélioration de la CDN devrait tenir compte des interactions potentielles entre les forêts, la production alimentaire et la production de biocarburant. Les modules sectoriels qui compléteront le présent guide traitent de ces interactions plus en détail.

La CDN pourrait-elle faciliter une mise en œuvre renforcée d'une autre manière ?

Examinar las carencias o retos para la aplicación
Examiner les éventuelles lacunes ou difficultés recensées à l'étape 1. Les questions de diagnostic de l'étape 3 – qui permettent de mettre en évidence les options qui tirent avantage des avancées technologiques, renforcent les synergies avec le développement, articulent clairement les contributions des secteurs et sous-secteurs clés et abordent les aspects financiers et les interactions entre les différents secteurs – peuvent déjà considérablement faciliter le renforcement de la mise

en œuvre de la CDN. Dans le cas où une difficulté recensée resterait sans réponse, il convient de déterminer s'il serait possible de la résoudre dans le cadre d'autres options d'amélioration de la CDN et de dresser la liste de ces options (Encadré 10).

4) Cumuler, répéter et affiner la liste des options d'amélioration en matière d'atténuation

L'étape 3 aura permis de dresser une liste d'options pour l'amélioration de la CDN en matière d'atténuation. L'étape 4 consiste à analyser l'impact de ces options sur les émissions de GES, les indicateurs sectoriels et d'autres indicateurs socioéconomiques pertinents, dans la mesure où le temps et les ressources le permettent, et à utiliser cette analyse pour affiner et finaliser la liste des options. Le potentiel de réduction des GES, la faisabilité, les avantages et les coûts et d'autres aspects (tels que la preuve de l'efficacité, la mesurabilité, une répartition juste de l'impact, et la possibilité d'étendre et de garantir le soutien des collectivités nationales) sont autant d'éléments à prendre en compte pour affiner la liste des options d'atténuation. Ces éléments sont abordés plus en détail dans Levin *et al.* (2015a).

Les pays dotés d'une capacité de modélisation sont encouragés à modéliser ces impacts quantitativement à partir des projections d'émissions nationales actualisées décrites dans l'Encadré 6. Les résultats de cet exercice peuvent être comparés aux cibles de GES et aux cibles sectorielles existantes ainsi qu'aux références de développement nationales, et examinés dans le contexte des références mondiales en matière d'atténuation pour la réalisation des objectifs de température de l'Accord de Paris. Ce type d'analyse peut aider à déterminer si les mesures établies contribuent seulement à la mise en œuvre des cibles de GES existantes dans la CDN initiale ou si, prises collectivement, elles vont plus loin que la CDN initiale pour relever le niveau d'ambition général en matière d'atténuation. Si les résultats montrent que les options d'amélioration ne contribuent pas de manière adéquate aux objectifs climatiques et de développement, la liste des options peut être affinée en conséquence. La Figure 7 donne un exemple de cumulation de l'impact des options d'amélioration de la CDN sur les émissions de GES et de la manière donc ces informations peuvent être utilisées pour définir une cible de GES plus ambitieuse.

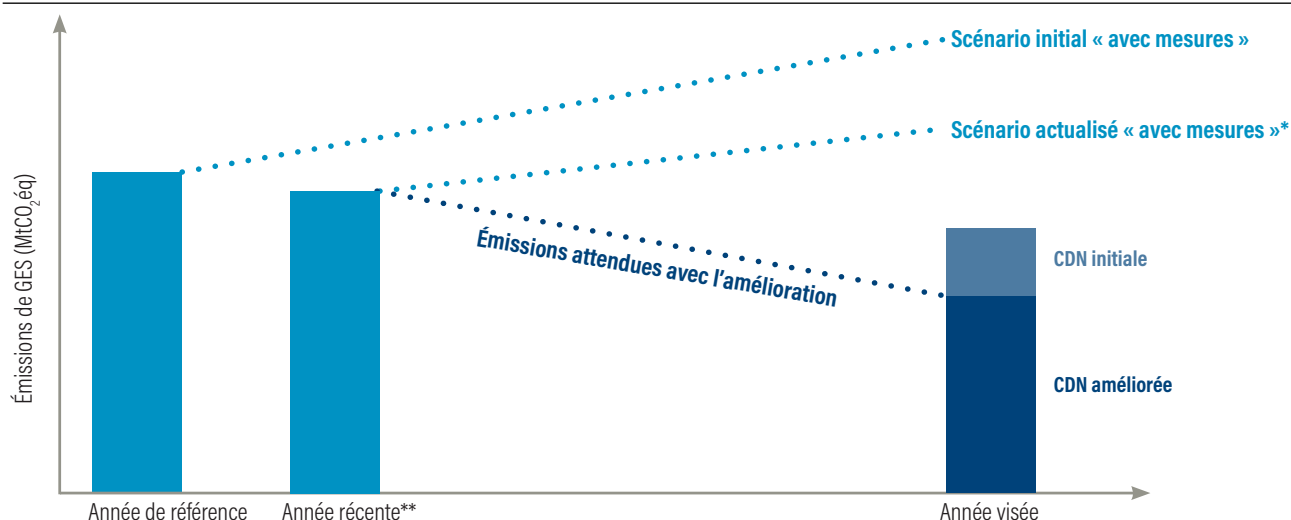
ENCADRÉ 10 | Exemples de démarches visant à aborder les questions du financement et de la mise en œuvre

Plusieurs pays prévoient d'améliorer leur CDN pour y faire figurer des informations plus détaillées sur la mise en œuvre et les financements.

- Dans sa CDN révisée, le Honduras compte mettre en place un processus pour la réalisation de l'objectif de sa CDN consistant à reboiser un million d'hectares.
- Après avoir élaboré un plan de mise en œuvre pour sa CDN et en s'appuyant sur cette expérience, le Mozambique prévoit d'améliorer sa CDN pour y aborder davantage les aspects liés à la mise en œuvre.
- Avec l'appui du Partenariat pour les CDN, la Jamaïque compte créer un plan de mise en œuvre pour sa CDN, qui comprendra des informations détaillées sur les investissements, afin de préciser les besoins financiers pour la réalisation des cibles de la CDN.

Source : Partenariat pour les CDN.

Figure 7 | Cumulation de l'impact des options d'amélioration de la CDN sur les GES



* Peut être moins élevé ou plus élevé que le scénario initial « avec mesures »

** L'année la plus récente pour laquelle des données sont disponibles

Source : adapté de Levin *et al.* 2015.

5) Déterminer comment retranscrire les améliorations dans la CDN

Enfin, les pays devront décider comment retranscrire dans leur CDN les options d'amélioration qu'ils auront choisies, que ce soit au travers de cibles de GES renforcées ou supplémentaires, de cibles non-GES sectorielles renforcées ou supplémentaires et/ou de politiques et de mesures renforcées ou supplémentaires (Figure 8). Les pays peuvent également préciser que leur manière d'atteindre les cibles de GES ou non-GES s'alignera sur les trajectoires de décarbonisation à long terme, par exemple, au travers de l'utilisation d'énergie renouvelable pour l'électrification des secteurs d'utilisation finale.

Chacune de ces options présente des avantages et des inconvénients et elles ne s'excluent pas mutuellement. Il convient de considérer les aspects suivants pour les cibles de GES, les cibles non-GES ainsi que les différentes politiques et mesures envisagées :

- **Les cibles de GES** « offrent plus de flexibilité sur la façon de parvenir à réduire les [GES], sans nécessairement spécifier quelles actions doivent être menées. Le suivi des progrès vers la réalisation des résultats [GES] est plus facile que celui des actions puisque les cibles de [GES] peuvent être suivies simplement via l'inventaire national des [GES], plutôt qu'avec des données

plus détaillées au niveau des secteurs. Les résultats [GES] sont également plus adaptés à l'estimation des réductions cumulées des [GES] dans les contributions des Parties » (Levin *et al.* 2015). Il est possible que certaines Parties décident d'accroître la rigueur de leurs cibles de GES en combinant des mesures nationales et l'utilisation de résultats d'atténuation transférés à partir d'autres Parties. Dans ce cas, les Parties devraient veiller à ce que les principes et les règles de l'Accord de Paris soient respectés – afin notamment d'éviter un double comptage – et à se montrer transparents quant à la contribution des transferts internationaux à la cible. (Voir p. 57 pour ce qui est de la communication transparente.) Si l'augmentation de la rigueur d'une cible de GES vise à dynamiser l'action nationale, les cibles devraient être avant tout atteintes au travers de réductions des émissions réalisées à l'intérieur des frontières du pays plutôt que par des transferts internationaux.

- **Les cibles non-GES** « peuvent apporter de la flexibilité à la façon d'atteindre un certain résultat, contrairement à spécifier des actions particulières. Ils peuvent cependant restreindre les activités d'atténuation à certains secteurs (par exemple l'efficacité énergétique ou la génération d'énergie renouvelable). Le suivi des progrès vers la réalisation de résultats non [GES] est relativement simple, avec le suivi d'indicateurs

de performance clés tels que l'efficacité énergétique par secteur et la quantité d'énergie renouvelable générée. De même, la communication des résultats non-[GES] aux parties prenantes est relativement simple. Cependant, les résultats non-[GES] posent des défis pour estimer les réductions cumulées des [GES] dans les contributions des Parties, à moins que les impacts des [GES] des résultats non-[GES] ne soient également communiqués » (Levin *et al.* 2015).

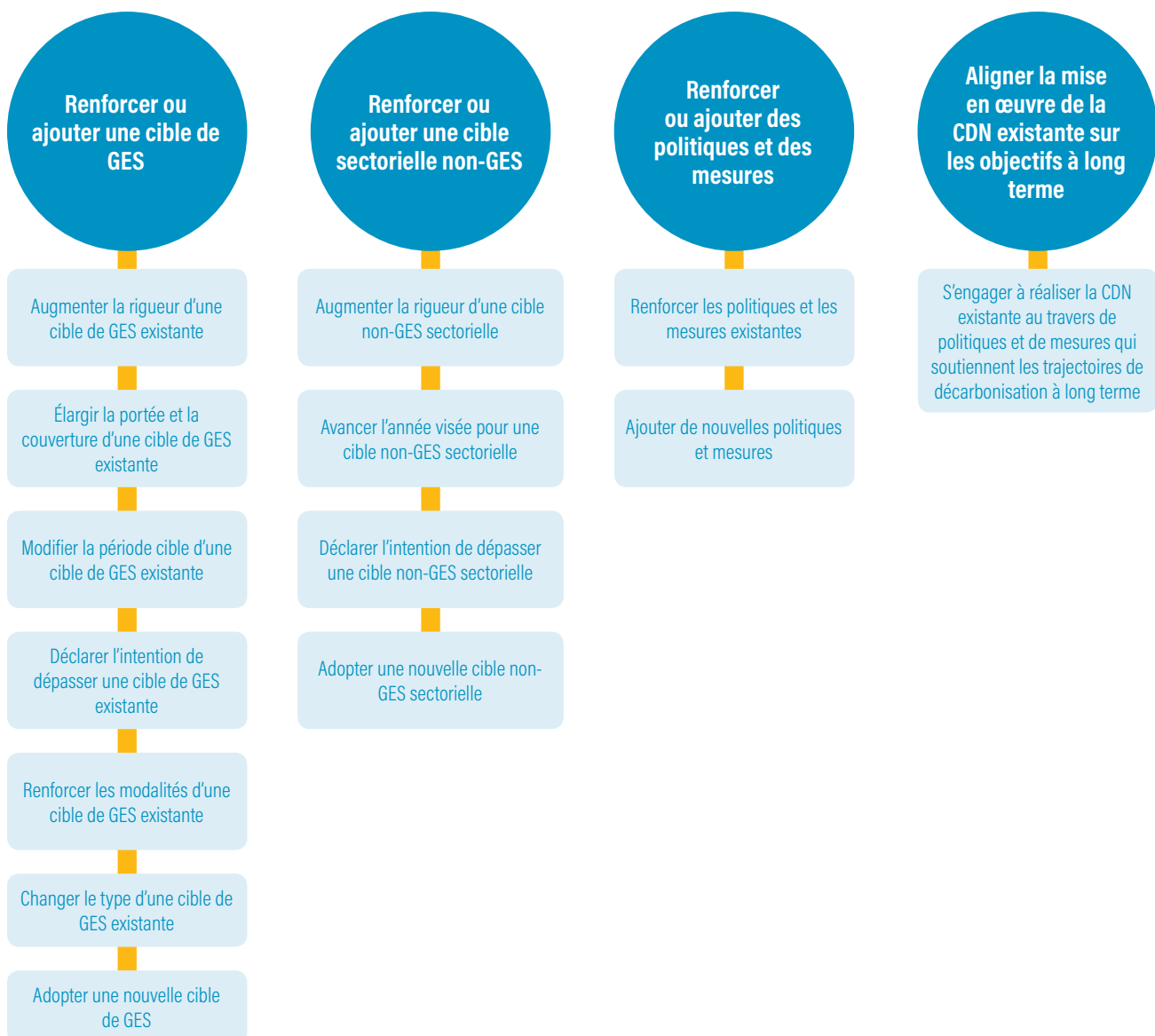
- **Les politiques** et les mesures détaillent les mesures à prendre dans le cadre de la CDN, mais elles ne contiennent pas, en tant que telles, des informations relatives à l'impact global sur les

émissions de GES et elles n'offrent pas non plus de souplesse quant à la manière de parvenir aux réductions des GES.

Comme expliqué dans l'introduction et à l'étape 4, la forme dans laquelle un pays choisit d'exprimer son/ses amélioration(s) en matière d'atténuation n'est pas liée à l'effet de cette/ces amélioration(s) sur le niveau d'ambition global de la CDN en matière d'atténuation (Fransen *et al.* 2017).

Lors de cette étape, un pays envisageant un ensemble donné d'améliorations pour sa CDN, selon la définition fournie à l'étape 4, envisagera différentes options pour retranscrire ces améliorations dans sa CDN et préparer

Figure 8 | Options permettant de refléter l'amélioration de l'atténuation dans une CDN



Fuente: Fransen *et al.* 2017.

le contenu final de sa CDN améliorée en matière d'atténuation sur cette base. Par exemple, si un pays estime qu'il est possible d'intégrer davantage les énergies renouvelables dans son secteur de l'énergie par rapport à ce qu'il avait prévu dans sa CDN initiale, il peut envisager de prévoir une ou plusieurs des mesures suivantes dans sa CDN :

- Renforcer la cible de GES à l'échelle de son économie, en intégrant une plus grande part d'électricité renouvelable
- Établir une nouvelle cible d'énergie renouvelable pour le secteur de l'énergie ou, s'il dispose déjà d'une cible en la matière, la renforcer
- Présenter les politiques ou les mesures qu'il prévoit d'entreprendre pour tirer avantage de ce nouveau potentiel en matière d'énergie renouvelable
- S'engager à aligner son secteur de l'énergie sur les objectifs à long terme énoncés dans l'Accord de Paris et/ou dans sa propre stratégie à long terme le cas échéant

ENCADRÉ 11 | Autres ressources sur l'atténuation

La liste suivante reprend une série de ressources offrant des informations détaillées et des orientations sur les concepts liés à l'amélioration de l'élément d'atténuation d'une CDN :

Comptabilisation des GES

- *Norme sur les objectifs d'atténuation du Protocole des GES* (WRI 2014a)
- *Norme de politique et d'action du Protocole des GES* (WRI 2014b)

Conception et mise en œuvre de la NDC

- *Planning for NDC Implementation: Quick Start Guide and Reference Manual* (CDKN 2016)
- *Conception et préparation des contributions prévues déterminées au niveau national (Intended Nationally Determined Contributions, INDC)* (Levin et al. 2015) ; *Implementing NDCs* (UNDP et al. à paraître)
- *How to Advance Intended Nationally Determined Contributions: Technical Aspects for Development and Review* (Wienges et al. 2015)

Références sectorielles pour 2030

- *Realizing the Promise of Paris: Roadmap to a Safer Climate Technical Appendix* (de Villafranca Casas et al. 2019)
- « Short Term Policies to Keep the Door Open for Paris Climate Goals » (Kriegler et al. 2018)
- « Ten Key Short-Term Sectoral Benchmarks to Limit Warming to 1.5°C » (Kuramochi et al. 2018)

Politiques fondées sur les meilleures pratiques

- « Reducing Global GHG Emissions by Replicating Successful Sector Examples: The 'Good Practice Policies' Scenario » (Roelfsema et al. 2018)

Ressources sectorielles et thématiques

- Construction : « A Guide for Incorporating Buildings Actions in NDCs » (Alliance mondiale pour les bâtiments et la construction 2018)
- Efficacité du refroidissement : « Guidance on Incorporating Efficient, Clean Cooling into the Enhancement of Nationally Determined Contributions » (K-CEP 2019)
- Polluants climatiques de courte durée de vie : « Strengthening Nationally Determined Contributions to Catalyze Actions That Reduce Short-Lived Climate Pollutants » (Ross et al. 2018) ; *Emissions Gap Report 2017*, chapitre 6 (PNUE 2017)
- Approvisionnement énergétique et utilisation finale : *Emissions Gap Report 2017*, chapitre 5 (PNUE 2017) ; *Emissions Gap Report 2016*, chapitre 5 (PNUE 2016)
- Forêts : *Emissions Gap Report 2015*, chapitre 6 (PNUE 2015)
- Gaz autres que le CO₂ : « Non-CO₂ Greenhouse Gases : International Emissions and Projections » (US EPA 2012)
- Action des acteurs non étatiques : « Nonstate and Subnational Action Guidance » (ICAT 2018)
- Modules à paraître sur l'amélioration des CDN dans les domaines de la production d'électricité et de son utilisation, des transports, de l'agriculture, des forêts et de l'utilisation des terres, des océans et des polluants climatiques de courte durée de vie (WRI et PNUD, à paraître)



CONCEVOIR UNE COMPOSANTE « ADAPTATION » AMÉLIORÉE AU SEIN D'UNE CDN

L'importance de l'adaptation est indéniable. Toutefois, étant donné que l'inclusion de l'adaptation dans la CDN est facultative et que les pays peuvent mettre en œuvre des mesures d'adaptation sans les mentionner dans leur CDN, il convient de mener une réflexion stratégique pour déterminer comment aborder l'adaptation dans une CDN améliorée.

Justification

L'un des objectifs de l'Accord de Paris est de renforcer « les capacités d'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques et [de promouvoir] la résilience à ces changements et un développement à faible émission de gaz à effet de serre » (article 2.1). Il établit en outre l'objectif mondial consistant à « renforcer les capacités d'adaptation, à accroître la résilience aux changements climatiques et à réduire la vulnérabilité à ces changements » (article 7.1). Les pays ont la possibilité de préciser, dans leur CDN, la manière dont ils entendent contribuer à cet objectif mondial en renforçant les capacités d'adaptation et la résilience sur leur propre territoire et en aidant d'autres pays à faire de même.

L'amélioration de l'adaptation est une question que de nombreux pays peuvent choisir d'examiner lorsqu'ils se lancent dans le processus d'amélioration de leur CDN. Bien que l'inclusion de l'adaptation dans les CDN reste facultative, une vaste majorité de pays ont décidé d'intégrer un tel élément dans leur CDN et il est probable que les futures CDN améliorées continueront de refléter les priorités en matière d'adaptation à différents degrés. En novembre 2018, 132 des 180 CDN (73 %) communiquées à la CCNUCC présentaient un élément d'adaptation (Groupe d'experts des pays les moins avancés 2018), dont 44 % mentionnaient un PNA (GIZ GmbH s.d.).

Bien que l'inclusion de l'adaptation dans la CDN soit facultative, les pays sont encouragés dans l'Accord de Paris (article 7.10) à présenter une communication relative à l'adaptation pour rendre compte de leur action en la matière, et un élément à ce sujet dans la CDN peut faire office de communication relative à l'adaptation pour chaque pays. En d'autres termes, chaque pays est libre de décider de la relation entre l'élément d'adaptation de sa CDN et sa communication relative à l'adaptation, en fonction de sa situation nationale. Le processus comporte cinq étapes (Figure 9).

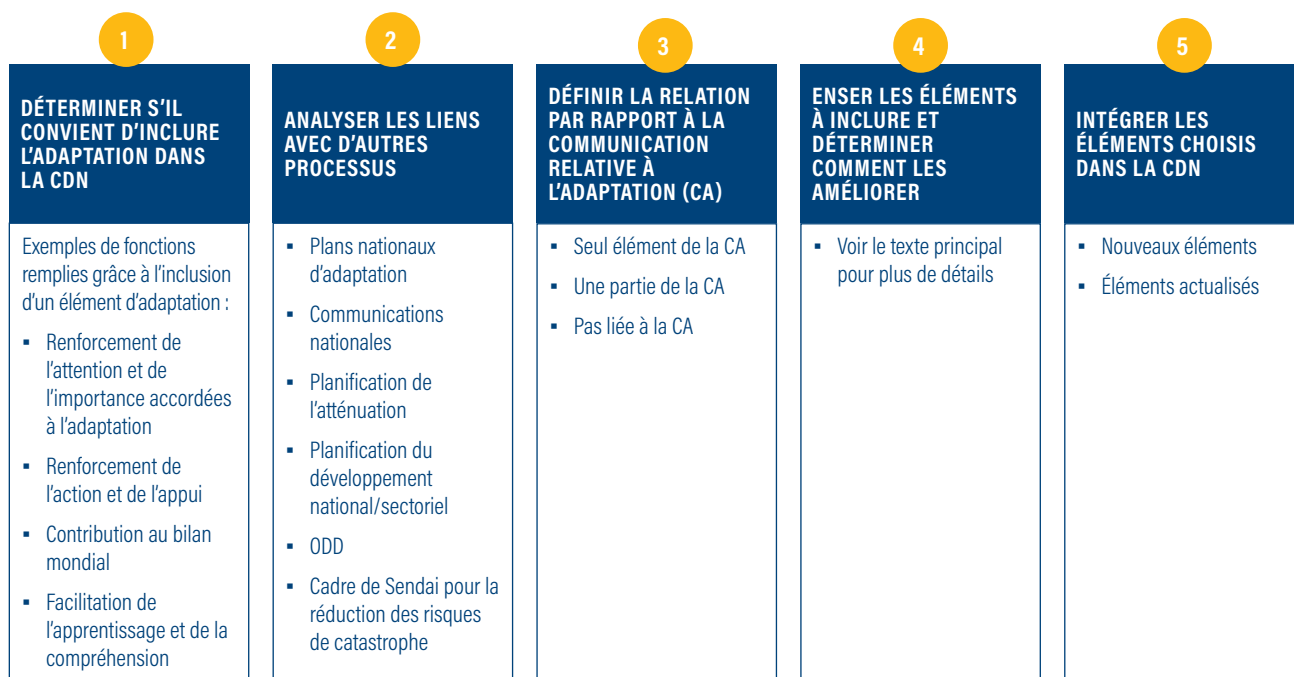
Récentes évolutions dans les directives sur la communication relative à l'adaptation

Afin de clarifier la nature de la communication relative à l'adaptation et sa relation avec la CDN, il importe de comprendre l'évolution des principales décisions relatives à l'adaptation prises par la COP (Figure 10). En décembre 2014, lors de la vingtième session de la Conférence des Parties (COP 20) à la CCNUCC, les Parties ont été invitées à « envisager de faire connaître leurs engagements en matière de planification de l'adaptation ou à envisager d'inclure un élément d'adaptation dans leur contribution prévue déterminée au niveau national » (CCNUCC, décision 1/CP.20, paragraphe 12).

La discussion concernant l'élément d'adaptation de la CDN s'est poursuivie dans le cadre des négociations sur la « communication relative à l'adaptation ». L'Accord de Paris (article 7.10) indique que chaque Partie « devrait, selon qu'il convient, présenter et actualiser périodiquement une communication relative à l'adaptation » (CCNUCC 2015b). Elle peut être soumise en étant intégrée à d'autres communications ou documents ou présentée parallèlement, notamment dans un plan national d'adaptation, dans une contribution déterminée au niveau national et/ou dans une communication nationale (CCNUCC 2015b, article 7.11) (Encadré 12). Les RBT peuvent également inclure du contenu relatif aux incidences sur les changements climatiques et à l'adaptation (CCNUCC, décision 18/CMA.1) et ils peuvent donc être utilisés pour la communication relative à l'adaptation.

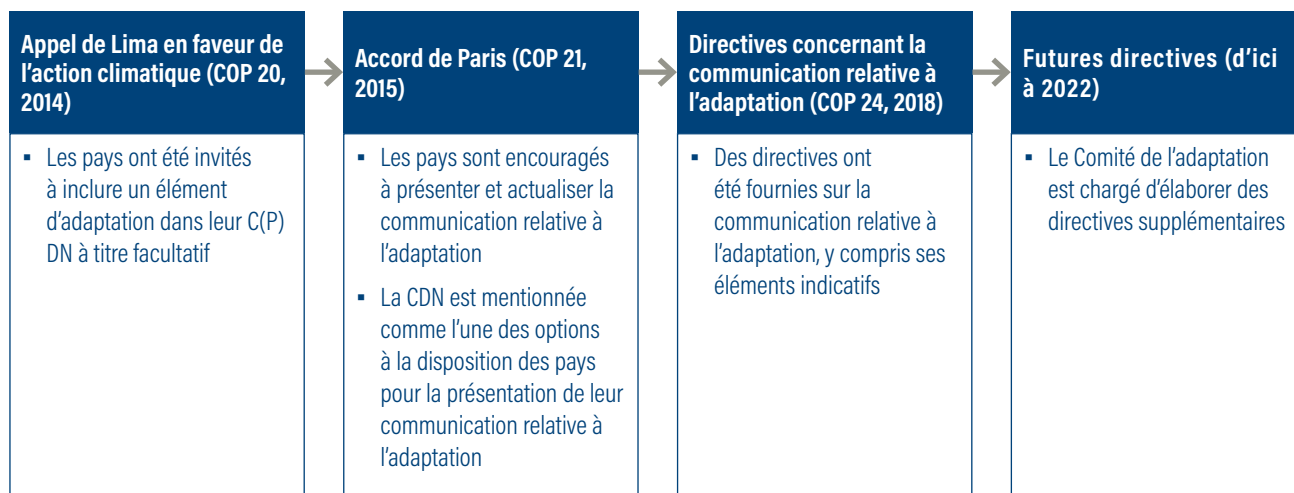
Les différents éléments de la communication relative à l'adaptation ont été énoncés en décembre 2018 lors de la COP 24 (CCNUCC 2019) et ils sont présentés dans la section ci-dessous. Le Comité de l'adaptation établira, avec le concours du Groupe de travail II du GIEC, des directives supplémentaires pour la communication de renseignements sur ces éléments d'ici à 2022, pour examen par les organes subsidiaires de la CCNUCC (CCNUCC 2019, paragraphe 15).

Figure 9 | Étapes pour l'amélioration de la composante « adaptation » dans une CDN



Source : auteurs.

Figure 10 | Décisions de la CCNUCC concernant les éléments d'adaptation dans les CDN



Source : auteurs.

1) Déterminer s'il convient d'inclure l'adaptation dans la CDN

L'importance de l'adaptation est indéniable. Hallegatte *et al.* (2016) préviennent que sans « un développement rapide, inclusif et qui intègre les risques du changement climatique [...] 100 millions de personnes supplémentaires pourraient être pauvres en 2030. » Il est impératif que tous les pays planifient et mettent en œuvre des mesures d'adaptation. Les pays ne doivent pas pour autant obligatoirement inclure l'adaptation dans leur CDN, car il ne s'agit pas nécessairement d'un prérequis pour une planification et une mise en œuvre solides de l'adaptation.

Par conséquent, les pays devraient véritablement réfléchir à l'opportunité d'intégrer l'adaptation dans leur CDN, afin d'intégrer des éléments d'adaptation qui servent aux mieux les objectifs recensés (Levin *et al.* 2015). La décision 9/CMA1 énonce les objectifs suivants pour la communication relative à l'adaptation, certains ou l'ensemble de ces objectifs pouvant refléter les priorités du pays concerné pour ce qui est de l'inclusion de l'adaptation dans la CDN :

- Renforcer l'attention et l'importance accordées à l'adaptation et l'équilibre entre celle-ci et l'atténuation
- Renforcer l'action et l'appui pour l'adaptation en faveur des pays en développement
- Contribuer au bilan mondial
- Améliorer la connaissance et la compréhension des besoins et des mesures d'adaptation.

Les CDN étant des documents de premier plan, au niveau international, mais souvent aussi au niveau national, l'élaboration du contenu relatif à l'adaptation dans la CDN peut renforcer l'attention et l'importance accordées à l'adaptation (Fransen *et al.* 2017), et les pays pourraient souhaiter réfléchir aux aspects de l'adaptation à mettre en évidence dans leur CDN. Voici quelques exemples :

- Les pays peuvent utiliser l'élément d'adaptation dans la CDN pour renforcer leur action en matière d'adaptation et mettre en évidence leurs besoins de soutien, en y incluant notamment leurs priorités, stratégies, politiques, plans, objectifs et mesures relatifs à l'adaptation, ainsi que les obstacles, les difficultés et les lacunes auxquels ils font face dans la mise en œuvre de leur action d'adaptation.

- Bien que les CDN soient prospectives de nature, les pays peuvent décider d'y inclure des informations rétrospectives, telles que les efforts déployés et les progrès réalisés dans le domaine de l'adaptation. Ces renseignements peuvent alimenter le bilan mondial si les pays ne définissent pas d'autres canaux adéquats pour la communication de ces informations.
- Les pays peuvent utiliser un élément d'adaptation de leur CDN pour faciliter l'apprentissage et la compréhension des besoins et mesures d'adaptation, par exemple en présentant un système efficace de suivi et d'évaluation, en détaillant de bonnes pratiques et des enseignements tirés, et en mettant en évidence les obstacles, les difficultés, les lacunes et les besoins de soutien pour la mise en œuvre de leurs mesures d'adaptation.

Une fois que les pays ont pesé le pour et le contre de l'inclusion d'un élément d'adaptation dans leur CDN, ils doivent prendre une décision.

2) Analyser les liens, les compromis, les synergies et la cohérence avec d'autres processus nationaux et internationaux

Lors de l'élaboration d'une composante « adaptation » pour leur CDN, les pays peuvent s'appuyer sur des informations importantes tirées du contenu relatif à l'adaptation dans les C(P)DN et CN précédentes, leur PNA (s'ils ont déjà lancé le processus) ou d'autres processus de planification de l'adaptation en cours au niveau national. Il importe aussi d'assurer la cohérence avec ces documents et processus. Compte tenu de la nature itérative du PNA et de la CN (et du RBT), le processus d'élaboration ou d'amélioration d'une composante « adaptation » de la CDN éclairerait également les futurs processus d'élaboration des PNA/RBT, et pourrait créer un cycle vertueux d'améliorations dans la planification, la mise en œuvre et la communication de l'adaptation dans le pays.

Si le pays a élaboré ou est en train d'élaborer une stratégie à long terme de développement à faible émission de GES à l'horizon 2050, comme il y est invité par l'Accord de Paris (article 4.19) et si elle couvre l'adaptation, il importe de s'aligner sur cette stratégie et de s'en inspirer. Le processus du PNA vise également à planifier l'adaptation à moyen et long terme, et si le pays a déjà entamé ce pro-

cessus ou un autre processus de planification de l'adaptation à long terme, l'élément d'adaptation de la CDN devrait s'aligner sur ce processus. L'adaptation ne devrait pas seulement porter sur les mesures à prendre immédiatement en réponse à la matérialisation des impacts climatiques, au risque de prendre des mesures qui renforceraient les vulnérabilités sur le long terme (maladaptation). Les pays doivent plutôt envisager une stratégie à long terme face aux incidences à long terme des changements climatiques, une stratégie qui va bien au-delà de l'horizon des CDN. Si le pays n'a pas encore lancé de processus de planification de l'adaptation à long terme, l'actualisation de la CDN peut être une bonne occasion d'entamer un tel processus.

Les pays doivent également étudier les liens et les compromis potentiels, et veiller à l'alignement sur la planification de l'atténuation, les processus connexes de développement et de planification sectorielle, ainsi que sur des cadres internationaux tels que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (ODD) et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030). Une évaluation plus large des synergies potentielles avec le développement susceptibles d'être maximisées dans la CDN et des éventuels compromis à éviter peut être réalisée dans ce contexte. (Voir l'Encadré 3 pour de plus amples informations sur les liens entre le climat et le développement, ainsi que pour des ressources pertinentes à consulter.)

Les pays peuvent non seulement tirer des renseignements de ces processus, mais aussi créer des synergies, gérer les compromis et rationaliser la planification, la mise en œuvre et les comptes rendus en alignant ces processus et en assurant leur cohérence. La prise en compte des avantages combinés en matière d'atténuation, d'adaptation et développement durable dans la planification et la mise en œuvre des mesures offre la possibilité de générer des avantages encore plus substantiels, de prendre des décisions plus éclairées et équitables sur les compromis à réaliser et de concevoir des processus plus efficaces que si les efforts avaient été déployés séparément pour les différents objectifs relatifs à l'atténuation, à l'adaptation et au développement. Par exemple, ce type de synergie pourrait tout à fait être créée entre les secteurs de l'agriculture et de la foresterie.

3) Décider si l'élément d'adaptation de la CDN constitue la communication relative à l'adaptation du pays

Si les pays choisissent d'inclure l'adaptation dans leur CDN, trois options s'offrent à eux pour ce qui est de la relation entre la CDN et la communication relative à l'adaptation. Les pays peuvent envisager d'harmoniser différents processus de compte rendu dans le cadre de la CCNUCC et d'autres conventions ou initiatives internationales, afin de réduire la charge administrative que représente le compte rendu.

OPTION 1: la CDN à elle seule constitue la communication relative à l'adaptation du pays

Si un pays décide que l'élément d'adaptation dans sa CDN constitue sa communication relative à l'adaptation, il devrait envisager d'y inclure les différents éléments de la communication relative à l'adaptation mentionnés dans le Tableau 4 ci-dessous. Les pays sont en outre encouragés à préciser quelle partie de leur CDN constitue la communication relative à l'adaptation et à numéroter leurs communications relatives à l'adaptation selon leur ordre de présentation, afin qu'elles puissent être consignées dans un registre public tenu par le secrétariat de la CCNUCC (CCNUCC 2015b, article 7.12).

OPTION 2: la CDN constitue une partie de la communication relative à l'adaptation, aux côtés d'autres documents, tels que des PNA, des CN et des RBT

Si l'élément d'adaptation de la CDN ne constitue qu'une partie de la communication relative à l'adaptation et est complété par d'autres documents, les pays doivent déterminer quels éléments ils incluront dans leur CDN et quels éléments seront fournis dans les autres documents (Encadré 12). L'élément d'adaptation d'une CDN permet à un pays de communiquer sa contribution à la réalisation des objectifs d'adaptation définis dans l'Accord de Paris. Dès lors, l'une des possibilités pour choisir les renseignements à inclure dans la CDN est d'accorder la priorité à des informations ex ante telles que la vision, les buts, les objectifs et les cibles ; les stratégies, les priorités, les plans et les mesures futurs ; et les besoins et plans de soutien.

OPTION 3: la CDN ne constitue pas la communication relative à l'adaptation

Même si l'élément d'adaptation de la CDN ne constitue pas la communication relative à l'adaptation, son contenu peut être pris comme point de départ pour les éléments de la communication relative à l'adaptation (CCNUCC 2019).

L'option 1 a l'avantage de favoriser une approche globale et de simplifier le processus de la communication relative à l'adaptation en unifiant les efforts de communications dans la CDN. En outre, dans la mesure où la CDN est un document de premier plan, elle peut atteindre un large éventail

de parties prenantes. Toutefois, l'option 1 peut ne pas être idéale à plusieurs égards. Par exemple, le calendrier prévu pour la présentation de la CDN peut ne pas être propice à la contribution des informations les plus récentes dans le bilan mondial. De plus, étant donné que la CDN ne contient généralement pas d'informations très détaillées, il se peut qu'elle ne constitue pas le meilleur support pour la communication d'informations complètes en vue d'un apprentissage mutuel ou collectif. L'option 2, quant à elle, offre l'avantage de pouvoir choisir le meilleur support pour la communication d'informations différentes à des fins différentes, mais elle peut nécessiter de déployer plus d'efforts pour assurer la cohérence et l'exhaustivité collective des communications trans-

ENCADRÉ 12 | Caractéristiques des supports utilisés pour la communication relative à l'adaptation

Chaque support prévu pour les communications relatives à l'adaptation présente un intérêt particulier. Dès lors, le support choisi influe sur le contenu de la communication relative à l'adaptation.

- **PNA.** Les PNA, instaurés en 2011, sont un processus national de planification, plutôt qu'un processus de communication international. Les PNA sont généralement longs et détaillés. Les pays pourraient élaborer un résumé au sein de leur PNA qui ferait office de communication. Toutefois, le cycle d'actualisation des PNA n'a pas été fixé, et donc son utilité en tant qu'outil de compte rendu est incertaine. Par exemple, il est conseillé aux pays de communiquer à la CCNUCC les progrès réalisés par rapport à leur PNA dans leurs CN, et ils incluent souvent la sensibilisation dans le processus de leur PNA.
- **CDN.** Les CDN sont un mécanisme de premier plan qui permet aux pays de communiquer à la communauté internationale leurs engagements climatiques nationaux. De nombreux pays ont expliqué dans leur CDN comment ils préparaient leur PNA, leurs progrès et leurs intentions. La plupart des éléments d'adaptation des CDN offrent à un public international un bref aperçu de ce que fait le pays, et il s'agit donc essentiellement d'un outil de communication.
- **CN.** Les CN sont le support de compte rendu traditionnel pour les mesures d'adaptation et d'atténuation. Certaines CN contiennent déjà des priorités et des besoins. La décision 5/CP.17, adoptée à la COP 17 à Durban, en Afrique

du Sud, invite les Parties à fournir, dans leurs CN, des informations sur les mesures qu'elles ont prises dans le cadre du processus des PNA et sur l'appui fourni et reçu à cet égard. En tant que support pour la communication relative à l'adaptation, les CN pourraient fournir des informations prospectives et rétrospectives. Il s'agit toutefois souvent de documents très longs et détaillés, qui bénéficient d'une attention et d'un suivi relativement limités au niveau international. Le cycle de compte rendu de quatre ans prévu pour les CN peut imposer une charge excessive pour le compte rendu des mesures nationales d'adaptation.

- **RBT.** Les RBT sont l'instrument de compte rendu introduit par le cadre de transparence renforcé des mesures et de l'appui de l'Accord de Paris (article 13). Les RBT doivent inclure un rapport d'inventaire des émissions de GES et les informations nécessaires pour effectuer le suivi de la mise en œuvre et de la réalisation des CDN. Les RBT peuvent également inclure du contenu relatif aux incidences sur les changements climatiques et l'adaptation (décision 18/CMA.1), ce contenu pouvant être prospectif ou rétrospectif. Le premier RBT doit être présenté d'ici au 31 décembre 2024 et les pays peuvent présenter un RBT et une CN au sein d'un même rapport (décision 1/CP.24, paragraphe 43).

Source : basé sur Dagnet et al. 2018 ; modifié par les auteurs.

mises au moyen de différents supports. Les avantages de l'option 3 dépendent des documents choisis pour transmettre la communication relative à l'adaptation, mais cette option présente l'inconvénient de ne pas pouvoir tirer parti du large lectorat de la CDN.

4) Recenser les éléments à inclure et déterminer comment les améliorer

Le Tableau 4 dresse la liste des éléments énoncés dans la décision 9/CMA.1. Cette décision comporte aussi des directives quant au choix des éléments à inclure dans la communication relative à l'adaptation, et donc dans l'élément d'adaptation de la CDN si les pays optent pour cette possibilité. La décision invite les pays à fournir des informations relatives aux éléments (a) à (d) dans le Tableau 4. La décision indique que les pays peuvent également inclure les éléments (e) à (i) « selon ce qu'il convient », et elle invite spécifiquement les pays à fournir des informations sur l'élément (f) si la communication relative à l'adaptation est incluse dans la CDN (CCNUCC 2019). Des options

d'amélioration sont ajoutées pour chaque élément par les auteurs, sur la base de la littérature existante (Levin *et al.* 2015 ; Fransen *et al.* 2017).

Étant donné que la CDN a pour fonction première de communiquer les engagements et les contributions des pays à l'égard des objectifs de l'Accord de Paris, il apparaît fondamental d'inclure l'élément (c) – priorités, stratégies, politiques, plans, objectifs et mesures d'adaptation nationaux. En outre, les pays dont les ressources et les capacités sont fortement limitées pour ce qui est de la planification et de la mise en œuvre de mesures d'adaptation pourraient inclure des informations relatives aux obstacles, difficultés et lacunes (élément [e] [iv]) ainsi que leurs besoins en matière d'appui (élément [d]). Voir l'Encadré 14 pour de plus amples informations sur l'intégration des financements. En ce qui concerne la méthodologie de la planification de l'adaptation, diverses directives sont disponibles, dont les directives techniques pour le processus des plans nationaux d'adaptation (Groupe d'experts des pays les moins avancés 2012).

Tableau 4 | Éléments d'une communication relative à l'adaptation conformément à la décision 9/CMA.1

ÉLÉMENTS	OPTIONS POUR L'AMÉLIORATION
(a) La situation nationale, les dispositifs institutionnels et les cadres juridiques	<p>Actualiser ou ajouter</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ une description des PNA/d'autres processus de planification de l'adaptation et de la relation entre la CDN et les PNA/d'autres processus de planification de l'adaptation pour ce qui est, notamment, de l'état d'avancement du processus d'élaboration, des dispositifs institutionnels pour la coordination, la planification et la mise en œuvre ; et ■ une description des dispositifs institutionnels visant à améliorer la coordination et les synergies entre la planification et la mise en œuvre d'un élément d'adaptation d'une CDN et d'autres processus clés, tels que les éléments d'atténuation de la CDN, les ODD, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, et d'autres processus nationaux clés pour la planification et la budgétisation du développement.
(b) Les impacts, les risques et les vulnérabilités, selon qu'il convient	<p>Actualiser ou ajouter des informations sur les tendances, les impacts, les risques et les vulnérabilités à court et à long terme, en mettant éventuellement en évidence les facteurs qui étayent l'élément (c), en s'appuyant sur</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ les PNA/d'autres processus de planification de l'adaptation et les CN ; ■ des informations tirées d'autres processus clés tels que les ODD et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe ; et ■ des études locales, régionales et mondiales et d'autres informations. <p>Il importe d'analyser la répartition inégale des impacts, risques et vulnérabilités entre les différents groupes de population, en particulier pour les groupes les plus vulnérables, afin d'éclairer l'élaboration du contenu de l'élément (c) ci-dessous.</p> <p>Les impacts, les risques et les vulnérabilités sont dynamiques et fluctuent au fil du temps, mais ils évoluent de manière très incertaine. L'élaboration de multiples scénarios pour un avenir plausible et l'analyse de leurs implications respectives peuvent permettre de pallier cette incertitude. Par exemple, la trajectoire de la variation des températures dépend de nombreux facteurs incertains et est par conséquent incertaine. Il est possible de renforcer la résilience en examinant un large éventail de scénarios plausibles de variation des températures et en élaborant une solide stratégie pour faire face aux différents futurs envisageables.</p> <p>Des informations sur les coûts résultant des impacts, lorsque de telles informations sont disponibles, peuvent être très utiles pour mobiliser des appuis en faveur de mesures d'adaptation.</p>

Tabla 4 | Elementos de la comunicación de la adaptación conforme a lo establecido en la decisión 9/CMA.1

ÉLÉMENTS	OPTIONS POUR L'AMÉLIORATION	
(c) Les priorités, stratégies, politiques, plans, objectifs et mesures d'adaptation nationaux	<p>Ajouter ou actualiser la couverture/spécificité, en mettant en évidence les co-avantages et les synergies avec l'atténuation ainsi qu'avec d'autres processus clés, dont les ODD et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, et en s'appuyant (et en s'alignant) sur les PNA ou d'autres processus de planification de l'adaptation à long terme, en ce qui concerne</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ les visions, les buts à court et à long terme, les objectifs, les priorités (nationales, sectorielles, géographiques ou transversales [p. ex. questions de genre, populations vulnérables, renforcement des capacités]) ; ■ les secteurs couverts dans la composante « adaptation », en prenant en compte les informations les plus récentes sur les impacts, les risques et les vulnérabilités, ainsi que les co-avantages et les synergies avec l'atténuation et le développement ; ■ les cibles et indicateurs mesurables (qualitatifs et/ou quantitatifs) ; ■ les stratégies, les plans et les mesures aux niveaux national, sectoriel ou infranational (voir l'Encadré 14 pour les mesures relatives aux financements visant à consolider les flux financiers pour l'adaptation) ; ou ■ les plans futurs pour l'élaboration des certains des éléments cités ci-dessus. 	
(d) Les besoins des pays en développement Parties en matière de mise en œuvre et d'appui et l'apport d'un appui à ces pays	<p>Actualiser ou ajouter des informations sur</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ les domaines dans lesquels un appui est nécessaire/fourni (p. ex. l'intégration de l'adaptation dans la planification du développement, l'évaluation et le classement par ordre de priorité des options d'adaptation, l'élaboration d'une politique sectorielle, l'évaluation des risques/vulnérabilités climatiques, la coordination interinstitutions, la participation des parties prenantes, la mobilisation de ressources, l'élaboration de réserves de projets et l'élaboration de projets) ; et ■ le type d'appui nécessaire/fourni (p. ex. le transfert de technologie, la fourniture de données et d'informations, le renforcement des capacités, les financements) pour chacun des domaines mentionnés ci-dessus. <p>Lorsque des besoins en matière d'appui sont communiqués, il est utile d'étayer ces besoins par des informations relatives à l'élément (e)(iv) ci-dessous.</p>	
(e) La mise en œuvre de mesures et de plans d'adaptation, notamment	(i) Les progrès accomplis et les résultats obtenus	<p>Actualiser ou ajouter des informations, pour les acteurs étatiques et non étatiques, sur, notamment</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ les grandes étapes de planification ; ■ les principaux résultats obtenus ou escomptés ; et ■ les principaux projets/investissements dans l'adaptation prévus, réalisés ou en cours.
	(ii) Les efforts d'adaptation des pays en développement aux fins de leur reconnaissance	<p>Actualiser ou ajouter des informations sur les progrès réalisés notamment dans</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ l'élaboration des politiques ; ■ l'intégration de l'adaptation dans les processus de planification du développement/du budget ; ■ l'amélioration des dispositifs institutionnels/de la coordination ; ■ les efforts de planification, notamment le processus de planification de l'adaptation, le calendrier, les domaines prioritaires, les dispositifs institutionnels, la participation des parties prenantes ; et/ou ■ l'impact des mesures d'adaptation – par exemple sur la réduction des vulnérabilités de X personnes/ménages, avec des données ventilées par genre et niveau de revenus.
	(iii) La coopération au renforcement de l'adaptation aux échelons national, régional et international, selon qu'il convient	<p>Actualiser ou ajouter des informations sur l'évaluation des obstacles systémiques globaux, ainsi que sur les difficultés spécifiques aux mesures d'adaptation et leurs causes sous-jacentes, par exemple</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ le manque d'informations, de données et/ou de connaissances sur le climat et les risques ; ■ le manque d'accès à la technologie ; ■ le besoin d'un appui pour la mise en œuvre des mesures d'adaptation ; ■ l'évaluation des coûts des investissements/activités et leur répartition entre les différents secteurs, groupes de populations et entités infranationales ; et ■ l'évaluation des déficits de financement.
	(iv) Les obstacles, difficultés et lacunes ayant trait à la mise en œuvre de l'adaptation	<p>Actualiser ou ajouter des informations sur</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ les mesures qui facilitent l'apprentissage en vue de la constitution d'une base factuelle plus solide et de meilleures connaissances sur l'adaptation (notamment sur les outils et les approches utilisés pour évaluer les risques et les vulnérabilités, définir l'ordre de priorité des interventions d'adaptation, renforcer les capacités, etc.) ; ■ la description des grandes réussites, des bonnes pratiques et des enseignements tirés des actions menées par les acteurs étatiques et non étatiques ; ■ l'efficacité des mesures d'adaptation existantes, en particulier pour ce qui est de réduire la vulnérabilité des populations les plus vulnérables ; et ■ les activités liées au partage et à la communication des informations et des connaissances.

Tabla 4 | Elementos de la comunicación de la adaptación conforme a lo establecido en la decisión 9/CMA.1

ÉLÉMENTS	OPTIONS POUR L'AMÉLIORATION
<p>(e) La aplicación de medidas y planes de adaptación, en particular:</p> <p>(v) Les bonnes pratiques, les enseignements tirés de l'expérience et l'échange d'informations</p> <hr/> <p>(vi) Le suivi et l'évaluation</p>	<p>Actualiser ou ajouter des informations sur</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ l'approche adoptée pour suivre et évaluer la mise en œuvre d'un élément d'adaptation de la CDN et/ou du PNA ou d'autres processus de planification de l'adaptation, notamment les indicateurs, les paramètres, les critères ou les étapes clés, et sur la manière de s'aligner sur les systèmes nationaux de suivi et d'évaluation ; ■ la description du processus d'examen et le calendrier pour un élément d'adaptation de la CDN, le PNA ou des plans équivalents ; et ■ la description de la manière dont les informations générées à partir du système de suivi et d'évaluation viendront alimenter le bilan mondial de la CCNUCC. <hr/> <p>Actualiser ou ajouter des informations sur</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ l'approche adoptée pour suivre et évaluer la mise en œuvre d'un élément d'adaptation de la CDN et/ou du PNA ou d'autres processus de planification de l'adaptation, notamment les indicateurs, les paramètres, les critères ou les étapes clés, et sur la manière de s'aligner sur les systèmes nationaux de suivi et d'évaluation ; ■ la description du processus d'examen et le calendrier pour un élément d'adaptation de la CDN, le PNA ou des plans équivalents ; et ■ la description de la manière dont les informations générées à partir du système de suivi et d'évaluation viendront alimenter le bilan mondial de la CCNUCC.
<p>(f) Les mesures d'adaptation et/ou les plans de diversification économique, y compris ceux qui se traduisent par des retombées bénéfiques dans le domaine de l'atténuation</p>	<p>Actualiser ou ajouter</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ des mesures d'adaptation sectorielles/thématiques (p. ex. foresterie, agriculture, eau, développement urbain) en fonction des priorités définies dans les programmes d'action nationaux pour l'adaptation, les PNA et les autres processus de planification de l'adaptation ; ■ la description activité par activité des mesures d'adaptation présentant des retombées bénéfiques en matière de réduction des émissions de GES, ainsi que des informations supplémentaires sur le potentiel de réductions des émissions ; et ■ la description des plans de diversification économique et leurs liens avec les avantages en matière d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets. <p>Si certaines des mesures d'adaptation prévues sont censées aboutir à des réductions des émissions de GES, il importe de prendre ces effets en compte dans la planification de l'atténuation et la définition des cibles pour éviter de sous-estimer le potentiel d'atténuation et il faut rendre ce fait explicite pour éviter une double comptabilisation.</p>
<p>(g) La façon dont les mesures d'adaptation contribuent à d'autres cadres et/ou conventions au niveau international</p>	<p>Actualiser ou ajouter des informations sur les liens, les co-avantages et les synergies avec des éléments liés à d'autres conventions/cadres internationaux, tels que</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (ODD) ; ■ le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) ; ■ la Convention sur la diversité biologique ; et ■ la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.
<p>(h) Les mesures d'adaptation tenant compte des questions de genre et le savoir traditionnel, les connaissances des peuples autochtones et les systèmes de savoir locaux liés à l'adaptation, selon qu'il convient</p>	<p>Actualiser ou ajouter des informations sur</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ la manière dont la dimension de genre a été intégrée dans la planification de l'adaptation et les résultats déjà obtenus ; et ■ les mesures prévues ou mises en œuvre pour collecter, stocker, communiquer et utiliser les connaissances traditionnelles, autochtones et locales.
<p>(i) Toute autre information relative à l'adaptation</p>	<p>Toute information supplémentaire jugée pertinente, mais non mentionnée dans les éléments ci-dessus peut être insérée dans le présent élément.</p>

Sources : Éléments : décision 9/CMA.1. Options pour l'amélioration : les auteurs, qui se sont inspirés de Levin et al. 2015 ; Fransen et al. 2017.

5) Intégrer les éléments choisis dans la CDN avec du nouveau contenu/du contenu actualisé

La section précédente présente différentes options pour l'ajout de contenu aux différentes composantes de l'élément d'adaptation d'une CDN ou pour l'actualisation du contenu existant. Pour communiquer leurs contributions et leurs efforts de manière plus efficace, les pays ont tout avantage à unir ces différents éléments par des liens logiques et à les présenter de manière cohérente lors de leur intégration au contenu de la CDN. Par exemple, les objectifs et priorités en matière d'adaptation sont mieux compris lorsqu'ils sont reliés à une évaluation des impacts, risques et vulnérabilités connexes, et lorsque la conception des stratégies, des politiques, des plans, des actions et des dispositifs institutionnels visant à atteindre

les objectifs est expliquée. De même, les besoins en matière d'appui sont mieux compris lorsqu'ils sont reliés à des informations sur les efforts déployés et les progrès réalisés jusqu'à présent, ainsi qu'à une évaluation des obstacles, difficultés et lacunes connexes.

Il importe également d'assurer la cohérence avec les autres éléments de la CDN, notamment l'élément d'atténuation. Par exemple, comme mentionné dans le Tableau 4 (élément [f]), si certains objectifs, plans et mesures en matière d'adaptation donnent lieu à des réductions ou à des augmentations des GES, ces effets doivent être traités dans l'élément d'atténuation. À l'inverse, si des mesures d'atténuation prévues résultent en des augmentations ou des diminutions des vulnérabilités ou des capacités d'adaptation, elles doivent être traitées dans l'élément d'adaptation.

ENCADRÉ 13 | Ressources et informations complémentaires sur l'adaptation

Les ressources suivantes peuvent faciliter la formulation et l'amélioration de la composante « adaptation » dans les CDN, en prenant en considération les éléments de la communication relative à l'adaptation :

- Les directives relatives aux PNA, telles que les directives techniques du Groupe d'experts des pays les moins avancés et les directives complémentaires qui se sont ensuivies^a. Elles fournissent des orientations utiles sur le type d'informations pouvant être réunies, analysées et présentées par rapport aux objectifs et à la planification de l'adaptation. La plupart des pays en développement déclarent avoir initié leur PNA (Groupe d'experts des pays les moins avancés 2018) et les PNA constituent une source d'informations de premier plan. Si le PNA d'un pays n'est pas encore formulé, des informations utiles peuvent être tirées des rapports sur l'état d'avancement et d'autres documents produits dans le cadre d'autres processus liés à l'adaptation, notamment les stratégies et plans, les feuilles de route, les rapports d'évaluation des risques et des vulnérabilités, les rapports d'étape des investissements dans l'adaptation, les listes d'options évaluées et classées par ordre de priorité pour l'adaptation, les rapports sur l'intégration de l'adaptation dans les processus budgétaires et de planification du développement, et les analyses des questions de genre.
- Les plateformes en ligne qui servent de pôles de connaissances pour le processus du PNA, telles que l'outil NAP Central de la CCNUCC, le site web du Programme d'appui mondial aux plans nationaux d'adaptation^b, et le Réseau mondial pour les PNA^c. Au travers de ces plateformes de connaissances, les pays peuvent tirer parti de l'expérience d'autres pays, acquérir des connaissances approfondies et obtenir des indications précises sur des questions relatives à la planification de l'adaptation.

- La Commission mondiale de l'adaptation^d fournit des ressources, notamment ses rapports phares, assortis de recommandations factuelles sur les mesures d'adaptation à prendre en priorité et les actions à mener pour parvenir à de véritables changements à plus long terme.
- Les CN s'avèrent également des ressources clés. Elles peuvent constituer des sources particulièrement pertinentes d'informations en ce qui concerne les évaluations des impacts, des risques et des vulnérabilités liés au climat, les mesures d'adaptation prévues et déjà prises, et l'appui nécessaire ou fourni.
- Les documents produits dans le cadre des processus nationaux, sectoriels et infranationaux de planification du développement, ainsi que ceux produits lors des processus de planification et de compte rendu d'autres cadres internationaux, tels que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), constituent aussi des sources d'informations utiles.

Remarques :

^a <https://www4.unfccc.int/sites/APC/Guidelines/Pages/Technical-guidelines.aspx>.

^b Le Programme d'appui mondial aux PNA est un programme conjoint du PNUD et du PNUE financé par le Fonds pour l'environnement mondial. Il vise à aider les pays les moins avancés et les pays en développement à intégrer l'adaptation aux changements climatiques dans leurs processus nationaux de planification et de financement à moyen et long terme au travers du processus des PNA.

^c <http://apglobalnetwork.org/about/>.

^d <https://gca.org/global-commission-on-adaptation>.

Le financement constitue un élément clé de la mise en œuvre des CDN et de la réalisation des objectifs d'atténuation et d'adaptation. Bien qu'il soit facultatif d'inclure du contenu sur le financement dans les CDN, de nombreux pays ont choisi de le faire dans leur première CDN. L'inclusion d'éléments relatifs au financement peut présenter plusieurs avantages : ils peuvent montrer que le pays est prêt à mettre en œuvre sa CDN et mettre en évidence les déficits de financement, améliorer la CTC de la CDN, dénoter des objectifs politiques clairs et des actions prévisibles, et, de ce fait, permettre d'attirer des appuis et des investissements. Il existe au minimum deux façons d'inclure le financement dans la CDN améliorée des pays :

- dans les besoins financiers pour la mise en œuvre de la CDN, y compris les déficits de financements et les besoins en matière d'appui
- dans les mesures visant à aligner les flux financiers sur les objectifs climatiques.

Besoins financiers pour la mise en œuvre de la CDN

Dans leur CDN, les pays peuvent envisager d'ajouter ou d'actualiser leurs besoins financiers estimés pour la mise en œuvre de la CDN, les déficits de financement et, partant, leur besoin en matière d'appui. Les pays peuvent également mettre en évidence le rapport entre les fonds disponibles et le niveau d'ambition qu'ils visent. L'estimation facilitera la compréhension des besoins en matière d'appui pour autant qu'elle soit assortie d'une description claire de la méthodologie et des hypothèses utilisées, y compris d'une stratégie de réaffectation et de déploiement de fonds publics ou privés nationaux ou internationaux. Autre possibilité, les pays peuvent préciser dans leur CDN qu'ils prévoient ou ont l'intention d'entreprendre une analyse et une évaluation approfondies de l'estimation des besoins financiers. Il est également possible de faire valoir des besoins en matière d'appui pour le renforcement des capacités en vue de la réalisation de l'analyse et de l'évaluation. Le PNUD et al. (à paraître) proposent un guide pratique pour l'estimation des besoins financiers, qui présente différentes méthodologies et fournit des ressources utiles.

Mesures visant à aligner les flux financiers sur les objectifs climatiques

Les pays peuvent considérablement contribuer à la réalisation de leurs objectifs climatiques en alignant tous les flux financiers (publics ou privés et nationaux ou internationaux) sur la transition vers une économie décarbonée et résiliente face aux changements climatiques. Dans leur CDN, les pays peuvent envisager d'ajouter ou d'actualiser des mesures, assorties d'informations contextuelles et explicatives,

afin de mieux aligner les flux financiers sur les objectifs climatiques. Plusieurs exemples de contenus (Whitley et al. 2018) à envisager par les pays lors de l'élaboration ou de l'actualisation des éléments financiers de leur CDN sont proposés ci-dessous. Ces mesures peuvent être à l'origine d'un large éventail de retombées bénéfiques sur le développement durable, grâce à l'intégration d'éléments d'équité sociale, tels qu'une répartition pondérée des recettes tirées de la taxe sur le carbone en fonction des niveaux de revenus et des mesures d'incitation budgétaire pour la fourniture de solutions d'énergie propre abordables aux populations à faibles revenus.

Dans le cadre de sa politique budgétaire et de ses finances publiques, un pays peut décider d'utiliser des recettes de l'impôt, des dépenses et d'autres fonds publics pour faciliter des mesures climatiques et décourager les activités qui contreviennent aux objectifs de Paris :

- En intégrant des considérations climatiques (atténuation ou adaptation) dans le cycle budgétaire (planification, mise en œuvre et suivi)
- En fixant un prix pour le carbone
- En supprimant progressivement les subventions aux combustibles fossiles
- En octroyant des subventions à l'appui de la phase de transition des investissements alignés sur les enjeux climatiques, notamment des subventions initiales pour les tarifs de rachat de l'énergie renouvelable ou les bâtiments économes en énergie
- En utilisant des outils spécifiques pour lever des capitaux « verts » ou « pour la résilience » et atténuer les risques des investissements (banques, obligations, fonds pour le climat/fonds vert/fonds pour la résilience, etc.)

LES POLITIQUES ET RÉGLEMENTATIONS DU SECTEUR FINANCIER/NON FINANCIER, LEUR APPLICATION ET LA PARTICIPATION DU SECTEUR PRIVÉ

Au travers de politiques et de réglementations du secteur financier et non financier, de leur application, et de la participation du secteur privé, un pays peut conduire ou encourager des acteurs publics et privés du marché à aligner leurs investissements et activités sur les objectifs climatiques nationaux, en exigeant de ces acteurs qu'ils modifient leur comportement et s'alignent sur les objectifs climatiques, en les incitant ou en les encourageant à le faire, ou encore en les sensibilisant à ces questions :

- Réglementations, sensibilisation ou communication d'informations (p. ex. directives volontaires) en vue de promouvoir des investissements dans la préservation de l'environnement, la société ou la gouvernance (ESG) ou des investissements durables

- Réglementations visant à faciliter la décarbonisation ou à renforcer la résilience (p. ex. règlement relatif à la part des énergies renouvelables dans le portefeuille énergétique, exigences relatives aux performances énergétiques des véhicules, restrictions en matière d'aménagement dans les zones inondables)
- Mise en place de la divulgation volontaire ou obligatoire des risques climatiques pour les institutions financières et/ou les entreprises cotées en bourse
- Instauration de politiques de financement alignées sur le climat pour les institutions financières publiques (banques et fonds de pension publics) pour montrer l'exemple

FINANCEMENTS PUBLICS INTERNATIONAUX

Un pays peut inclure des mesures visant à aligner les flux financiers publics internationaux sur les objectifs climatiques au travers d'une coopération active avec les institutions financières internationales :

- Élaboration de cadres stratégiques nationaux alignés sur le climat formant la base des financements octroyés par les institutions financières et les organismes de développement multilatéraux ou bilatéraux
- Supervision par le pays hôte de chaque investissement multilatéral ou bilatéral en vue d'accorder la priorité aux mesures pour le climat et d'empêcher que des financements aillent à l'encontre des objectifs de Paris
- Améliorer l'accès aux financements internationaux pour le climat, par exemple en se faisant accréditer par des fonds internationaux pour le climat et en constituant une solide réserve de projets porteurs de changements

Bien que les mesures présentées ci-dessus visent à aligner les flux financiers sur les objectifs des CDN et à faciliter la mise en œuvre de la CDN dans les différents pays, les CDN peuvent également communiquer des contributions prévues visant à aligner sur les objectifs de Paris des flux financiers internationaux qui s'étendent au-delà de leur territoire, en décrivant, par exemple, une participation en tant qu'actionnaire ou contributeur d'institutions financières multilatérales pour aligner leurs politiques et décisions de financement sur les objectifs de Paris, des contributions prévues au financement de l'action climatique internationale, et un appui bilatéral à des pays en développement visant à rendre leurs institutions et leurs secteurs financiers et bancaires plus verts.



COMMUNIQUER UNE CDN AMÉLIORÉE DE MANIÈRE TRANSPARENTE CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE L'ACCORD DE PARIS

Les pays peuvent améliorer la clarté, la transparence et la compréhension de leur CDN, et fournir les informations qui seraient manquantes, afin que les parties prenantes nationales et internationales puissent mieux comprendre son contenu. Des informations devraient également être fournies pour expliquer en quoi l'actualisation de la CDN constitue une amélioration.

Justification

La dernière manière dont les pays peuvent améliorer leur CDN consiste à améliorer la CTC de son contenu. Au cours du processus d'amélioration de leur CDN, les pays auront déjà pu réunir une bonne partie des informations requises pour une communication transparente de leur CDN. Dès lors, une communication transparente ne devrait pas générer de charge supplémentaire pour les pays. Cet exercice consiste simplement à documenter les informations approuvées, ainsi que les hypothèses et les processus liés à l'amélioration de la CDN.

Les premières CDN souffraient d'un manque criant de transparence : la liste initiale des informations à fournir dans les CDN n'était pas assez détaillée pour assurer la compréhension des CDN et certains pays n'ont pas suivi cette liste, étant donné que son utilisation était facultative (Damassa *et al.* 2015).⁴ En conséquence, pour de nombreuses CDN, il n'est pas possible de comprendre le niveau d'émissions prévu ou les hypothèses et méthodologies sous-jacentes, et pour certaines CDN, les secteurs et/ou les GES couverts ne sont pas clairs, entre autres.⁵

L'Accord de Paris appelle les pays à présenter les informations nécessaires à la CTC des CDN⁶ conformément à la décision 1/CP.21, ainsi que sur la base des nouvelles directives approuvées à la COP 24 à Katowice, en Pologne. La liste d'informations approuvée à la COP 24 est tirée de l'Appel de Lima en faveur de l'action climatique (Décision 1/CP20, paragraphe 14).⁷ La liste est bien plus détaillée, afin de pallier le manque d'informations perçu dans les CDN initiales. Il convient de noter que les pays sont tenus d'utiliser les informations énoncées dans la décision de la COP 24 pour améliorer la CTC

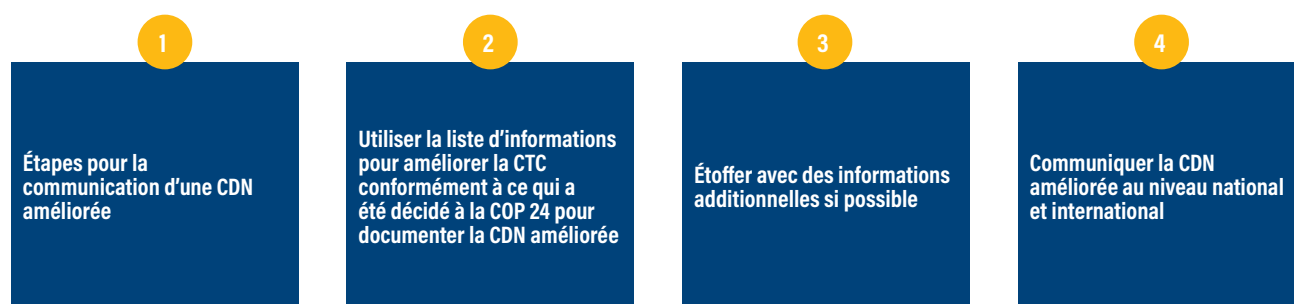
(annexe I de la décision 4/CMA.1) pour la deuxième CDN et les suivantes, mais qu'ils ne sont pas obligés de le faire pour leur première CDN (néanmoins, pour les Parties dont la CDN arrive à expiration en 2025, ces exigences seront d'application directement pour les nouvelles CDN présentées en 2020). La décision encourage toutefois fortement les Parties à fournir ces informations dans leur première CDN, notamment lors de la communication ou de l'actualisation de leur CDN pour 2020, et l'utilisation du présent guide peut utilement contribuer à retrouver et recueillir ces informations.⁸ Voir la Figure 11 pour un aperçu des étapes à suivre pour la communication d'une CDN améliorée.

Quelles informations communiquer pour favoriser la clarté, la transparence et la compréhension d'une CDN améliorée

La liste ci-dessous reprend les informations nécessaires pour améliorer la CTC, conformément à ce qui a été décidé à la COP 24 à Katowice, en Pologne (annexe I de la décision 4/CMA.1). Des précisions sont fournies en italique dans certains cas, lorsque des informations supplémentaires pourraient aider les Parties à faire preuve de la plus grande transparence. Ces ajouts se fondent sur deux normes internationales de comptabilisation et de déclaration des GES élaborées par le Protocole des GES (WRI 2014a ; WRI 2014b).

Il est possible que seuls certains éléments d'information soient pertinents ou applicables pour la CDN d'un pays donné. Avant de fournir les informations reprises ci-dessous, les pays peuvent

Figure 11 | Étapes pour la communication d'une CDN améliorée



Source : auteurs.

choisir de commencer par un résumé de haut niveau de la CDN, notamment de la manière dont elle a été améliorée (voir 6 [C–E] ci-dessous), et tout élément supplémentaire susceptible de contextualiser la CDN.

INFORMATIONS QUANTIFIABLES SUR LE POINT DE RÉFÉRENCE (Y COMPRIS, LE CAS ÉCHÉANT, UNE ANNÉE DE RÉFÉRENCE) :

- La ou les année(s) de référence, période(s) de référence ou autre(s) point(s) de départ
- Des informations quantifiables sur les indicateurs de référence, leurs valeurs au cours de l'année ou des années de référence, de la période ou des périodes de référence ou d'autres points de départ et, le cas échéant, de l'année cible
 - *Pour les cibles d'intensité des émissions, les données chiffrées du PIB et des émissions pour l'année de référence*
- Pour ce qui est des stratégies, des plans et des mesures visés au paragraphe 6 de l'article 4 de l'Accord de Paris, ou des politiques et mesures faisant partie des contributions déterminées au niveau national, lorsque l'alinéa b) du paragraphe 1 ci-dessus ne s'applique pas, les Parties doivent fournir d'autres informations pertinentes
- Le nom ou l'intitulé des mesures, le statut juridique, l'entité ou les entités de mise en œuvre, ou d'autres informations pertinentes (si elles ne sont pas fournies ailleurs dans la CDN)
- Une cible par rapport à l'indicateur de référence, exprimée numériquement, par exemple en pourcentage ou en montant de réduction
 - *Le niveau cible de l'indicateur dans l'année visée*
- Des informations sur les sources de données utilisées pour quantifier le(s) point(s) de référence
- Des informations sur les circonstances dans lesquelles la Partie peut mettre à jour les valeurs des indicateurs de référence

- *Que la cible du scénario de référence soit statique (fixée pour la période) ou dynamique (avec une évolution au cours de la période), le cas échéant ; tout seuil d'importance utilisé pour déterminer si les changements opérés dans les facteurs d'émissions sont suffisamment significatifs pour garantir un nouveau calcul du scénario*

CALENDRIERS ET/OU PÉRIODES DE MISE EN ŒUVRE :

- Le calendrier et/ou la période de mise en œuvre, y compris les dates de début et de fin, conformément à toute autre décision pertinente adoptée par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA)
- Qu'il s'agisse d'un objectif annuel ou pluriannuel, selon le cas

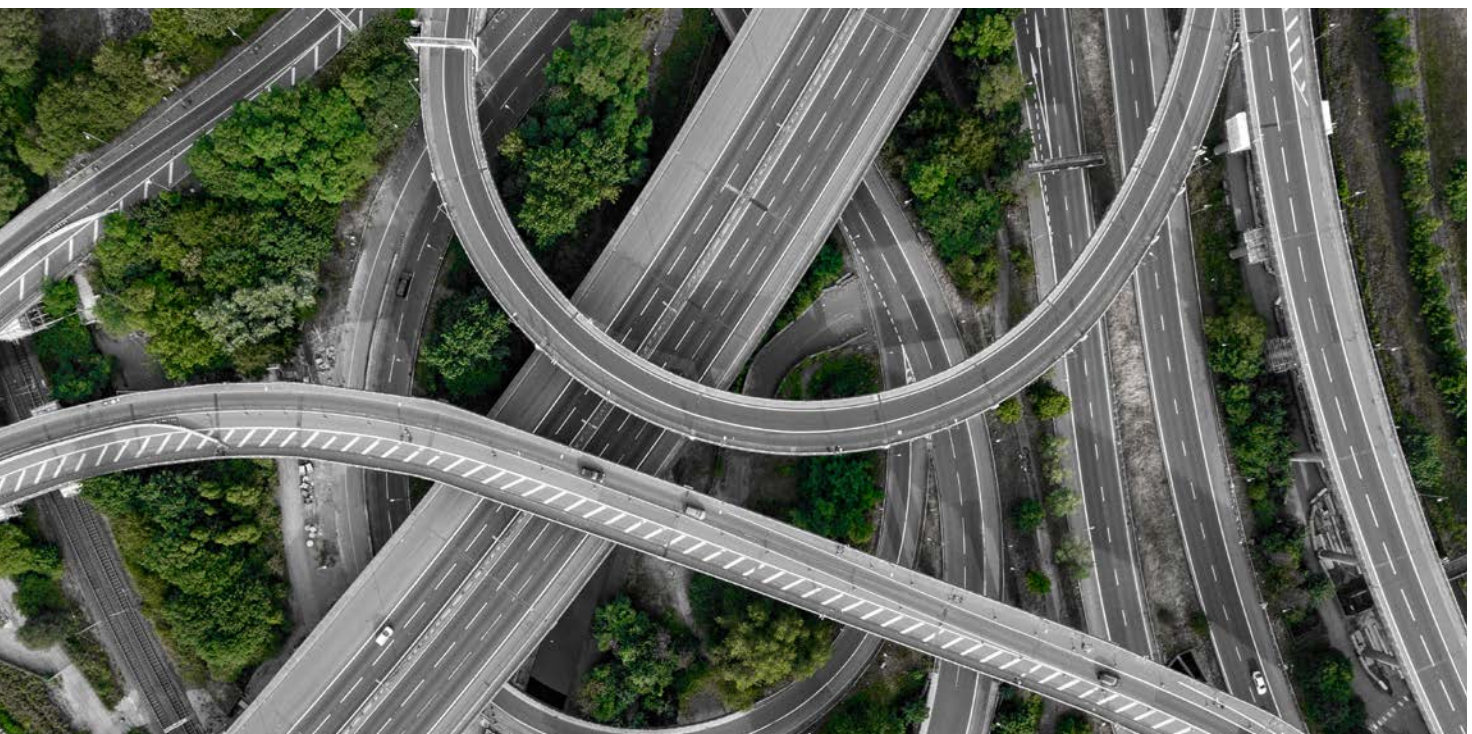
PORTÉE ET CHAMP D'APPLICATION :

- Une description générale de la cible
- Les secteurs, gaz, catégories et réservoirs visés par la contribution déterminée au niveau national, y compris, le cas échéant, conformément aux lignes directrices du GIEC
 - *Le pourcentage d'émissions nationales couvertes*
- La façon dont la Partie a pris en considération les alinéas c) et d) du paragraphe 31 de la décision 1/CP.21
- Les retombées bénéfiques dans le domaine de l'atténuation résultant des mesures d'adaptation et/ou des plans de diversification économique des Parties, y compris la description des projets, actions et initiatives ayant trait en particulier aux mesures d'adaptation et/ou aux plans de diversification économique des Parties

PROCESSUS DE PLANIFICATION :

- Des informations sur les processus de planification que la Partie a suivis pour élaborer sa contribution déterminée au niveau national et, si elles sont disponibles, sur les plans de mise en œuvre de la Partie, y compris, le cas échéant sur :

- les dispositifs institutionnels nationaux, la participation du public et la collaboration avec les communautés locales et les peuples autochtones, en tenant compte des questions de genre ; et
- les questions contextuelles, y compris, entre autres, selon le cas : (a) la situation nationale, notamment la géographie, le climat, l'économie, le développement durable et l'élimination de la pauvreté ; (b) les meilleures pratiques et l'expérience tirées de l'élaboration de la contribution déterminée au niveau national ; (c) d'autres aspirations et priorités contextuelles reconnues lors de l'adhésion à l'Accord de Paris.
- Des informations particulières applicables aux Parties, y compris aux organisations régionales d'intégration économique et à leurs États membres, qui se sont mises d'accord pour agir conjointement en application du paragraphe 2 de l'article 4 de l'Accord de Paris, notamment les Parties qui ont décidé d'agir conjointement, et les termes de l'accord pertinent, conformément aux paragraphes 16 à 18 de l'article 4 de l'Accord de Paris
- La façon dont l'élaboration par la Partie de sa contribution déterminée au niveau national a été éclairée par les résultats du bilan mondial, conformément au paragraphe 9 de l'article 4 de l'Accord de Paris
- Chaque Partie ayant une contribution déterminée au niveau national au titre de l'article 4 de l'Accord de Paris, qui consiste en des mesures d'adaptation et/ou des plans de diversification économique à l'origine de retombées bénéfiques dans le domaine de l'atténuation conformément au paragraphe 7 de l'article 4 de l'Accord de Paris, doit soumettre des informations sur
 - la façon dont les conséquences économiques et sociales des mesures de riposte ont été prises en compte dans l'élaboration de la contribution déterminée au niveau national ; et
 - les projets, mesures et activités de nature particulière à mettre en œuvre pour contribuer aux retombées bénéfiques dans le domaine de l'atténuation, y compris des informations sur les plans d'adaptation produisant également des retombées bénéfiques dans le domaine de l'atténuation, qui peuvent viser, sans s'y limiter, des secteurs clés tels que les ressources énergétiques, les ressources en eau, les ressources côtières, les établissements humains et la planification urbaine, l'agriculture et les forêts ; et les mesures de diversification économique, qui peuvent viser, sans toutefois s'y limiter, des secteurs



tels que les activités manufacturières et l'industrie, l'énergie et les mines, les transports et les communications, la construction, le tourisme, l'immobilier, l'agriculture et la pêche.

HYPOTHÈSES ET DÉMARCHES MÉTHODOLOGIQUES, Y COMPRIS CELLES CONCERNANT L'ESTIMATION ET LA COMPTABILISATION DES ÉMISSIONS ANTHROPIQUES DE GAZ À EFFET DE SERRE ET, LE CAS ÉCHÉANT, DES ABSORPTIONS ANTHROPIQUES :

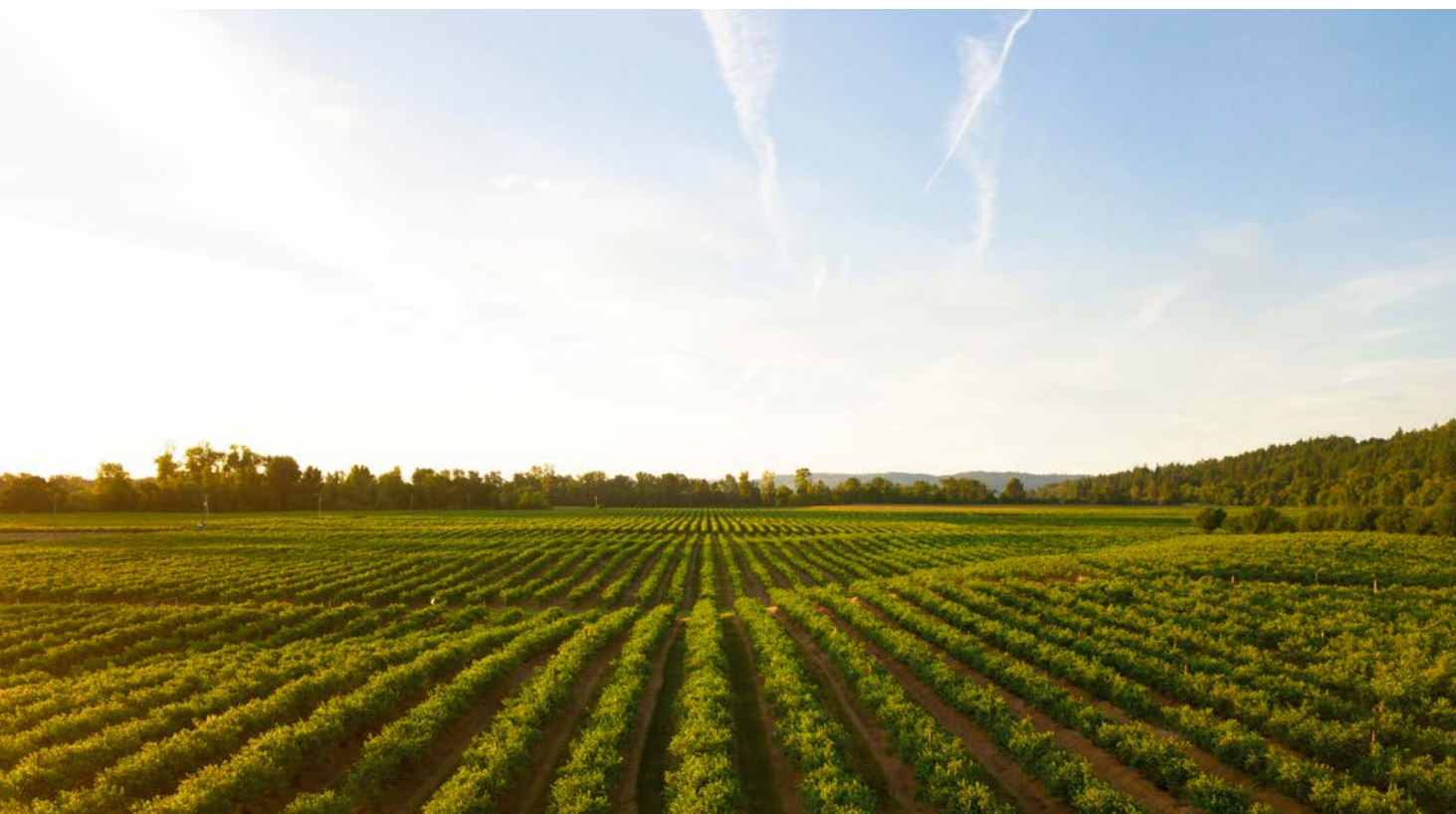
- Les hypothèses et démarches méthodologiques utilisées pour comptabiliser les émissions et les absorptions anthropiques de gaz à effet de serre correspondant à la contribution de la Partie déterminée au niveau national, conformément au paragraphe 31 de la décision 1/CP.21 et aux directives pour la comptabilisation adoptées par la CMA
- Les hypothèses et démarches méthodologiques utilisées pour comptabiliser la mise en œuvre des politiques et mesures ou des stratégies dans la contribution déterminée au niveau national
 - *L'impact estimé sur les émissions de GES et/ou les indicateurs non-GES ; les méthodologies utilisées pour estimer les impacts, notamment le scénario de référence et d'autres hypothèses ; l'incertitude des impacts estimés (estimation ou description) ; des informations sur les interactions potentielles avec d'autres politiques/mesures*
- Le cas échéant, des informations sur la façon dont la Partie tiendra compte des méthodes et directives en vigueur au titre de la Convention pour comptabiliser les émissions et absorptions anthropiques, conformément au paragraphe 14 de l'article 4 de l'Accord de Paris, selon qu'il convient
- Les méthodes et paramètres de mesure du GIEC qui servent à estimer les émissions et les absorptions anthropiques de gaz à effet de serre
- Les hypothèses, méthodes et démarches propres à un secteur, à une catégorie ou à une activité, conformes aux lignes directrices du GIEC, selon qu'il convient, y compris, le cas échéant :
 - la démarche suivie pour traiter les émissions et les absorptions ultérieures des perturbations naturelles sur les terres exploitées ;
 - la démarche suivie pour comptabiliser les émissions et les absorptions des produits ligneux récoltés ; et
 - la démarche suivie pour traiter les effets de la structure des classes d'âge dans les forêts.
 - *Le traitement du secteur de l'agriculture, foresterie et autres affectations des terres (AFAT) (inclus dans une cible plus large, traité comme une cible sectorielle*



distincte, utilisé pour compenser les émissions dans la limite de la cible, ou non inclus dans une cible) ; si le secteur AFAT est inclus, couverture de ce secteur (émissions nettes et absorptions des activités et/ou catégories d'utilisation des terres) par rapport aux émissions nettes totales du secteur AFAT, sous la forme d'un pourcentage si disponible ; si le secteur AFAT est inclus, approche de comptabilisation supposée (fondée sur l'activité ou la terre) et méthode de comptabilisation (p. ex. par rapport aux émissions passées ou à des émissions de référence) pour le secteur AFAT et le niveau par rapport auquel les émissions et les absorptions du secteur AFAT sont comptabilisées, si disponible, y compris les hypothèses liées aux politiques et les méthodologies employées ; et d'autres informations (p. ex. lignes directrices du GIEC, définition du pays pour les forêts, définition des « terres gérées », liste des activités et/ou catégories d'utilisation des terres incluses et leur définition)

- Les autres hypothèses et démarches méthodologiques utilisées pour comprendre la contribution déterminée au niveau national et, le cas échéant, estimer les émissions et les absorptions correspondantes, notamment :

- la façon dont les indicateurs de référence, le(s) niveau(x) de référence, y compris, le cas échéant, les niveaux de référence propres à un secteur, à une catégorie ou à une activité, sont construits, y compris, par exemple, les principaux paramètres, hypothèses, définitions, méthodes, sources de données et modèles utilisés ;
- si le scénario de référence est statique (fixé pour la période) ou dynamique (changera au cours de la période) ; l'année limite pour les politiques incluses dans le scénario de référence et les éventuelles politiques significatives exclues du scénario de référence ; la méthode de projection (par exemple, le nom et le type des modèles) ; les facteurs d'émissions inclus et les hypothèses et sources de données utilisées pour les principaux facteurs ; les émissions totales projetées dans le scénario de référence dans l'année cible/les années cibles ;
- pour les Parties dont les contributions déterminées au niveau national contiennent des éléments autres que des gaz à effet de serre, des informations sur les hypothèses et les démarches méthodologiques utilisées en rapport avec ces éléments, selon que de besoin ;



- pour les facteurs de forçage climatique inclus dans les contributions déterminées au niveau national qui ne sont pas visés par les lignes directrices du GIEC, des informations sur la manière dont ces facteurs sont estimés ; et
- d'autres informations techniques, selon que de besoin.
- L'intention de recourir à la coopération volontaire au titre de l'article 6 de l'Accord de Paris, le cas échéant.

LA MANIÈRE DONT LA PARTIE CONSIDÈRE QUE SA CONTRIBUTION DÉTERMINÉE AU NIVEAU NATIONAL EST ÉQUITABLE ET AMBITIEUSE COMPTE TENU DE SA SITUATION NATIONALE :

- La manière dont la Partie considère que sa contribution déterminée au niveau national est équitable et ambitieuse compte tenu de sa situation nationale
 - *Comparaison de la contribution par rapport à de multiples indicateurs liés à l'équité. Les facteurs que les Parties peuvent envisager de prendre en compte sont notamment :*
 - *Les émissions (p. ex. les émissions passées, actuelles ou projetées, les émissions par habitant, l'intensité des émissions, ou les émissions en pourcentage des émissions mondiales) ; des indicateurs économiques et de développement (p. ex. le PIB, le PIB par habitant, des indicateurs relatifs à la santé, à l'accès à l'énergie, aux prix de l'énergie, à l'éducation, au logement, etc.) ; les circonstances nationales ; la vulnérabilité et la capacité de s'adapter aux impacts des changements climatiques ; les coûts ou les coûts relatifs des mesures ; le potentiel d'atténuation (p. ex. potentiel d'énergie renouvelable) ; les bénéfices des mesures (p. ex. retombées bénéfiques) ; ou d'autres facteurs*
 - Comparaison de la contribution par rapport à de multiples indicateurs liés à l'ambition. Les facteurs que les Parties peuvent envisager de prendre en compte sont notamment :

- *Les émissions projetées pour le scénario de maintien du statu quo, les récentes tendances en matière d'émissions, le potentiel total d'atténuation sur la base des possibilités d'atténuation jugées techniquement et économiquement réalisables, les références pour le taux annuel des réductions d'émissions, ou d'autres facteurs*

- Des considérations d'équité, y compris une réflexion sur l'équité
- La manière dont la Partie a pris en compte le paragraphe 3 de l'article 4 de l'Accord de Paris
- La manière dont la Partie a pris en compte le paragraphe 4 de l'article 4 de l'Accord de Paris
- La manière dont la Partie a pris en compte le paragraphe 6 de l'article 4 de l'Accord de Paris

LA FAÇON DONT LA CONTRIBUTION DÉTERMINÉE AU NIVEAU NATIONAL CONCOURT À LA RÉALISATION DE L'OBJECTIF DE LA CONVENTION TEL QU'ÉNONCÉ À SON ARTICLE 2 :

- La façon dont la contribution déterminée au niveau national concourt à la réalisation de l'objectif de la Convention tel qu'énoncé à son article 2
 - *Comparaison de la contribution par rapport à de multiples indicateurs liés à la réalisation de l'objectif de la Convention tel qu'énoncé à son article 2. Les facteurs que les Parties peuvent envisager de prendre en compte sont notamment :*
 - *Les émissions nationales anticipées dans l'année/période cible si la contribution est atteinte, l'impact quantifié de la contribution en termes de GES, l'année du « pic » attendue et le niveau maximal des émissions (si connu), le taux annuel de réduction des émissions ou la trajectoire des émissions prévues dans le temps, la variation des émissions par rapport au maintien du statu quo, tout objectif d'atténuation à long terme, les plans de limitation des émissions cumulées dans le temps, ou d'autres facteurs*
- La façon dont la contribution déterminée au niveau national concourt à l'alinéa a) du paragraphe 1 de l'article 2 et au paragraphe 1 de l'article 4 de l'Accord de Paris.



CONCLUSION

L'année 2020 est le moment de vérité pour l'Accord de Paris. L'Accord se fonde sur l'hypothèse que les pays relèveront leur niveau d'ambition pour atteindre les objectifs à long terme de l'accord, et 2020 marque la première grande étape de ce processus.

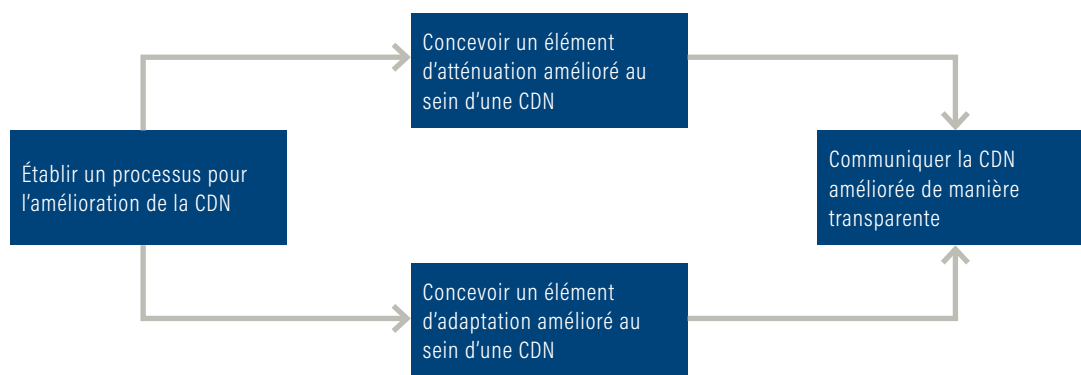
Afin que les pays puissent réaliser les objectifs historiques de l'Accord de Paris, le présent guide propose aux pays un processus structuré pour aborder de manière efficace les changements climatiques dans leur CDN pour 2020. En bref, le processus comprend les mesures suivantes (Figure 12) :

- **Établir un processus clair et inclusif pour guider l'amélioration de la CDN.** Il s'agit ici d'assurer la cohérence avec les processus de planification nationaux, d'obtenir le soutien des collectivités concernées et de ceux qui mettront en œuvre la CDN, de définir des dispositifs institutionnels pour assurer l'encadrement et la coordination, de faire participer les parties prenantes, et d'élaborer un plan de travail avec des rôles et des responsabilités définis pour la réalisation de l'amélioration.
- **Concevoir une CDN améliorée en matière d'atténuation.** Il s'agit ici de faire le point sur les progrès réalisés jusqu'à présent par rapport aux objectifs et politiques existants, d'examiner les objectifs à long terme et les références, de poser une série de questions de diagnostic pour mettre en évidence des options d'atténuation pertinentes, de totaliser et d'évaluer l'impact de ces options, et enfin, de déterminer de quelle manière refléter les options choisies dans la CDN.

- **Concevoir un contenu amélioré en matière d'adaptation pour la CDN.** Les pays qui choisissent d'inclure un élément d'adaptation dans leur CDN sont guidés à travers un processus consistant à mettre au jour les relations qui existent avec d'autres processus nationaux et internationaux, à définir le lien avec la communication relative à l'adaptation, à recenser les éléments et options à améliorer, et à intégrer ces éléments dans la CDN.
- **Communiquer la CDN améliorée en toute transparence, conformément au règlement de l'Accord de Paris.** Ce processus consiste à recueillir des informations tout au long de la conception de la CDN améliorée, à utiliser la liste d'informations visant à améliorer la clarté, la transparence et la compréhension, à la compléter avec des informations supplémentaires si possible, et à communiquer la CDN améliorée.

En établissant un processus clair et inclusif pour l'amélioration de leur CDN, en recensant des options leur permettant de relever leur niveau d'ambition en matière d'atténuation et de renforcer leurs mesures d'adaptation, et en communiquant leur CDN de manière transparente, les pays pourront produire un ensemble de CDN à même de rapprocher le monde de l'avenir à l'épreuve des changements climatiques envisagé lorsqu'ils se sont réunis à Paris en 2015.

Figura 12 | Elementos del proceso de mejora de las NDC



Source : auteurs.

NOTES

1. Selon le GIEC, « dans les trajectoires qui limitent le réchauffement planétaire à 1,5 °C sans dépassement ou avec un dépassement minimale, les émissions anthropiques mondiales nettes de CO₂ diminuent d'environ 45 % depuis les niveaux de 2010 jusqu'en 2030 (intervalle interquartile : 40-60 %), devenant égales à zéro vers 2050 (intervalle interquartile : 2045-2055). Pour limiter le réchauffement planétaire à moins de 2 °C, les émissions de CO₂ devraient diminuer d'environ 25 % d'ici à 2030 dans la plupart des trajectoires (intervalle interquartile : 10-30 %) et devenir nulles vers 2070 (intervalle interquartile : 2065-2080). Dans les trajectoires qui limitent le réchauffement planétaire à 1,5 °C, les émissions de gaz autres que le CO₂ font l'objet de fortes réductions, d'ampleurs équivalentes à celles figurant dans les trajectoires qui limitent le réchauffement à 2 °C (degré de confiance élevé). »
2. Les informations de cette section sont adaptées de PNUD *et al.* (à paraître).
3. Ce chapitre est en grande partie inspiré de Levin *et al.* (2015a) et PNUD *et al.* (à paraître).
4. La liste d'informations initiale visant à améliorer la clarté, la transparence et la compréhension se basait sur l'Appel de Lima en faveur de l'action climatique (Décision 1/CP.20, paragraphe 14).
5. Pour de plus amples informations sur les questions de transparence dans les CDN, voir aussi <https://www.wri.org/blog/2018/11/more-one-third-national-climate-plans-arent-easily-measured>.
6. Article 4, paragraphe 8.
7. Le paragraphe 27 dispose que « les informations devant être fournies par les Parties communiquant leurs contributions déterminées au niveau national, pour améliorer la clarté, la transparence et la compréhension, peuvent inclure selon qu'il convient, entre autres, des informations chiffrables sur le point de référence (y compris, s'il y a lieu, une année de référence), les calendriers et/ou périodes de mise en œuvre, la portée et le champ d'application, les processus de planification, les hypothèses et les démarches méthodologiques, notamment ceux utilisés pour estimer et comptabiliser les émissions anthropiques de gaz à effet de serre et, le cas échéant, les absorptions anthropiques, et une information précisant en quoi la Partie considère que sa contribution déterminée au niveau national est équitable et ambitieuse, au regard de sa situation nationale, et en quoi elle contribue à la réalisation de l'objectif de la Convention tel qu'il est énoncé en son article 2. »
8. Décision 4/CMA.1, paragraphe 7.

ABRÉVIATIONS

CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CDKN	Alliance pour le climat et le développement
CDN	Contribution déterminée au niveau national
CMA	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris
CN	Communication nationale
CO₂	Dioxyde de carbone
COP	Conférence des Parties
CPDN	Contribution prévue déterminée au niveau national
CTC	Clarté, transparence et compréhension
GES	Gaz à effet de serre
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
GtCO₂éq	Gigatonne équivalent dioxyde de carbone
ICAT	Initiative for Climate Action Transparency
IRENA	Agence internationale pour les énergies renouvelables
K-CEP	Programme de Kigali pour l'efficacité du refroidissement
MtCO₂éq	Million de tonnes équivalent dioxyde de carbone
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectifs de développement durable
ONU	Organisation des Nations Unies
PANA	Programmes d'action nationaux pour l'adaptation
PIB	Produit intérieur brut
PNA	Plan national d'adaptation
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
RBT	Rapport biennal au titre de la transparence
UE	Union européenne
US EPA	U.S. Environmental Protection Agency (Agence des États-Unis pour la protection de l'environnement)
WRI	Institut des ressources mondiales

RÉFÉRENCES

- Alliance mondiale pour les bâtiments et la construction. 2018. *A Guide for Incorporating Buildings Actions in NDCs*. <https://www.globalabc.org/uploads/media/default/0001/02/67fea075bbb7a9dc8dd08f2ddb3ebc0f41df8a97.pdf>.
- CCNUCC. 2015a. « Décision 1/CP.21 de la COP ». <https://unfccc.int/resource/docs/2015/cop21/fre/10a01f.pdf>
- CCNUCC. 2015b. Accord de Paris. https://unfccc.int/files/essential_background/convention/application/pdf/french_paris_agreement.pdf
- CCNUCC. 2015c. Rapport de synthèse sur l'effet global des contributions prévues déterminées au niveau national. <https://unfccc.int/resource/docs/2015/cop21/fre/07f.pdf>
- CCNUCC. 2018. « Décision 1/CP.24 de la COP ». <https://undocs.org/fr/FCCC/CP/2018/10/ADD.1>
- CCNUCC. 2019. « Décision 9/CMA.1 Nouvelles directives concernant la communication relative à l'adaptation, notamment intégrée dans la contribution déterminée au niveau national, visée aux paragraphes 10 et 11 de l'article 7 de l'Accord de Paris. » https://unfccc.int/sites/default/files/resource/cma2018_03a01f.pdf.
- CDKN (Alliance pour le climat et le développement). 2016. *Planning for NDC Implementation: Quick Start Guide and Reference Manual*. <https://www.cdkn.orgdc-guide/wp-content/uploads/2016/12/Quick-Start-Guide-final.pdf>.
- Commission mondiale sur l'économie et le climat. 2018. *Unlocking the Inclusive Growth Story of the 21st Century: Accelerating Climate Action in Urgent Times*. Washington, DC : New Climate Economy via Institut des ressources mondiales. <https://newclimateeconomy.report/2018/>
- Dagnet, Y., N. Cogswell, E. Northrop, N. Höhne, J. Thwaites, C. Elliott, N. Bird et al. 2018. « Setting the Paris Agreement in Motion: Key Requirements for the Implementing Guidelines. » Document de travail. Projet de promotion de la transparence sur le climat (Project for Advancing Climate Transparency). Washington, DC : Institut des ressources mondiales.
- Damassa, T., T. Fransen, B. Haya, M. Ge, K. Pieczka et K. Ross. 2015. *Interpreting INDCs: Assessing Transparency of Post-2020 Greenhouse Gas Emissions Targets for 8 Top-Emitting Economies*. Washington, DC : Institut des ressources mondiales.
- Elzen, M. den, T. Kuramochi, N. Höhne, J. Cantzler, K. Esmeijer, H. Fekete, T. Fransen et al. 2019. « Are the G20 Economies Making Enough Progress to Meet Their NDC Targets? » *Energy Policy* 126 (mars) : 238–50. DOI : 10.1016/j.enpol.2018.11.027.
- Fransen, T., E. Northrop, K. Mogelgaard et K. Levin. 2017. « Enhancing NDCs by 2020: Achieving the Goals of the Paris Agreement. » Document de travail. Washington, DC : Institut des ressources mondiales. DOI : 10.1163/9789004322714_cclc_2017-0020-024.
- Ge, M. et K. Levin. 2018. « What's Changing as Countries Turn INDCs into NDCs? 5 Early Insights. » <https://www.wri.org/blog/2018/04/insider-whats-changing-countries-turn-indcs-ndcs-5-early-insights>.
- GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat). 2018. « Résumé à l'intention des décideurs. » In *Réchauffement planétaire de 1,5 °C. Rapport spécial du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels et les trajectoires associées d'émissions mondiales de gaz à effet de serre, dans le contexte du renforcement de la parade mondiale au changement climatique, du développement durable et de la lutte contre la pauvreté*, publié sous la direction de V. Masson-Delmotte, P. Zhai, H. O. Pörtner, D. Roberts, J. Skea, P. R. Shukla, A. Pirani, W. Moufouma-Okia, C. Péan, R. Pidcock, S. Connors, J. B. R. Matthews, Y. Chen, X. Zhou, M. I. Gomis, E. Lonnoy, T. Maycock, M. Tignor et T. Waterfield. Genève, Suisse : Organisation météorologique mondiale.
- GIZ GmbH (Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit). s.d. « Adaptation Community—Tool for Assessing Adaptation in NDCs and INDCs. » Adaptation Community.net. <https://www.adaptationcommunity.netap-ndc/tool-assessing-adaptation-ndcs-taan/taan/>. Page consultée le vendredi 7 juin 2019.
- Goldie-Scot, L. 2019. « A Behind the Scenes Take on Lithium-Ion Battery Prices. » BloombergNEF. 5 mars. <https://about.bnef.com/blog/behind-scenes-take-lithium-ion-battery-prices/>.
- Groupe d'experts des pays les moins avancés. 2012. *Plans nationaux d'adaptation : Directives techniques pour le processus des plans nationaux d'adaptation*. Bonn, Allemagne : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) https://unfccc.int/files/adaptation/cancun_adaptation_framework/national_adaptation_plans/application/pdf/naptechguidelines_french_high_res.pdf
- Groupe d'experts des pays les moins avancés. 2018. *National Adaptation Plans 2018 : Progress in the Process to Formulate and Implement National Adaptation Plans*. Bonn, Allemagne : CCNUCC. <https://unfccc.int/sites/default/files/resource/Progress%20in%20the%20process%20to%20formulate%20and%20implement%20NAPs.pdf>.
- Hallegatte, S., M. Bangalore, L. Bonzanigo, M. Fay, T. Kane, U. Narloch, J. Rozenberg, D. Treguer et A. Vogt-Schilb. 2016. « Shock Waves: Managing the Impacts of Climate Change on Poverty. » Climate Change and Development Series. Washington, DC : Groupe de la Banque mondiale. <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/22787/9781464806735.pdf?sequence=13&isAllowed=y>.
- ICAT (Initiative for Climate Action Transparency). 2018. « Sustainable Development Guidance. » <https://climateactiontransparency.org/wp-content/uploads/2018/05/ICAT-Sustainable-Development-Guidance-May-2018.pdf>.
- IRENA (Agence internationale pour les énergies renouvelables). 2018. « Renewable Power Generation Costs in 2017. » https://www.irena.org/-/media/Files/IRENA/Agency/Publication/2018/Jan/IRENA_2017_Power_Costs_2018.pdf.
- K-CEP. 2018. *Guidance on Incorporating Efficient, Clean Cooling into the Enhancement of Nationally Determined Contributions*. <https://www.k-cep.org/wp-content/uploads/2019/07/Guidance-on-Incorporating-Efficient-Clean-Cooling-into-the-Enhancement-of-Nationally-Determined-Contributions.pdf>.

- Kriegler, E., C. Bertram, T. Kuramochi, M. Jakob, M. Pehl, M. Stevanović, N. Höhne et al. 2018. « Short Term Policies to Keep the Door Open for Paris Climate Goals. » *Environmental Research Letters* 13 (7) : 074022. DOI : 10.1088/1748-9326/aac4f1.
- Kuramochi, T., N. Höhne, M. Schaeffer, J. Cantzler, B. Hare, Y. Deng, S. Sterl et al. 2018. « Ten Key Short-Term Sectoral Benchmarks to Limit Warming to 1.5°C. » *Climate Policy* 18 (3) : 287-305. DOI : 10.1080/14693062.2017.1397495.
- Levin, K., D. Rich, Y. Bonduki, M. Comstock, D. Tirpak, H. Mcgray, I. Noble, K. Mogelgaard et D. Waskow. 2015. *Conception et préparation des contributions prévues déterminées au niveau national (Intended Nationally Determined Contributions, INDC)*. Washington, DC, et New York : Institut des ressources mondiales et Programme des Nations Unies pour le développement. <https://files.wri.org/s3fs-public/designing-preparing-indcs-french.pdf>.
- New Climate Institute. s.d. « SGD Climate Action Impact Tool. » http://ambitiontoaction.net/scan_tool/. Page consultée le lundi 26 août 2019.
- PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement). s.d. « Climate Action Impact Tool. » <https://climateimpact.undp.org/#/>. Page consultée le lundi 26 août 2019.
- PNUD, PNUJ, PNUJ-DTU, WRI et ONU Climat. À paraître. *Implementing Nationally Determined Contributions (NDCs)*. Copenhague, Danemark : PNUJ-DTU.
- PNUD. 2016. *Developing Country Support Needs for the Implementation of Nationally Determined Contributions (NDCs)*. https://www.undp.org/content/dam/undp/library/Climate%20and%20Disaster%20Resilience/Climate%20Change/Developing%20Country%20Support%20Needs%20for%20NDCs_Survey%20Analysis.pdf.
- PNUJ. 2015. *Emissions Gap Report 2015*. Nairobi : PNUJ. http://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/16518/EGR_2015_advanceCopy.pdf?sequence=1&isAllowed=y.
- PNUJ. 2016. *Emissions Gap Report 2016*. Nairobi : PNUJ. http://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/10016/emission_gap_report_2016.pdf?sequence=1&isAllowed=y.
- PNUJ. 2017. *Emissions Gap Report 2017*. Nairobi : PNUJ. https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/22070/EGR_2017.pdf.
- PNUJ. 2018. *Emissions Gap Report 2018*. Nairobi, Kenya : PNUJ. http://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/26895/EGR2018_FullReport_EN.pdf?sequence=1&isAllowed=y.
- Roelfsema, M., H. Fekete, N. Höhne, M. den Elzen, N. Forsell, T. Kuramochi, H. de Coninck et D. P. van Vuuren. 2018. « Reducing Global GHG Emissions by Replicating Successful Sector Examples: The 'Good Practice Policies' Scenario. » *Climate Policy* 18 (9) : 1103-13. DOI : 10.1080/14693062.2018.1481356.
- Rogelj, J., M. den Elzen, N. Höhne, T. Fransen, H. Fekete, H. Winkler, R. Schaeffer, F. Sha, K. Riahi et M. Mienshausen. 2016. « Paris Agreement Climate Proposals Need a Boost to Keep Warming Well below 2°C. » *Nature* 534 : 631-39.
- Ross, K., T. Damassa, E. Northrop, D. Waskow, A. Light, T. Fransen et A. Tankou. 2018. « Strengthening Nationally Determined Contributions to Catalyze Actions That Reduce Short-Lived Climate Pollutants. » Document de travail. Washington, DC : Institut des ressources mondiales. <https://www.wri.org/publications/reducing-SLCPs>.
- Sands, P., J. Peel et R. MacKenzie. 2012. *Principles of International Environmental Law*. Cambridge, Royaume-Uni : Cambridge University Press.
- Sommet mondial pour l'action climatique. 2018. « Summit Outcomes. » <https://www.globalclimateactions Summit.org/summit-outcomes/>.
- Stockholm Environment Institute. s.d. « NDC-SDG Connections Tool. » <https://klimalog.die-gdi.dedc-sdg/>. Page consultée le lundi 26 août 2019.
- US EPA (U.S. Environmental Protection Agency). 2012. « Non-CO2 Greenhouse Gases : International Emissions and Projections. » Rapports et évaluations. https://www.epa.gov/sites/production/files/2016-08/documents/epa_global_nonco2_projections_dec2012.pdf.
- Villafranca Casas, M. J. de, T. Kuramochi et N. Höhne. 2019. *Realizing the Promise of Paris: Roadmap to a Safer Climate Technical Appendix*. <https://www.nrdc.org/sites/default/files/promise-paris-climate-roadmap-technical-appendix.pdf>.
- Whitley, S., J. Thwaites, H. Wright et C. Ott. 2018. *Making Finance Consistent with Climate Goals*. Londres, Washington, DC, et Basalt CO : Overseas Development Institute, Institut des ressources mondiales, Rocky Mountain Institute et E3G (Third Generation Environmentalism).
- Wienges, S., I. Zachow, H. von Lüpke, A. Neubert, R. Harthan et A. Siemons. 2015. *How to Advance Intended Nationally Determined Contributions: Technical Aspects for Development and Review*. https://www.transparency-partnership.net/sites/default/files/2015-how_to_advance_indcs.pdf.
- Worker, J. et E. Northrop. 2017. *Assessing and Addressing Climate Governance Challenges in Low- and Middle-Income Countries: An Operational Guide*. Agence française de développement.
- WRI (Institut des ressources mondiales). s.d. (Bases de données.) « Climate Watch NDC-SDG Linkages. » <https://www.wri.org/our-work/project/climatewatch/ndc-sdg-linkages>. Page consultée le lundi 26 août 2019.
- WRI. 2014a. « Norme sur les objectifs d'atténuation du protocole des GES. » <https://ghgprotocol.org/sites/default/files/standards/Mitigation%20Goal%20Standard%20%28Fran%3%A7ais%29.pdf>.
- WRI. 2014b. « Norme de politique et d'action du protocole des GES. » https://ghgprotocol.org/sites/default/files/standards/French%20-%20Policy%20and%20Action%20Standard_0.pdf.
- WRI. 2016. « CAIT Paris Contributions Map. » 2016. cait.wri.org/indc. Page consultée le mercredi 28 août 2019.

À PROPOS DE WRI

L'Institut des ressources mondiales (World Resources Institute) est une organisation de recherche mondiale qui concrétise de formidables idées au confluent de l'environnement, des possibilités économiques et du bien-être humain.

Notre défi

Les ressources naturelles sont le fondement des possibilités économiques et du bien-être humain. Mais aujourd'hui, nous épuisons les ressources de la Terre à un rythme insoutenable, mettant ainsi en danger nos économies et nos vies. Les populations dépendent d'une eau propre, de terres fertiles, de forêts saines et d'un climat stable. Des villes viables et une énergie propre sont essentielles pour une planète durable. Nous devons relever ces défis mondiaux urgents au cours de cette décennie.

Notre vision

Notre vision est celle d'une planète équitable et prospère mue par une gestion rationnelle des ressources naturelles. Nous aspirons à créer un monde où les actions des gouvernements, des entreprises et des collectivités s'associent pour éliminer la pauvreté et protéger l'environnement naturel pour tous.

Notre approche

COMPTER

Nous commençons par les données. Nous menons des recherches indépendantes en nous appuyant sur les dernières technologies pour élaborer de nouvelles idées et des recommandations. Notre analyse rigoureuse permet de recenser les risques, de dévoiler des possibilités et de présenter des stratégies intelligentes. Nous concentrons nos efforts sur les économies influentes et émergentes où sera déterminé l'avenir de la durabilité.

CHANGER

Nous nous servons de nos recherches pour influencer les politiques gouvernementales, les stratégies commerciales et l'action de la société civile. Nous testons des projets avec des collectivités, des entreprises et des organismes gouvernementaux afin de bâtir une base de preuves solides. Ensuite, nous travaillons avec des partenaires pour apporter sur le terrain des changements qui permettent de réduire la pauvreté et de renforcer la société. Nous engageons notre responsabilité pour des résultats audacieux et durables.

METTRE À L'ÉCHELLE

Nous ne réfléchissons pas à petite échelle. Une fois notre approche éprouvée, nous travaillons avec des partenaires pour déployer et étendre nos efforts aux niveaux régional et mondial. Nous collaborons avec les décideurs pour concrétiser nos idées et accroître notre impact. Nous mesurons notre succès par les actions des gouvernements et des entreprises qui améliorent la vie des populations et contribuent à un environnement sain.

RÉFÉRENCES PHOTOGRAPHIQUES

Photo de couverture, American Public Power Association/Unsplash; indice, Appolinary Kalashnikova/Unsplash; prólogo, Matthew Henry/Unsplash; p. 2 Bence Balla-Schottner/Unsplash; p. 10, 62 Dan Meyers/Unsplash; p. 12, Zbynek Burival/Unsplash; p. 13, Annie Spratt/ Unsplash; p. 20, Luca Bravo/Unsplash; p. 25, wilsan u/ Unsplash; p. 26, James Baltz/Unsplash; p. 28, FORREST CAVALE/ Unsplash; p. 31, Andreas Gücklhorn/Unsplash; p. 44, Connor Wang/ Unsplash; p. 56, Ahsan S./Unsplash; p. 60, _M_V_/Unsplash; p. 61, John Silliman/ Unsplash; p. 63, Jason Blackeye/Unsplash; p. 64, sol/ Unsplash.

Chaque rapport de l'Institut des ressources mondiales traite de manière opportune et scientifique une question d'intérêt public. Le WRI assume la responsabilité du choix des sujets de l'étude et garantit la liberté de recherche de ses auteurs et chercheurs. Il sollicite et tient compte des conseils de groupes consultatifs et d'experts. Néanmoins, sauf mention contraire, l'ensemble des interprétations et des conclusions présentées dans les publications du WRI sont celles des auteurs.

Les cartes sont proposées à des fins illustratives et ne sont en aucun cas l'expression d'une opinion quelconque de la part du WRI en ce qui concerne le statut juridique d'un pays ou d'un territoire ou la délimitation de frontières.





WORLD
RESOURCES
INSTITUTE

10 G STREET NE
SUITE 800
WASHINGTON, DC 20002, USA
+1 (202) 729-7600
WWW.WRI.ORG



UNDP
304 E 45TH STREET, NEW YORK 10017
WWW.NDCS.UNDP.ORG

ISBN 978-1-56973-958-7